

RAPPORT ANNUEL 2024
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Tous concernés, tous acteurs !

Cette année, le rapport Développement Durable du Département évolue. Qu'est-ce qui a présidé à cette évolution ?

Depuis une dizaine d'années, le rapport Développement Durable de la Collectivité consiste en une revue d'une cinquantaine d'actions au regard de leur niveau de contribution à l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable et de leurs cibles, adoptés par l'ONU en septembre 2015.

Cette année, j'ai souhaité qu'il y soit apporté quelques ajustements, notamment sur le lien entre les politiques publiques du Département, les Objectifs du Développement Durable et nos actions. Par ailleurs ce rapport doit à terme mieux rendre compte des efforts de notre collectivité et contribuer davantage à l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de transition écologique et sociale.

Vous évoquez les enjeux de transition écologique et sociale. Comment dans le contexte actuel le Département peut-il y répondre ?

La dégradation conséquente de la situation budgétaire des Départements résulte principalement des dépenses incompressibles et de moins en moins compensées par l'Etat en matière de prestations sociales. Ce qui va nous contraindre, dès 2025, à des économies drastiques dans de multiples domaines. Et ce dans un contexte politique et social lui-même des plus instable.

Dans un même temps, l'urgence climatique et ses multiples répercussions nous imposent de poursuivre nos efforts en termes d'atténuation, d'adaptation et de résilience. A défaut, nous serions confrontés à une situation encore plus dégradée, rendant plus difficile la recherche et la mise place de solutions à des coûts plus importants à supporter.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un véritable choc de priorités et de temporalités. En pareilles circonstances, nos capacités d'adaptation, de coopération et d'innovation seront déterminantes.

Pour autant, à la lecture de ce rapport, nous mesurons les efforts déjà entrepris par notre collectivité en faveur d'un monde plus durable. La réduction de nos consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets en témoigne tout autant que notre souci de préservation de la biodiversité et des espaces naturels sensibles. Sans oublier notre action en matière de solidarités territoriales et humaines.

Pour conclure, quel message entendez-vous délivrer aux Héraultais ?

Face à l'ampleur, la complexité et l'urgence des défis auxquels nous devons faire face, il convient d'œuvrer tous ensemble et sans relâche à des mesures adaptées aux enjeux du 21^{ème} siècle. Pour ce faire, il est capital de développer une culture commune, d'interroger nos pratiques et favoriser les approches transversales et partenariales.

Je résumerai mon propos par une formule : « Tous concernés, tous acteurs ! ».



Kléber MESQUIDA

Président du Département de l'Hérault

SOMMAIRE

P6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT



POLITIQUES PUBLIQUES N°1 : SOLIDARITÉS TERRITORIALES

P12-13 - ODD 7 / ODD 9 / ODD 11 (voir page 12)

P14 - Action 1. Approuver un plan stratégique dédié à la Sécurité Routière

P15 - Action 2. Expérimenter des bétons recyclés pour construire un ouvrage hydraulique routier

P16 - Action 3. Développer la participation du public

P17 - Action 4. Accompagner et financer des projets durables et solidaires

P18 - Action 5. Construire un partenariat entre l'Etat, le Département et les communes en faveur des territoires ruraux

P19 - Action 6. Observatoire citoyen du littoral héraultais

P20 - Action 7. Améliorer la qualité du parc de logement privé

P21 - Action 8. Aménager des espaces et équipements publics inclusifs

P22 - Action 9. Récupérer les eaux de pluies de 400 m2 de toiture des bâtiments

P23 - Action 10. Favoriser les pratiques vertueuses pour l'environnement dans les déplacements professionnels

P24 - Action 11. Utiliser la cuisson basse température dans nos unités de production culinaire



POLITIQUES PUBLIQUES N°2 : TRANSITIONS INSTITUTIONNELLES

P26-27 - ODD 5 / ODD 16 (voir page 26)

P28 - Action 12. Une politique d'achats socialement et écologiquement responsables

P29 - Action 13. Généraliser la signature électronique pour les marchés publics dépassant 40 000€

P30 - Action 14. Déployer une plateforme de formation à distance

P31 - Action 15. Renforcer la politique d'apprentissage de la collectivité

P32 - Action 16. Faciliter l'accompagnement à la

montée en compétence des managers par la mise en place de « Manag'Hérault » dans un objectif de QVCT pour l'ensemble des agents

P33 - Action 17. Sensibiliser et former l'encadrement à la lutte contre toute forme de violence, harcèlement, sexisme, intimidation, menace et discrimination entre agents

P34 - Action 18. Lutter contre les LGBT phobies sous toutes ses formes

P35 - Action 19. Montrer que la neurodiversité peut être un atout au travail

P36 - Action 20. Favoriser l'appropriation des outils numériques par les agents du département - Cafés de la DSI

P37 - Action 21. Mettre en œuvre un outil commun pour les demandes internes des services pour optimiser les circuits et réduire les délais de traitement

P38 - Action 22. Sensibiliser les agents à la cybersécurité lors d'événements phares : les Cyberdays

P39 - Action 23. Instaurer une technique de nettoyage écologique et facilitatrice des bâtiments administratifs et des collèges

P40 - Action 24. Proposer aux agents de la collectivité des consommables et fournitures de bureau plus responsables

P41 - Action 25. Inciter les agents à trier les déchets produits sur le lieu de travail

P31 - Action 26. Instaurer le tri et la collecte des biodéchets



POLITIQUES PUBLIQUES N°3 : EDUCATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

P44-45 - ODD 2 / ODD 4 / ODD 12 (voir page 44)

P46 - Action 27. Transformer les Centres de Documentation et d'Information des collèges en oasis de verdure pour sensibiliser aux enjeux de l'environnement

P47 - Action 28. Proposer des ateliers bien être aux Agents Techniques des Collèges

P48 - Action 29. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

P49 - Action 30. Favoriser la participation des publics les plus fragiles à la création culturelle

P50 - Action 31. Former des bibliothécaires à s'engager pour des bibliothèques vertes

P51 - Action 32. Sensibiliser les collégiens à une citoyenneté active à travers la découverte du fonctionnement et de l'action du Département

P52 - Action 33. Le coupon-sport 6ème, démarche écoresponsable pour le bien être des collégiens

P53 - Action 34. Un partage autour des valeurs du sport

P54 - Action 35. Encourager l'innovation sociale sur le territoire

P55 - Action 36. Participer à une meilleure connaissance des droits des femmes et favoriser l'exercice du droit de vote



POLITIQUES PUBLIQUES N°4 : SOLIDARITÉS HUMAINES

P58-59 - ODD 1 / ODD 3 (voir page 58)

P60 - Action 37. Donner une seconde vie au matériel médical avec Le Bon Sens du Réemploi

P61 - Action 38. Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi ou de formation

P62 - Action 39. Accompagner des adultes en situation de handicap sans solution de prise en charge médico-sociale.

P63 - Action 40. Permettre l'accès au logement des familles monoparentales en voie d'insertion

P64 - Action 41. Déployer un Observatoire départemental des violences faites aux femmes (OVFF34)



POLITIQUES PUBLIQUES N°5 : ECONOMIE GÉNÉRALE ET INSERTION

P66-67 - ODD 8 / ODD 10 (voir page 66)

P68 - Action 42. Donner une nouvelle vie aux vieux vélos

P69 - Action 43. Accompagnement socio-professionnel dans le cadre de chantiers d'insertion Maraîchage biologique

P70 - Action 44. Favoriser l'emploi des personnes éloignées du monde professionnel

P71 - Action 45. Sensibiliser à l'environnement et au développement durable comme levier d'insertion

P72 - Action 46. Sensibiliser à l'environnement-fabriquer soi-même



POLITIQUES PUBLIQUES N°6 : ECONOMIES RURALE ET LITTORALE

P74-75 - ODD 14 / ODD 15 (voir page 74)

P76 - Action 47. Sensibiliser les héraultais à une alimentation durable

P77 - Action 48. Remise en culture du foncier public non cultivé

P78 - Action 49. Réduire l'utilisation des insecticides dans le vignoble héraultais



POLITIQUES PUBLIQUES N°7 : ENVIRONNEMENT

P80-81 - ODD 6 / ODD 13 (voir page 80)

P82 - Action 50. Organiser une concertation tous publics pour le projet de Maison du Littoral

P83 - Action 51. Accompagner la transition écologique - Les cafés de l'avenir désirable

P84 - Action 52. Programme Hérault Nature : Valorisation des ENS

P85 - Action 53. Renaturer des parcelles cabanisées sur le Canal du Midi

P86 - Action 54. Réduire l'utilisation du plastique en restauration collective

P87 - Action 55. - Apprendre la sobriété et devenir un agent éco-responsable

P88 - Action 56. Ateliers jardin : valorisation de la permaculture et de la gestion de la ressource en eau

P89 - Action 57. Lutter contre l'extinction des espèces animales

P90 - Action 58. Sécuriser les corridors écologiques pour les chauves-souris



POLITIQUES PUBLIQUES N°8 : PARTENARIATS ET COLLABORATIONS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Rapport sur le Développement Durable est présenté chaque année à l'Assemblée Départementale lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

La réglementation lui assigne 3 finalités :

- Permettre d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de notre collectivité ;
- Favoriser l'information et la transparence sur son action ;
- Encourager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable entre élus et techniciens mais aussi avec les citoyens.

Ces dernières années, le rapport de notre collectivité était organisé en 17 parties correspondantes aux 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) et d'une revue d'une cinquantaine d'actions vertueuses dont le niveau de contribution était apprécié au regard de chacun d'entre eux.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles, également dénommé Agenda 2030, ont été adoptés en septembre 2015 par 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont la France. A travers ces ODD, les pays signataires prônent la nécessité d'un développement régulé, équilibré, inclusif et préservant les droits fondamentaux en tous lieux et quel que soit le périmètre considéré (économique, social ou environnemental). Cette approche du développement durable intègre les risques liés aux changements climatiques. Dans cette perspective, il est porté une attention toute particulière aux pays, territoires, activités, espèces et populations les plus vulnérables et exposées. L'atteinte de ces objectifs, à quelques exceptions près, est fixé à horizon 2030.

Afin de répondre aux attentes du Président, le rapport Développement Durable 2024 de notre collectivité évolue.

L'entrée se fait par politiques publiques en 7 parties correspondant chacune au périmètre de compétences d'une des commissions consultatives de l'Assemblée Départementale. S'ensuit une présentation synthétique de deux à trois ODD puis l'exposé d'un certain nombre d'actions, renvoyant au champ de politiques publiques considéré.

Chaque action est accompagnée de trois types d'indicateurs permettant de mieux en mesurer le déploiement, la portée et le niveau d'adéquation au regard de chaque ODD.



Le niveau de déploiement de chaque action est estimé au 30 mars de l'année du rapport

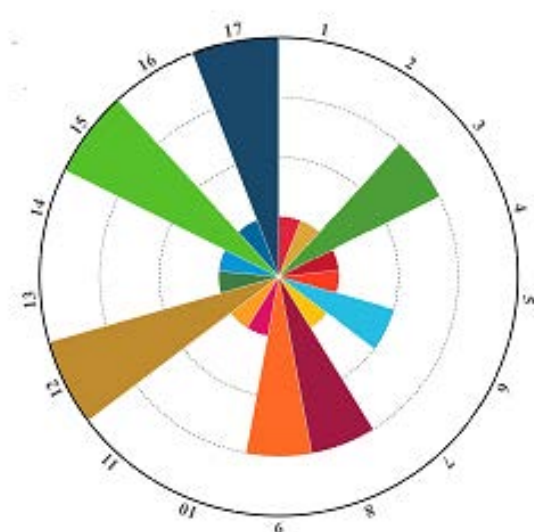


L'aigle royal symbolise une action de grande envergure, ayant un impact significatif et important en termes d'individus ou sur tout ou partie du territoire départemental.



Le colibri symbolise des actions qui, bien que significatives, sont de portée plus modeste, soit parce qu'expérimentales ou concernant un territoire plus restreint ou une population moins nombreuse.

DES RADARS MESURANT LE NIVEAU D'ADÉQUATION À CHACUN DES 17 ODD



Chaque radar est composé de 17 segments et de 4 cercles concentriques. Chaque segment renvoie à l'un des 17 ODD, respectant en cela leur numérotation à l'échelle internationale. Plus on s'éloigne du centre du cercle, plus le degré d'adéquation à l'ODD considéré est important sur une échelle allant d'une « absence » d'adéquation, à « faible », « modérée » puis « élevée ».

Sachant que chaque ODD comprend de multiples cibles, évaluer le niveau d'adéquation d'un champ de politiques publiques ou d'une action à l'un des ODD ne s'effectue pas au regard de l'ensemble des cibles de ce dernier mais d'au moins l'une d'entre elles.

Pris dans leur globalité, ces différents niveaux d'adéquation permettent d'appréhender chaque champ de politiques publiques ou action dans sa dimension systémique (Ci-dessus radar de l'action 49).

Afin de faciliter la lecture, est inséré un marque page renvoyant aux intitulés de chaque ODD.

Enfin, dans une 8ème et dernière partie, il est mis l'accent sur l'importance et la nature des collaborations et partenariats au regard des politiques publiques départementales et des 58 actions présentées dans ce rapport.

PRÉSENTATION DES 7 CHAMPS

DE POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES



SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Les solidarités territoriales recouvrent les actions ou infrastructures liées aux mobilités, au numérique, à l'habitat, à l'urbanisme et au foncier public. Elles sont menées en soutien aux communes et intercommunalités. Ce même champ englobe aussi les politiques patrimoniale et énergétique liées aux bâtiments et domaines départementaux ainsi que les moyens opérationnels afférents à la défense des forêts contre l'incendie, aux sentiers de randonnée, à l'acquisition et à l'entretien des véhicules et matériels départementaux.



TRANSITIONS INSTITUTIONNELLES

Ce champ renvoie aux politiques départementales en matières budgétaire, financière et de marchés publics. Il concerne également les ressources humaines et techniques (hors mobilités et énergie), la communication institutionnelle.



EDUCATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'éducation et le développement humain rassemblent les interventions afférentes aux collèges (construction et aménagement, restauration scolaire), aux secteurs culturels, aux bibliothèques, aux archives départementales, à la jeunesse, aux sports et loisirs mais aussi à la démocratie citoyenne.



SOLIDARITÉS HUMAINES

Les solidarités humaines recouvrent les politiques et interventions extérieures liées à l'action sociale, à l'insertion et à l'autonomie de publics en difficultés en raison de leur situation familiale, locative, économique, sanitaire et sociale. Les actions de prévention et de protection en faveur de la maternité, de l'enfance et des publics en perte d'autonomie à tous les âges de la vie, constituent un pan important de ces politiques et interventions.



ECONOMIE GÉNÉRALE ET INSERTION

L'économie générale concerne les interventions en matière d'aide et de soutien aux filières économiques, touristiques, d'insertion sociale et professionnelle, d'économie sociale et solidaire.



ECONOMIES RURALE ET LITTORALE

L'économie rurale et maritime traite de l'aménagement, de la mise en valeur et du soutien aux infrastructures et activités propres au milieu rural en matières agricole, forestière et viticole mais également en direction des produits de la mer et plus généralement de l'alimentaire à travers notamment le Plan Alimentaire Territorial (PAT). Cela englobe aussi la mission de contrôle sanitaire dévolue au laboratoire vétérinaire départemental.



ENVIRONNEMENT

Le champ environnemental couvre les interventions en matière de gestion globale de l'eau, de protection de l'environnement et de démoustication. Il est question à l'échelle départementale de réduction des risques d'inondation, de préservation des milieux aquatiques et de planification des réserves en eau, de gestion du patrimoine hydraulique. Ce champ intègre aussi la préservation des espaces naturels sensibles, le soutien à l'éducation et à la promotion du développement durable, la recherche et l'innovation énergétique, la défense contre tous types de nuisances, la politique partenariale en matière de chasse et de pêche et enfin la climatologie.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉSUMÉ

1  ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	7  ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	13  ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
2  ODD 2 : FAIM ZÉRO Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	8  ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	14  ODD 14 : VIE AQUATIQUE Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable
3  ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	9  ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	15  ODD 15 : VIE TERRESTRE Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
4  ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	10  ODD 10 : INÉGALITÉS RÉDUITES Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	16  ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
5  ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	11  ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	17  ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
6  ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	12  ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Établir des modes de consommation et de production durables	



SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Les solidarités territoriales recouvrent les actions ou infrastructures liées aux mobilités, au numérique, à l'habitat, à l'urbanisme et au foncier public. Elles sont menées en soutien aux communes et intercommunalités. Ce même champ englobe aussi les politiques patrimoniale et énergétique liées aux bâtiments et domaines départementaux ainsi que les moyens opérationnels afférents à la défense des forêts contre l'incendie, aux sentiers de randonnée, à l'acquisition et à l'entretien des véhicules et matériels départementaux.

PRÉSENTATION DES ODD

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

7



ODD 7 – ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques Fiables, durables et modernes à un coût abordable

-  **Services énergétiques** (fiables, modernes et d'un coût abordable)
-  **Energie renouvelable** (accroissement net)
-  **Efficacité énergétique** (amélioration significative)
-  **Energie propre, renouvelable et efficace** (par accès de tous à la recherche, aux technologies et aux infrastructures)

9



ODD 9 – INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable

-  **Infrastructures** (au service du développement économique et du bien-être, de qualité, fiable, durable, résiliente et accessible à tous)
-  **Industrialisation** (aux fins de développement durable, profitant à tous et contribuant à l'emploi et au PIB)
-  **Financement des entreprises** (faciliter l'accès pour toutes entreprises aux services et systèmes financiers et de marchés)
-  **Infrastructures et industries** (modernisation de l'infrastructure et adaptation des industries à des fins de développement durable par utilisation des ressources, recours aux technologies et procédés propres)
-  **Recherche scientifique et technologies** (renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels en favorisant l'innovation, le nombre de chercheurs, le développement et l'investissement financier public et privé)
-  **Infrastructure durable et résiliente** (en faciliter la mise en place par appui financier, technologique et technique en direction des pays en développement, les moins avancés, sans littoral et petits états insulaires)
-  **Recherche-développement/Innovation technologique** (la soutenir en faveur des pays en développement)
-  **Information et communication** (accroître l'accès aux technologies de l'information et de la communication notamment par un coût abordable à internet pour tous les habitants des pays les moins avancés)

11

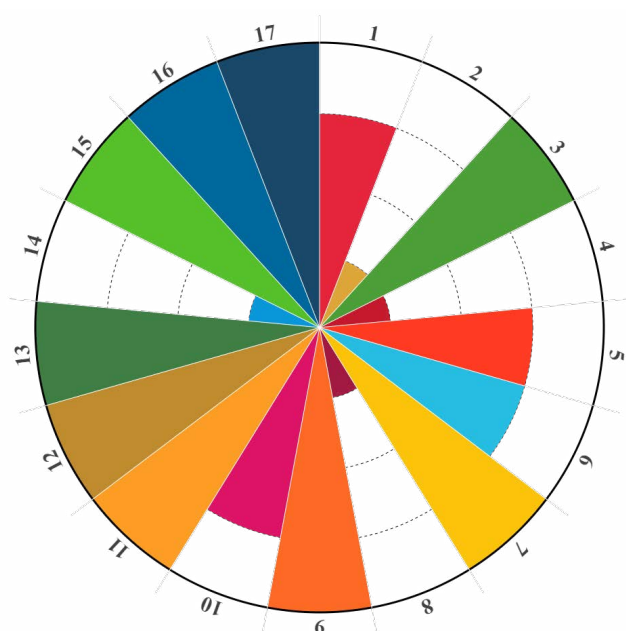


ODD 11 – VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

-  **Logements et services de base** (adéquats, sûrs et à coût abordable pour tous)
-  **Quartiers taudis** (assainis)
-  **Systèmes de transports** (sûrs, accessibles, viables et à coût abordable pour tous en agissant notamment en matière de Sécurité routière et de transports publics)
-  **Urbanisation et établissements humains** (durables pour tous par planification, gestion participative et intégrée)
-  **Patrimoine culturel et naturel** (le protéger, le préserver)
-  **Impacts des catastrophes** (Réduire considérablement l'impact des catastrophes sur les humains et sur l'économie, en mettant l'accent sur la protection des plus vulnérables)
-  **Impact environnemental des villes** (priorité à la qualité de l'air et à la gestion des déchets)
-  **Espaces verts/Espaces publics** (accessibles et sûrs pour tous)
-  **Zones urbaines/péri-urbaines/rurales** (développer les liens en faveur d'un développement planifié)
-  **Politiques et plans d'action** (intégrant insertion de tous, développement durable et changement climatique)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **solidarités territoriales** aux 17 ODD



01

APPROUVER UN PLAN STRATÉGIQUE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le prolongement de la signature du Pacte d'Engagement de l'Idrri (*) avec les acteurs de la profession, le Département inscrit ses politiques routières dans la démarche « Route Durable », en intégrant les enjeux de sécurité routière.

Avec son ancienne stratégie d'amélioration de sécurité routière adoptée en 2014, notre collectivité avait tracé les grandes lignes d'une action efficace qui a porté ses fruits pendant de nombreuses années. Toutefois, la collectivité a souhaité s'engager sur un nouveau « Plan Sécurité Routière 2024-2029 ».

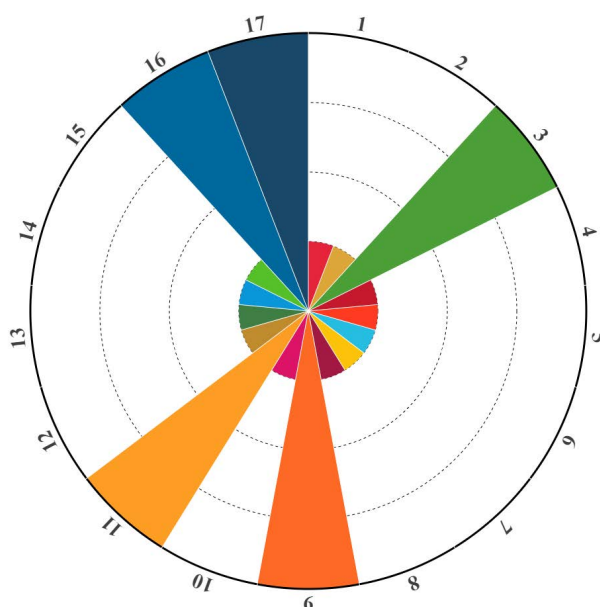
A travers une grande enquête en ligne et des temps d'intelligence collective, le plan d'actions a été coconstruit et nourri par les héraultais, les associations d'usagers et les partenaires institutionnels.

Avec l'ambition de traiter l'ensemble des facteurs d'accidentalité, il encourage une approche proactive visant à produire un environnement de circulation aussi sûr que possible, en agissant sur cinq leviers principaux: la prévention, le partage de la route, l'amélioration des infrastructures, des moyens humains et financiers inédits, une mobilisation collective et partenariale.

Ce plan stratégique offensif s'inscrit désormais dans une démarche « Vision Zéro » qui repose sur l'idée que chaque décès ou blessure due à un accident de la route est inacceptable

Après approbation par l'Assemblée Départementale lors de sa session du 24 juin 2024, sa mise en œuvre va guider l'action du Pôle des Routes et Mobilités dans ce domaine jusqu'à horizon 2029.

(*) Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité



02

EXPÉRIMENTER DES BÉTONS RECYCLÉS POUR CONSTRUIRE UN OUVRAGE HYDRAULIQUE ROUTIER

Dans le prolongement de la signature du Pacte d'Engagement de l'Ildrim (*) avec les acteurs de la profession, le Département inscrit ses politiques routières dans la démarche « Route Durable », en explorant de nouvelles actions permettant de développer le recyclage.

La collectivité s'est appropriée les conclusions d'un projet national de recherche « Recybéton », qui a débouché sur une expérimentation visant à construire un ouvrage hydraulique préfabriqué en béton recyclé à Mireval.

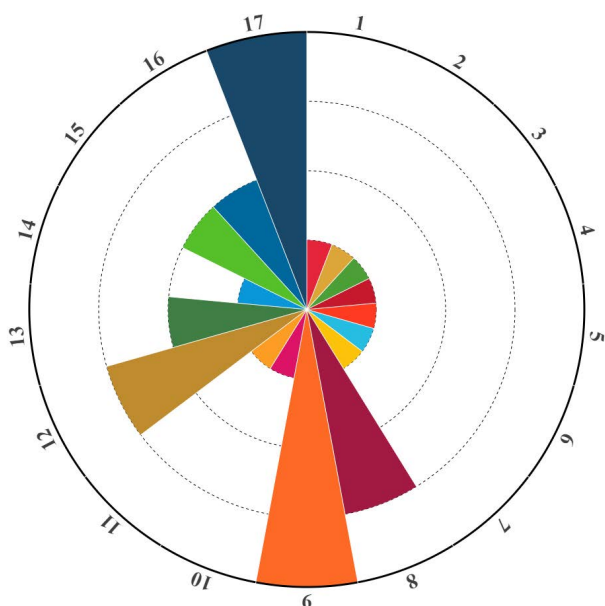
Pour réaliser cet ouvrage dans le cadre de la construction d'un giratoire sur la RD612 à Mireval, le Pôle des Routes et Mobilités a réalisé un « sourcing » préalable avec la profession du « béton prêt à l'emploi », pour jauger de sa capacité à fabriquer localement du béton recyclé.

A l'issue d'un appel d'offre portant sur la fourniture de cadres préfabriqués de 52 mètres de long, une entreprise a pu proposer des ouvrages en béton dont la formule intégrait un taux de 29 % de granulats de bétons recyclés.

Cette expérimentation a permis de démontrer la faisabilité locale d'une fabrication d'ouvrage d'art en béton recyclé (conception, formulation du béton recyclé, contraintes, production, mise en œuvre, cadre normatif et approche performancielle...)

La poursuite de ces expérimentations doit permettre de proposer une offre alternative de béton recyclé pour la construction des infrastructures des routes, en développant l'utilisation d'un outil de comparaison de calcul de CO2 entre béton et béton recyclé

(*) Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité



DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DU PUBLIC POUR LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSE DE FONTANES

Conformément à l'approbation par l'Assemblée Départementale le 10 mai 2021 visant à mettre en place une charte de la participation du public, une concertation pour la réalisation d'un projet coconstruit de sécurisation de la traverse de Fontanes a été mise en œuvre dans le cadre de 3 ateliers successifs pour deux profils d'usagers :

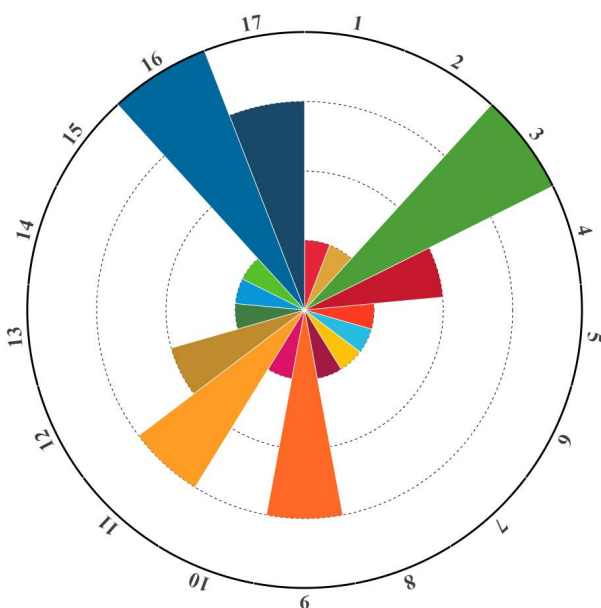
- 22 septembre 2023, avec des adultes aux fins d'acculturation en 3 temps : présentation des objectifs de la concertation et de mise au point du vocabulaire, une visite du secteur d'étude permettant d'élaborer un diagnostic par groupe en marchant, une restitution et mutualisation des points de difficultés relevés durant la visite ;
- 20 octobre 2023, toujours avec des adultes afin d'identifier des propositions d'aménagement potentiellement réalisables et acceptables par le plus grand nombre ;
- 1er décembre 2023, avec des enfants de 8 à 14 ans aux fins d'une approche sensible qui consistait à écouter le ressenti de ces derniers et les aider à se projeter vers des solutions possibles.

Les résultats obtenus, en termes de participation et de propositions ont été les suivants :

- Participations de 22 à 25 personnes durant les deux premières réunions ;
- Participation de 6 enfants lors de la 3ème réunion ;
- Une dizaine de propositions d'aménagements.

Les perspectives et enseignements sont les suivants :

- Prévoir une 4ème réunion de restitution de la concertation menée précisant les éléments retenus et les suites qui seront données ;
- L'atelier avec les enfants ayant peu fonctionné du fait de la faible participation, il doit être à l'avenir privilégié dans les communes disposant d'une école d'associer à la démarche l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire sur temps scolaire.



04

ACCOMPAGNER ET FINANCER DES PROJETS DURABLES ET SOLIDAIRES

Le Département, chef de file des solidarités territoriales, a mis en œuvre une organisation spécifique permettant de contribuer au développement du territoire, en apportant un soutien adapté à chaque collectivité. L'objectif est de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires. Ainsi, le Département accompagne l'aménagement territorial au plus près du bloc communal dans le cadre des différents programmes d'aide financière aux projets publics locaux.

Au titre de sa politique de soutien au développement des territoires, le Département intervient depuis plusieurs années grâce à deux dispositifs complémentaires : les partenariats techniques et financiers avec les territoires et les aides au bloc communal.

Ainsi, le Département développe pour les collectivités qui le souhaitent, une ingénierie technique et financière par le biais de son Agence Technique Départementale : Hérault Ingénierie.

Il accompagne les territoires et les acteurs locaux par le biais notamment du financement des Pays, des PNR, ou de l'aide à la transition énergétique via Hérault Energie...

Par ailleurs, le Département a financé depuis 2022, grâce à ses programmes d'aide, AETP et AMCE des projets vertueux et respectueux de l'environnement en bonifiant dans la limite de + 50% le montant de la subvention accordée. D'autres programmes, tel que « Etudes

urbaines » se positionnent en amont des projets afin d'inciter à la durabilité des projets en intégrant aussi des processus de concertation.

De plus, le Département anime des partenariats à visée prospective avec le CAUE et l'ENSAM et pilote un projet local partenarial de valorisation et de protection du patrimoine géologique, « Géoparc Terres d'Hérault ». En 2023, une subvention a été accordée pour des travaux portant sur la requalification de l'esplanade de la Noria dans la commune de Colombiers incluant un volet désimperméabilisation (photo).

Par ailleurs, le dossier de candidature pour le label Géoparc Mondial de l'UNESCO sera déposé à l'automne 2024.

¹ AETP : Développement Touristique

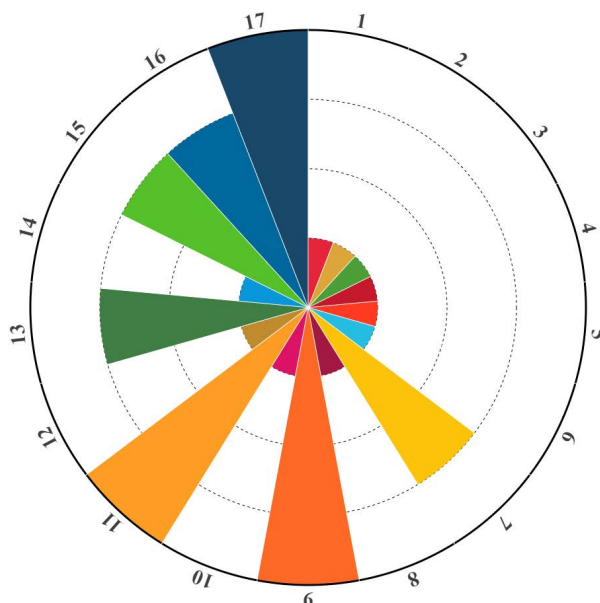
² AMCE : AMénagement CEntres anciens

³ CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

⁴ ENSAM : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier



Commune de Colombiers





CONSTRUIRE UN PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, LE DÉPARTEMENT ET LES COMMUNES EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX

Au terme d'une démarche concertée, l'Etat, dans le cadre de son programme « France Ruralités » et le Conseil Départemental, au titre de sa compétence « Solidarité Territoriale » et de ses politiques volontaristes en faveur des communes et intercommunalités, entendent développer un partenariat en faveur de la ruralité formalisé par une charte dont les associations de maires seront également signataires.

Dans un contexte où la durabilité, la résilience et la qualité de vie figurent aux rangs des préoccupations prioritaires de ses habitants, l'aménagement rural revêt dans notre département un enjeu d'autant plus important qu'il est aux $\frac{3}{4}$ composé de communes rurales.

Dans le cadre du plan « Hérault Ruralité », il s'agit de créer les conditions d'un regain de développement de la ruralité en capitalisant sur ses atouts, en structurant et cordonnant une offre de services et d'activités, en mobilisant à cet effet de nombreux partenaires. La démarche d'ensemble, combinant des soutiens en matières financière et d'ingénierie, verra la création d'un laboratoire de la ruralité dans une logique de réflexion-action et une approche privilégiant le « proposer-expérimenter-évaluer ».

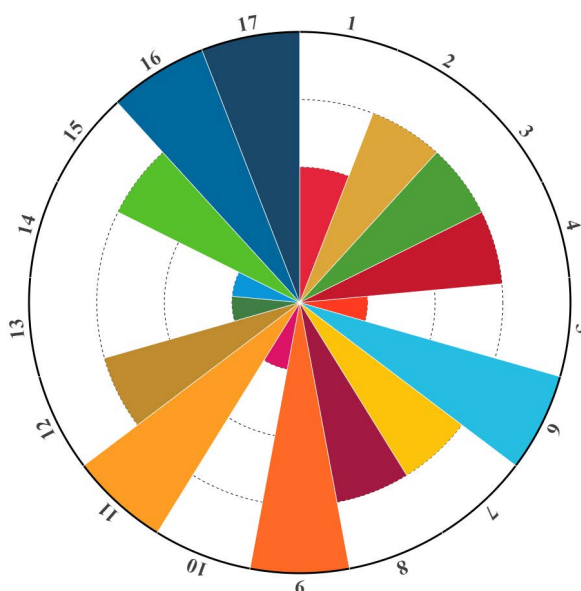
Une fois adopté entre l'Etat, le Département et les communes, ce plan fera l'objet :

- D'un soutien financier aux projets d'investissements des communes rurales ;

- D'un soutien renforcé en ingénierie pour permettre aux communes de faire aboutir leurs projets ;
- D'un objectif partagé consistant à orienter l'ensemble des investissements des communes rurales vers des projets durables, inscrits dans les transitions écologiques et sociales.

Projeté sur une période allant de 2024 à fin 2027, le plan Hérault ruralité cible une douzaine de grands domaines d'intervention : des services de proximité renforcés ; le déploiement de structures et moyens de santé fixes et itinérants ; une structuration renforcée en matière d'offres éducative, artistique et culturelle ; le développement d'une agriculture nourricière et d'un tourisme durables ; le soutien et la revitalisation de l'emploi dans le cadre du dispositif « Territoire zéro-chômeurs » ; une offre renforcée en matière de sports et de loisirs ; le développement de mobilités durables ; l'alimentation et la gestion des ressources en eau ; l'attractivité des centres-bourgs ; la production d'énergie renouvelable dont l'agrivoltaïsme ; une offre de logement accessible et adaptée en parcs privé et public ; la sécurité des biens et des personnes ; l'accessibilité et l'acculturation au numérique.

En appui à ce plan de développement, seront mis en place un comité de suivi afin d'en mesurer les avancées et un comité opérationnel chargé d'accompagner les porteurs de projets.



06 OBSERVATOIRE CITOYEN DU LITTORAL HÉRAULTAIS

Dans le cadre de son action sur le littoral et de la stratégie Hérault Littoral 2019-2030, le Département a pour objectif de sensibiliser le public aux risques littoraux et aux enjeux qui en découlent. Cet observatoire consiste à exploiter les sciences participatives pour produire des données d'observation du littoral.

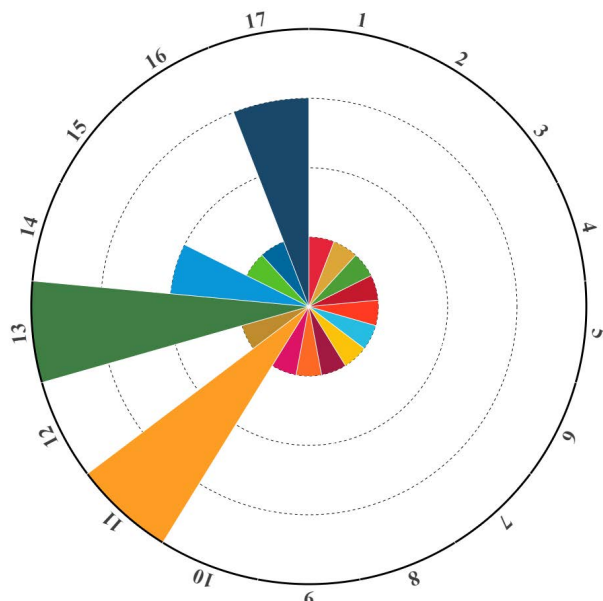
L'objectif est d'installer des bornes (3 dans un premier temps) le long du littoral héraultais sur lesquelles le public serait invité à prendre une photo du littoral (sans filtre, ni zoom) et à l'envoyer via une interface spécifique sur un site internet dédié. Les photos seront ensuite traitées scientifiquement afin de recueillir des informations sur l'évolution du trait de côte.

Les différentes étapes de mise en œuvre de cet observatoire ont consisté à trouver des sites d'observation adaptés (accès, fréquentation, variété des contextes littoraux), travailler en concertation avec les acteurs locaux pour les modalités de mise en œuvre (convention d'occupation temporaire du domaine public, maquette des bornes), concevoir le site internet dédié et les modalités de transmission des photos.

Le déploiement est prévu avant l'été 2024. L'exploitation en interne des photos reçues pour chacune des bornes par des logiciels de traitement des images et de géoréférencement permettra de suivre l'évolution des plages.



Exemple de borne posée par l'Observatoire citoyen du Littoral Morbihannais



Cet observatoire qui s'inscrit dans une démarche de sciences participatives permet à la fois une sensibilisation du public sur les risques littoraux en lien avec le changement climatique et le suivi de l'évolution du trait de côte. Ce réseau de bornes pourra également servir de relais et de base à des actions de sensibilisation portées par des acteurs locaux (associations, collectivités, ...).



Modèle de borne de l'Observatoire citoyen du Littoral Héraultais

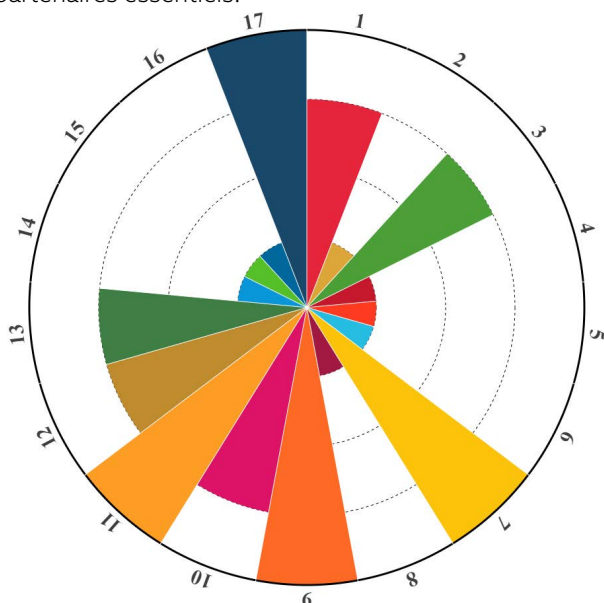


AMÉLIORER LA QUALITÉ DU PARC DE LOGEMENT PRIVÉ

Dans le prolongement de ses actions intégrées pour lutter contre la précarité énergétique et figurant dans le plan départemental de l'habitat 2021-2026, le Département a décidé de renforcer sa politique qui vise à « des logements performants » (axe 2). Après une évaluation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Hérault Renov' qui arrivait à échéance début 2024, l'Assemblée du 13 décembre 2023 a décidé son renouvellement pour 3 ans supplémentaire 2024/2027.

Dans l'Hérault, plus du tiers des résidences principales a été construit avant 1970 et ce taux atteint les 50% dans l'ouest et le nord du département. L'aide à la rénovation de ce parc vise à la fois des objectifs de santé et de salubrité pour les occupants ainsi que de performances énergétiques aux retombées environnementales et économiques.

Initié en 2018 pour 3 ans, le PIG a pu être prolongé de 2 années. Ce plan couvrait initialement la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et les Communautés de Communes du Pays de Lunel, du Grand Pic Saint Loup, du Clermontais et de la Domitienne. En 2023, deux nouveaux EPCI ont rejoint le partenariat : la Communauté de Communes du Lodévois Larzac et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Désormais ce sont 124 communes qui sont couvertes par Hérault Renov'. Sur ce périmètre le département est délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), c'est-à-dire que le département instruit les dossiers d'aide et finance les travaux par les moyens de l'ANAH mais aussi sur ses fonds propres pour amplifier les résultats. Les intercommunalités sont également des partenaires essentiels.



L'évaluation montre un résultat de 1906 logements réhabilités entre février 2019 et février 2024, soit un taux d'atteinte de 126% des objectifs. Les réhabilitations ont généré environ de 26 millions € de travaux dont 16 millions € d'aides publiques, tous partenaires confondus, réparties à raison de 12 M€ pour le délégataire ANAH, 3 M€ pour le Conseil départemental de l'Hérault et 1 M€ pour les EPCI partenaires. Les travaux de lutte contre la précarité énergétique sont majoritaires (1 017 dossiers) mais ils concernent également l'adaptation au vieillissement ou handicap (420 dossiers). Ils bénéficient d'abord aux ménages aux revenus très modestes (76%).

En conclusion, la reconduction par l'Assemblée Départementale du PIG va permettre de continuer la rénovation de logements aux performances énergétiques faibles (passoires thermiques), permettant ainsi des économies substantielles d'énergie et l'amélioration de conditions de vie et donc de santé des occupants.



Exemple d'habitation

08

**AMÉNAGER DES ESPACES ET DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS INCLUSIFS**

Le Département en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire se doit de penser des équipements et d'aménager des espaces qui tiennent compte des besoins, des habitudes et des centres d'intérêt de toutes et tous, dans le respect du principe constitutionnel d'égalité entre les hommes et les femmes.

Au sein de la collectivité un groupe de travail mène une réflexion pour la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et la réalisation d'aménagements et équipements publics. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie aux fins d'effectivité de cette égalité des droits.

Les membres de ce groupe ont été préalablement formés à la question du genre et à sa prise en compte dans l'aménagement du territoire. Ce groupe de travail transversal se réunit régulièrement et a pour souci permanent le partage d'informations et d'expériences, la sensibilisation, l'acculturation ainsi que la valorisation des aménagements réalisés dans un optique d'égalité femmes-hommes. Des supports et des actions de sensibilisation ont été réalisés à destination des agent.e.s de la collectivité et des élu.e.s.

A ce jour, le Département :

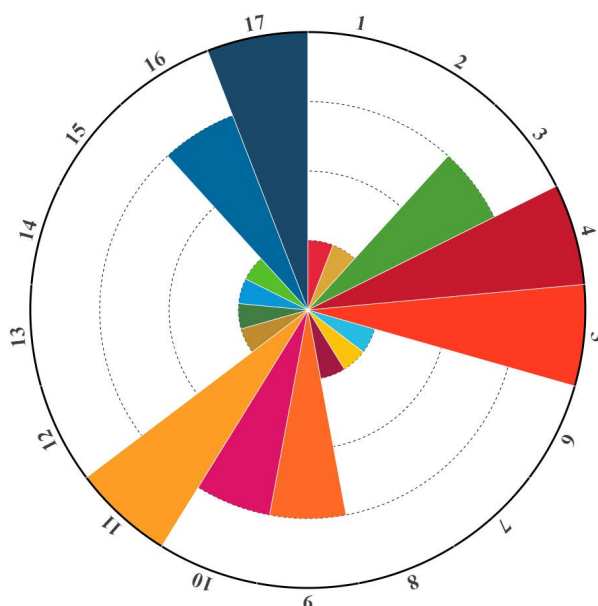
- finance les projets communaux d'aménagements inclusifs ;
- crée des « collèges apaisés » prenant en compte l'inclusion par l'aménagement de la cour et la mise en place de toilettes mixtes notamment ;



- en partenariat avec les communes, crée des zones de rencontres pour une mise en sécurité des piétons dans les réaménagements de traversées d'agglomération ;
- intervient en amont des projets par le biais d'Hérault Ingénierie pour inciter à la prise en compte de l'inclusivité ;
- sensibilise les élu.e.s et les technicien.ne.s avec les fiches d'Orientations Départementales en Aménagement et Urbanisme.

Le groupe de travail va maintenant travailler à la mise en place d'un parcours de formation en ligne contribuant à la prise en compte de l'inclusion dans l'aménagement d'espaces et équipements publics à destination des chargé.e.s d'opération.

Les réflexions et actions se poursuivront en associant le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34), dans le cadre d'une convention.

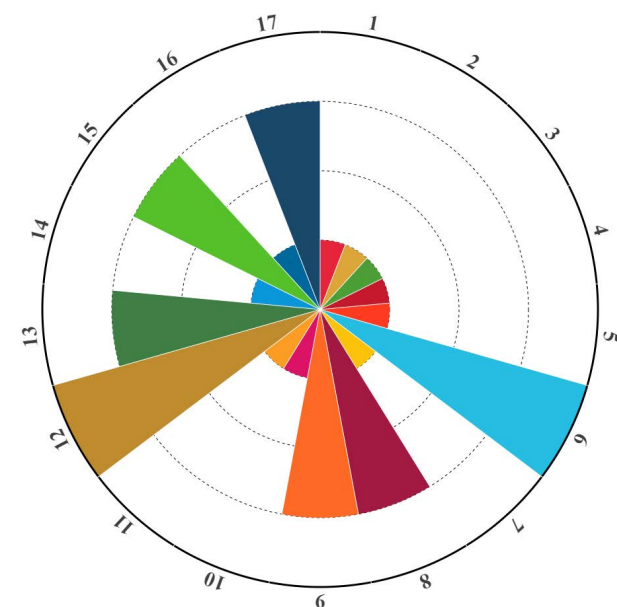


RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIES DE 400 M2 DE TOITURE DE BÂTIMENTS DÉDIÉS AUX FORESTIERS SAPEURS

Dans une démarche de préservation des ressources, le Département a décidé d'équiper le centre des forestiers sapeurs de Cournonsec d'un système de récupération des eaux de pluies sur toitures. Le but est d'utiliser cette eau de pluie pour remplir les citernes des véhicules d'intervention en été et assurer le nettoyage des véhicules toute l'année.

Les forestiers sapeurs interviennent d'une part sur l'entretien et la préservation de 200 000 hectares de garrigues, forêts et espaces naturels tout au long de l'année et, d'autre part, sont primo intervenants sur 90% des départs de feux de forêts pendant la saison estivale.

L'objectif est de pouvoir se passer du réseau d'eau collectif traité pour d'une part assurer les pré remplissages non urgents et réassorts journaliers des véhicules d'intervention en été et d'autre part laver les véhicules après intervention sans utiliser l'eau venant du réseau en tenant compte des sécheresses et restrictions d'eau.



La pluviométrie du site permet de récupérer l'équivalent de 120 000 litres d'eau par an en n'utilisant que les eaux de toiture des bâtiments. Le Département a donc étudié et intégré le système avec une cuve de stockage des eaux de pluie de 31 000 litres. Le dimensionnement de la cuve permet d'assurer l'approvisionnement de l'été malgré une pluviosité faible. Le remplissage de la citerne sera maximum pendant les mois pluvieux pour assurer le nettoyage des véhicules et des tracteurs forestiers sans faire appel à une eau provenant du réseau de la ville durant toute l'année.

Les travaux se sont achevés au mois de septembre 2023 et il a été constaté un remplissage de la cuve à plus de 90 % début novembre. Les premières utilisations et remplissages des véhicules patrouilleurs équipés de cuves de 600 litres et 1500 litres ont été effectués et cela est de bonne augure pour la prochaine saison estivale. En attendant, la saison d'entretien a pu débuter et le lavage des véhicules s'effectue aujourd'hui avec ces eaux de pluies récupérées.

Afin d'aller encore plus loin, le Département prévoit sur ce site pilote de réutiliser les eaux de lavage après prétraitement et dépollution sur site. L'objectif est de réutiliser plus de 70 % des eaux de lavage. Un objectif ambitieux qui s'inscrit pleinement dans nos objectifs d'économie des ressources et de sobriété.

Nul doute que d'autres sites pourront être équipés à l'avenir au vu des premiers résultats encourageants.





FAVORISER LES PRATIQUES VERTUEUSES POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Près de 2500 agents de la collectivité sont susceptibles de se déplacer avec un véhicule de service. 1400 engins roulants sont mis à disposition à cet effet. Ces moyens sont en constante adaptation pour répondre aux exigences opérationnelles tout en respectant les exigences environnementales.

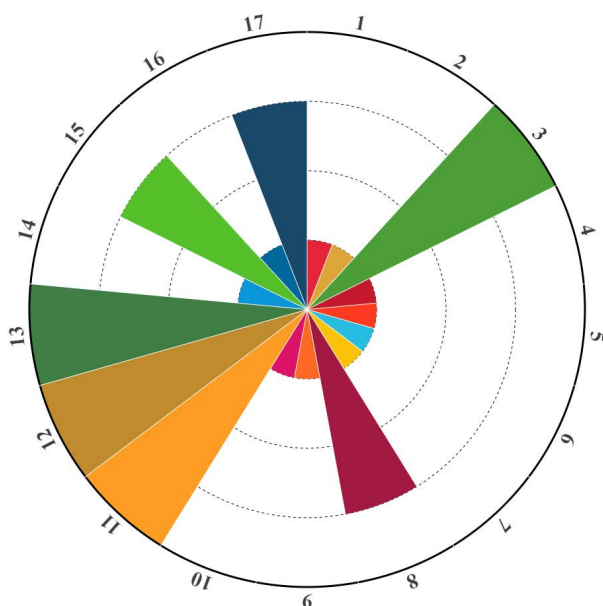
Depuis quelques années, l'offre des moyens mis à disposition des agents pour se déplacer dans le cadre de leur mission a été enrichie par des modes de transports vertueux pour l'environnement tels que des véhicules électriques ou des vélos de service. Pour favoriser ses modes de déplacement le service opérationnel travaille au quotidien pour maintenir une flotte de vélo de service en parfait état de fonctionnement, contribuer aux réflexions de déploiement des bornes de recharge interne et participer aux cycles de formation à la conduite des véhicules électriques proposés par le service formation.

Il est déployé 45 vélos de service de type mécaniques ou à assistance électrique sur 25 sites. Conjointement à ce déploiement, le service est associé au service formation pour piloter les séances de prises en mains des véhicules électriques. En moyenne 2 séances de formation par mois sont réalisées par le Service de Gestion des Véhicules (SGV). Considérant l'appréhension préexistante à leur utilisation et soucieuses d'en valoriser l'usage qui est amené à se développer au rythme de l'accroissement

du parc, certaines entités administratives - à l'instar du Service Moyens Administratifs de Béziers - participent de la démarche en incitant les agents de leur territoire à se former. A l'échelle de ce service, sur un pool de 31 véhicules dont 6 à assistance électrique, 25% des réservations de véhicules de service concernent ces derniers.

En termes de résultats obtenus, les kilomètres parcourus en véhicules électriques sont en augmentation (+3.4 % en 2022 par rapport à 2021) et 72 collaborateurs ont été formés en 2023 par le SGV auxquels s'ajoutent ceux formés par le service formation et ceux formés les années précédentes. Concernant les déplacements en vélo de service, 1800 km ont été parcourus au cours du 3ème trimestre 2023.

Cette action s'intègre pleinement dans les démarches « Développement Durable » de la collectivité en favorisant l'usage des véhicules électriques et en proposant des modes de déplacements alternatifs. Le suivi des taux d'utilisation des vélos sera mis en place en 2024 pour évaluer cet usage, et les formations « véhicules électriques » prioritaires sur les sites nouvellement équipés.





UTILISER LA CUISSON BASSE TEMPERATURE DANS NOS UNITES DE PRODUCTION CULINAIRE

Le dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET) impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires, avec une exigence de réduction de 40% d'ici à 2030.

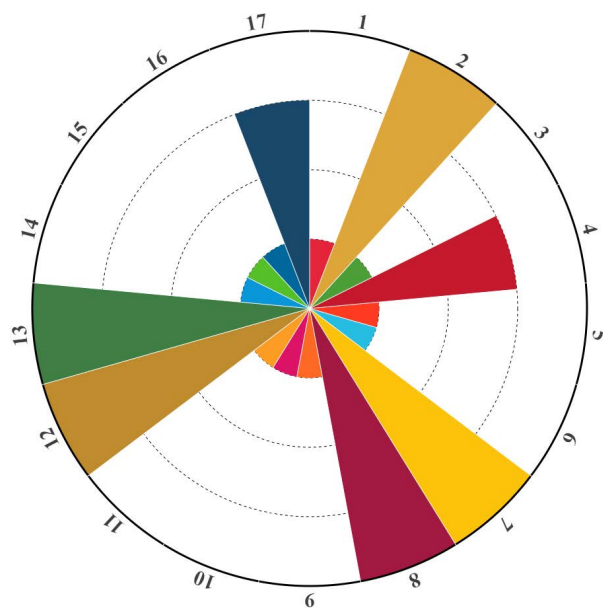
Le EET, qui encourage l'adoption d'équipements de production énergétiquement efficaces, s'articule notamment autour de 2 axes :

- L'installation d'équipements de production performants et de dispositifs de contrôle qui permettent de réduire significativement, de surveiller et d'ajuster en temps réel la consommation énergétique ;
- L'évolution des pratiques et des processus de production en sensibilisant le personnel aux bonnes pratiques énergétiques, aux comportements éco-responsables, et en encourageant l'innovation dans les processus de travail.

Les 5 Unités de Production Culinaire (UPC) de la Direction de la Restauration Scolaire produisent quotidiennement 21 000 repas en liaison froide. Jusqu'alors, la production culinaire s'effectuait uniquement pendant une plage horaire de 8 heures le matin.

L'objectif de la cuisson basse température, également appelée cuisson de nuit ou différée, comporte de multiples avantages en termes de maîtrise dans :

- L'utilisation des équipements. Grâce à un fonctionnement de 24h/24, la cuisson basse température permet une répartition plus uniforme de la charge de travail sur l'ensemble de la journée.
- La gestion des plannings des agents. Ce mode de cuisson ne nécessitant pas en permanence la présence du personnel, il évite le recours aux heures supplémentaires tout en maintenant la production.
- La consommation et les coûts énergétiques. Elle permet d'envisager une réduction de 20% de la puissance consommée pendant les cycles de cuisson et de refroidissement.
- Les coûts d'achats de denrées dans la mesure où l'optimisation du processus de cuisson permet de réduire de 20% les pertes alimentaires et donc les volumes d'approvisionnements.
- La conservation des qualités organoleptique des ingrédients cuisinés ainsi que la préservation de leurs saveurs, textures et qualités nutritionnelles.



En 2023, la mise en œuvre opérationnelle de la procédure de maîtrise des cuissons de nuit a été réalisée sur place à l'UPC de Puisserguier en respectant toute une procédure et les recommandations de la Direction Départementale de Protection des Populations. Les collègues desservis par cet UPC témoignent d'un retour très positif sur les repas fournis. Cette évaluation a porté sur des critères tels que la qualité gustative, la fraîcheur des ingrédients, la variété des plats proposés et la satisfaction globale des convives. Ces retours permettent d'ajuster et d'améliorer continuellement les processus de production.

En guise de conclusion, la cuisson à basse température présente des avantages indéniables, mais son intégration réussie dépend de la volonté de changer les pratiques et de la mise en place de nouveaux process au sein des UPC. Cela représente un investissement durable tant pour la qualité des repas que pour la préservation des ressources et la réduction de l'impact environnemental.



Photo 1 : chargement de four pour une cuisson de nuit (sauté de bœuf en bac gastronome)



Photo 2 : tableau de programmation du four « paramètres cuisson de nuit »



TRANSITIONS INSTITUTIONNELLES

Ce champ renvoie aux politiques départementales en matières budgétaires, financières et de marchés publics. Il concerne également les ressources humaines et techniques (hors mobilités et énergie), la communication institutionnelle.

PRÉSENTATION DES ODD

TRANSITIONS INSTITUTIONNELLES

5



ODD 5 – EGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- ♀ **Discrimination** (mettre fin partout à toute forme de discrimination à l'égard du sexe féminin)
- ♀ **Violence, exploitation et préjudices** (les éliminer quelles que soient leurs formes dans les sphères publique et privée)
- ♀ **Soins et travaux domestiques** (reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés par le développement de services publics, de politiques sociales, du partage des responsabilités intrafamiliales)
- ♀ **Fonctions de direction** (en garantir l'accès aux femmes à tous niveaux et en tout lieu)
- ♀ **Santé sexuelle et procréation** (accès de tous aux soins et libre exercice au droit de procréation)
- ♀ **Droit et accès aux ressources** (économiques, naturelles, financières, patrimoniales)
- ♀ **Technologies clés** (renforcer l'utilisation des technologies clefs, notamment en matière d'informatique et de communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes)
- ♀ **Egalité des sexes et autonomisation** (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes par des politiques et législations adaptées et renforcées)

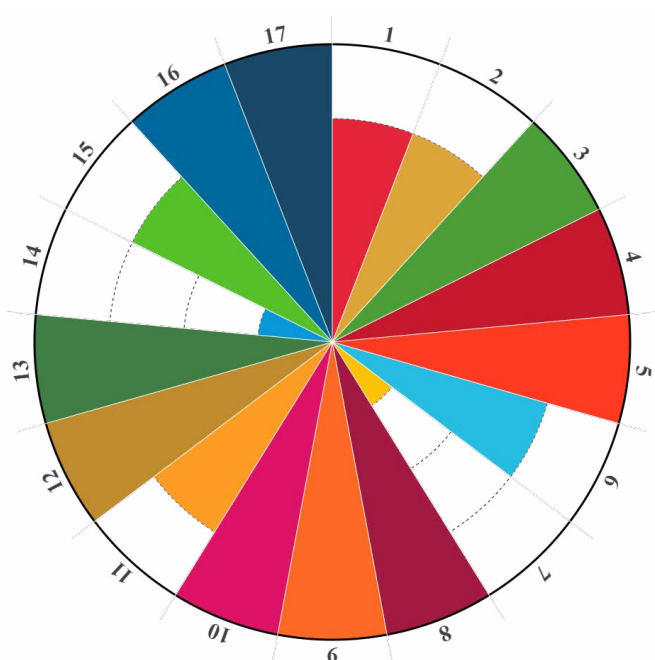


ODD 16 – PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives à tous

- ✚ **Violence et taux de mortalité associés** (réduire nettement toutes formes de violence)
- ✚ **Exploitation et violences visant les enfants** (y mettre fin)
- ✚ **Etat de droit et justice** (promouvoir l'état de droit et accès dans des conditions égalitaires à la justice)
- ✚ **Criminalité** (lutter contre les flux financiers illicites, les trafics d'armes, le vol de biens, la criminalité organisée, récupérer et restituer les biens dérobés)
- ✚ **Corruption et pratiques de pots de vin** (les réduire nettement)
- ✚ **Institutions** (efficaces, responsables et transparentes à tous niveaux)
- ✚ **Association aux prises de décision** (faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision)
- ✚ **Identité juridique** (la garantir à tous, notamment par enregistrement des naissances)
- ✚ **Droit à l'information** (garantir l'accès public à l'information)
- ✚ **Libertés fondamentales** (les protéger)
- ✚ **Coopération internationale en matière de terrorisme et de criminalité** (en renforçant les moyens nationaux de prévention et de lutte)
- ✚ **Discriminations** (promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **transitions institutionnelles** aux 17 ODD





UNE POLITIQUE D'ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

La loi climat et résilience de 2021 imposait aux collectivités qui effectuent plus de 50 millions d'euros d'achats de se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Avec 246 millions d'euros d'achats en 2023, le Département de l'Hérault se veut exemplaire et s'engage à faire de la commande publique un levier d'actions responsables. Le SPASER 2023-2028 est l'opportunité de se doter d'un outil structurant permettant de déployer des actions en faveur d'une solidarité et d'une sobriété environnementale accrue.

La dimension transversale, inhérente à l'élaboration d'un document opérationnel tenant compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la chaîne achats au sein du Département, a conduit à adopter une démarche collaborative.

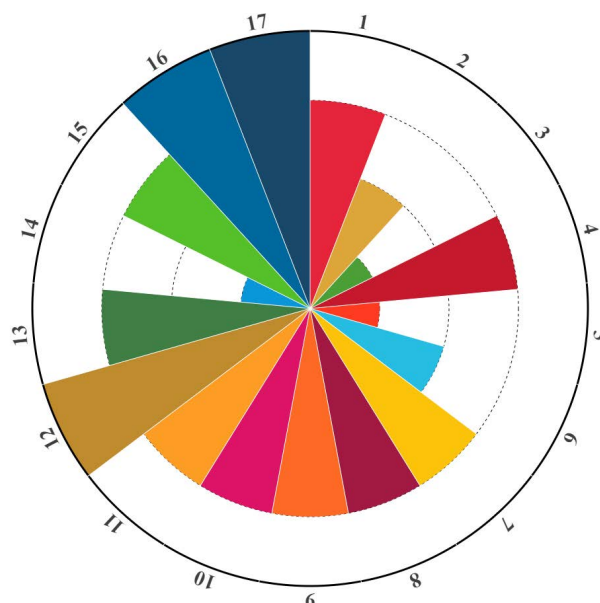
Après que les élus de la commission d'appel d'offres (CAO), instance pilote du SPASER, en aient défini les orientations, une équipe projet pluridisciplinaire a élaboré le SPASER à partir d'un travail associant une vingtaine de représentants de l'ensemble

des directions de notre collectivité. Quatre ateliers collaboratifs, organisés de juillet 2022 à janvier 2023, ont successivement travaillé sur la sensibilisation et le diagnostic, les divers engagements, la faisabilité des actions et la finalisation des différentes fiches d'engagement.

Tel qu'adopté par l'Assemblée Départementale le 17 avril 2023, le SPASER s'organise autour des enjeux transversaux, sociaux et environnementaux de nos achats, déclinés en 9 engagements :

- Systématiser la réflexion sur le juste besoin, la sobriété et les alternatives à l'achat ;
- Consolider des relations responsables avec nos fournisseurs ;
- Assurer un suivi d'exécution renforcé dans une démarche d'amélioration continue ;
- Continuer de développer l'inclusion sociale par nos achats ;
- Développer des achats issus du commerce équitable ;
- Favoriser les pratiques socialement responsables des fournisseurs ;
- Réduire nos impacts environnementaux dans les marchés de travaux ;
- Réduire nos impacts environnementaux dans les marchés de fournitures et services ;
- Favoriser une alimentation durable et locale ;
- Protéger et valoriser la biodiversité.

Connu et compris des services, le défi consiste désormais en son déploiement et à l'atteinte de ses objectifs chiffrés, tout en conservant une démarche collaborative avec l'ensemble des parties prenantes par le biais d'ateliers et d'animations participatives. Le SPASER a d'ores et déjà permis de formaliser une planification des achats permettant de s'interroger sur l'opportunité d'acheter durable.





GÉNÉRALISER LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR LES MARCHÉS PUBLICS DÉPASSANT 40 000€

Dans le cadre de sa politique "Zéro papier" lancée en 2020, le Département s'est engagé dans un programme de dématérialisation comprenant 62 projets sur cinq ans. L'un de ces projets, débuté en 2022, concerne la mise en place de la signature électronique avec le logiciel Ecosign34, visant à fluidifier la passation des marchés au sein du Conseil départemental.

Intégré à la démarche « Zéro papier », Ecosign34 sécurise les échanges de documents, économise du temps et du papier. Déployé aux élus et aux agents délégataires, le logiciel leur offre un visa électronique, favorisant le nomadisme. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'étendre la signature électronique au sein du Conseil Départemental. L'avantage est que le document signé électroniquement a la même valeur que la signature manuscrite.

Le projet, entamé en janvier 2022, a commencé par une phase de recensement des documents nécessitant une signature électronique. A cette fin, une vingtaine de rencontres a été organisée avec divers interlocuteurs de notre collectivité, issus de toutes les directions générales adjointes (DGA).

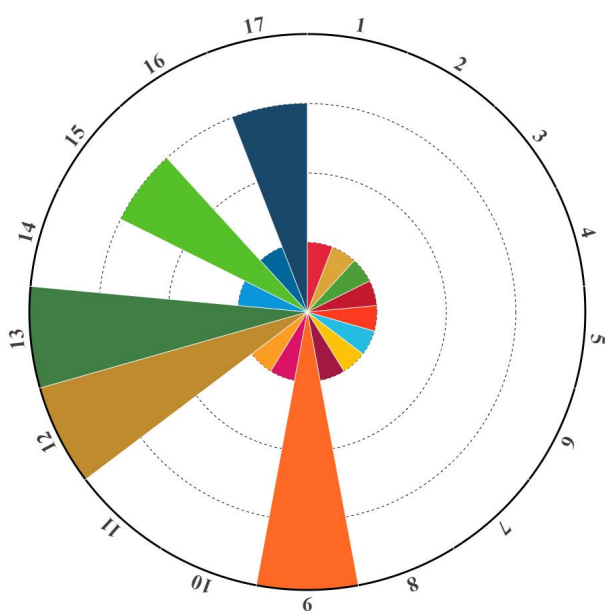


A la suite de ces échanges, il a été déterminé que la signature électronique pourrait être mise en place pour environ 240 documents distincts.

L'ensemble des DGA a activement soutenu ce projet, favorisant un travail collaboratif et d'échange. Un budget de 300 000€ a été alloué à l'extension d'Ecosign34, avec une finalité prévue en 2024.

En 2023, avec un volume d'achat de 246 millions d'euros, l'utilisation d'Ecosign34 a permis la signature électronique de nombreux marchés publics, évitant l'impression et la re-matérialisation de plus de 5000 actes d'engagement et de renouvellement annuellement.

Le déploiement du projet Ecosign34 est à l'étape d'achèvement, ce qui constitue pour le département un tournant clé dans sa politique « zéro papier ». Désormais, la passation des marchés publics ne nécessite plus l'impression de documents. Une dynamique similaire pourrait être envisagée pour l'exécution des marchés publics.



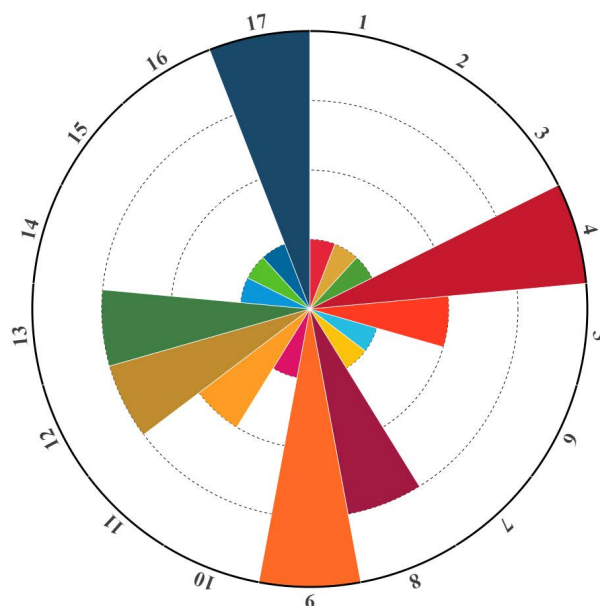


DÉPLOYER UNE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE

La plateforme 360Learning a été acquise pendant la crise du COVID19 pour assurer une continuité dans les formations dispensées habituellement en présentiel, mais également pour moderniser et proposer de nouvelles modalités de formation aux agents du Conseil Départemental de l'Hérault. La plateforme est un outil dont la prise en main s'inscrit dans la montée en compétences des agents, dans le cadre de la transition numérique.

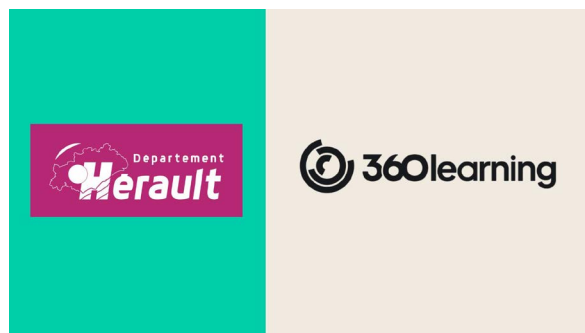
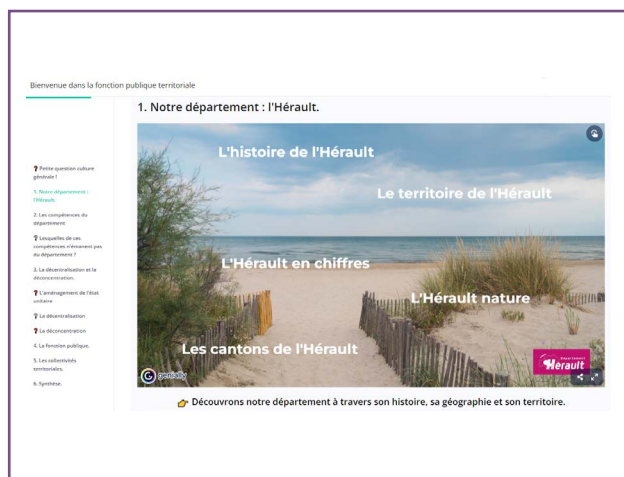
A travers cette plateforme, l'ambition est d'accompagner l'ensemble des agents tout au long de leur parcours professionnel. La multiplication des parcours e-learning va permettre de limiter les trajets des agents tout en améliorant la qualité des formations, d'optimiser les coûts de formation, de gagner en flexibilité et de s'adapter aux contraintes environnementales et sanitaires.

Pour atteindre ces objectifs, la collectivité développe des parcours de formation e-learning en autonomie tutorée pour tous les agents : parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants, parcours de sensibilisation, parcours réglementaires ainsi que des parcours hybrides pour les logiciels métiers (prérequis obligatoire en e-learning + formation interne en présentiel). La conception de ces parcours se fait entièrement en interne. Le service formation de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines accompagne les experts métiers et les formateurs internes dans l'ingénierie pédagogique et les forme à de nouveaux outils. L'objectif est de proposer des formations innovantes, cohérentes et harmonisées.



En 2023, une dizaine de parcours ont été déployés au sein de la collectivité. A titre d'exemple, dans le cadre de la mise en place du logiciel SOLIS : 424 agents ont effectué le parcours e-learning qui était un prérequis obligatoire à la formation en présentiel. Egalement, 124 managers ont suivi le parcours de « Sensibilisation à la lutte contre les violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes au travail ».

En 2024, l'objectif est de donner accès à la plateforme e-learning à l'ensemble des agents et de déployer de nouveaux parcours de formation. L'objectif étant de s'inscrire dans une collectivité apprenante : généralisation des parcours hybrides pour tous les logiciels métiers, parcours sur l'archivage numérique dans le cadre de la démarche zéro papier, parcours de prévention aux risques professionnels et enfin parcours de sensibilisation à la transition écologique dans le cadre du projet « Hérault Ecologie 2050 ».





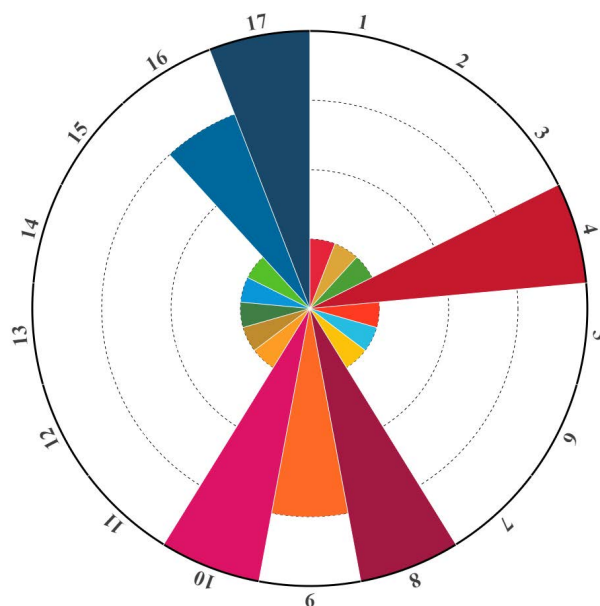
RENFORCER LA POLITIQUE D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Le Département de l'Hérault mène une politique d'embauche des apprentis particulièrement volontariste depuis plusieurs années. En 2023, le cap des 150 apprentis au sein des services a été atteint et se poursuit en 2024.

Avec des compétences variées et plus de 100 métiers, la Collectivité offre l'opportunité aux jeunes d'effectuer leur formation (du CAP au Master). Ils peuvent découvrir ainsi une palette diversifiée de nombreux métiers, au moyen des différentes filières proposées par la Fonction Publique Territoriale (médico-sociale, sociale, animation, technique, mais aussi administrative, culturelle, médico-technique, sportive).

Le dispositif d'apprentissage de la collectivité doit non seulement permettre aux jeunes d'acquérir un diplôme et une première expérience professionnelle mais il contribue aussi à répondre à l'enjeu d'attractivité de l'institution, en faisant de l'alternance un véritable levier de recrutement. Les questions de mixité des métiers et de recrutements des apprentis en situation de handicap sont également au cœur des objectifs.

La Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines s'est dotée d'une équipe renforcée pour le recrutement des apprentis. La campagne d'apprentissage se déroule chaque année, de mars à septembre avec un démarrage de la majorité des contrats d'apprentissage au 1^{er} octobre. La collectivité prend en charge, avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le financement des formations en apprentissage et se charge de la rémunération des apprentis.



Le réseau des maîtres d'apprentissage au sein des services du Conseil Départemental de l'Hérault est fondamental dans ce dispositif, puisqu'il permet d'accompagner les jeunes tout au long de leur formation.

Une promotion spécifique de 12 travailleurs sociaux en apprentissage a été constituée en 2023 en partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS). Une seconde promotion verra le jour en 2024.

Dès 2024 et dans les années à venir, l'enjeu premier sera de fidéliser un maximum d'apprentis ayant effectué ce parcours au Conseil Départemental de l'Hérault. Mais également, qui ont été acculturés à ses valeurs et aux enjeux de Service Public. Le but étant qu'ils deviennent les professionnels territoriaux de demain.





ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES MANAGERS PAR LA MISE EN PLACE DE « MANAG'HÉRAULT » DANS UN OBJECTIF DE QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS

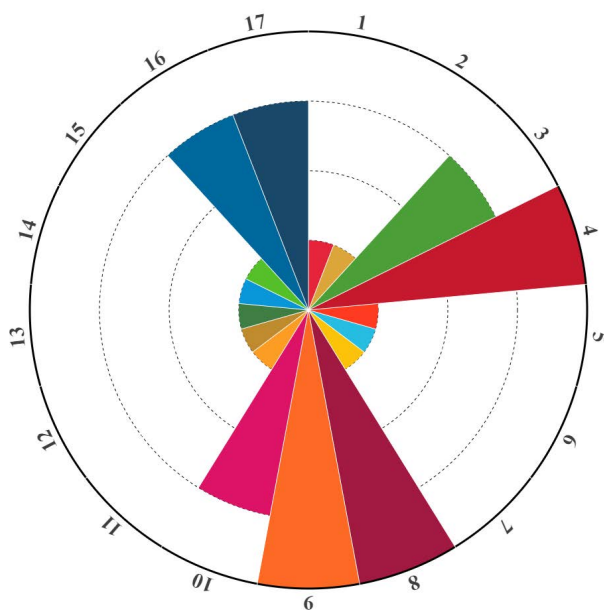
Dans le prolongement de la politique des ressources humaines en faveur de l'accompagnement des managers, « Manag'Hérault » remplace désormais le Plan d'Accompagnement des Managers (PAM) pour accompagner plus globalement les managers dans la consolidation de leurs rôles managériaux. Cette offre revisitée et enrichie doit leur permettre d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être et ainsi mettre en œuvre leurs missions dans un cadre de travail optimisé, responsable, constructif et respectueux des « couleurs managériales » de notre institution.

Les 510 managers du Conseil Départemental de l'Hérault agissent dans un contexte de transitions sociétales, environnementales, économiques et technologiques, qui bouleversent les cadres de référence et les aspirations. Le manager doit faire face à de multiples contraintes et accompagner ses équipes, conduire le changement, donner du sens, motiver, manager dans la confiance, sur un mode collaboratif. Il doit également développer de la cohésion.

« Manag'Hérault » rend lisible l'offre globale quelle que soit la modalité de mise en œuvre. Les modalités déjà proposées sont reconduites en 2024 et seront développées : formations en présentiel, en distanciel, en mode hybride, mais aussi conférences, parcours e-learning accessibles sur la plateforme 360Learning, Webinaires avec un accès possible en "replay". Des Ressources sont mises à disposition : guides, fiches techniques, podcasts, vidéos, articles disponibles sur la rubrique vie du Manager sur intra34. Cette offre est conçue en association avec les services experts de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines du Département et plus particulièrement avec le service formation. Elle est proposée de façon annuelle pour 2024 mais passera à un format bi annuel à compter de 2025 pour être en conformité avec l'offre globale du plan de formation de notre collectivité.

L'accompagnement proposé via « Manag'Hérault » sera évalué ultérieurement, ce qui permettra de pouvoir mesurer les résultats obtenus à l'aide d'indicateurs évolutifs ad hoc.

« Manag'Hérault » a également vocation à évoluer pour prendre en compte les besoins remontés par les « managers de terrain », et aussi intégrer les orientations institutionnelles et les futures lignes directrices de gestion de la collectivité.





SENSIBILISER ET FORMER L'ENCADREMENT À LA LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE, HARCÈLEMENT, SEXISME, INTIMIDATION, MENACE ET DISCRIMINATION ENTRE AGENTS

Depuis la loi de 2019 dite de modernisation de l'action publique et le décret du 13 mars 2020, tout employeur doit structurer un dispositif de recueil et de traitement des signalements dénonçant des faits de violences, d'agissements à caractères sexiste, discriminatoire ou de harcèlement, afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Si la Collectivité a d'abord déployé en 2021 un dispositif strictement interne, elle a depuis externalisé le recueil et la pré qualification des signalements.

Les enjeux de prévention de la violence au travail sont majeurs pour le Conseil Départemental de l'Hérault. L'employeur se doit d'assortir la mise en place du dispositif de signalement d'actions de sensibilisation et de formation. Ces actions visent à favoriser l'acculturation des agents et surtout à conforter les pratiques et postures des managers en leur donnant les connaissances nécessaires au repérage des situations de violence, de harcèlement, de sexisme et de discrimination.

Les managers peuvent être saisis par leurs collaborateurs de difficultés ou en être directement témoins. Ils peuvent également être eux même exposés, de par leurs attributions managériales, à un signalement pour violence ou harcèlement.

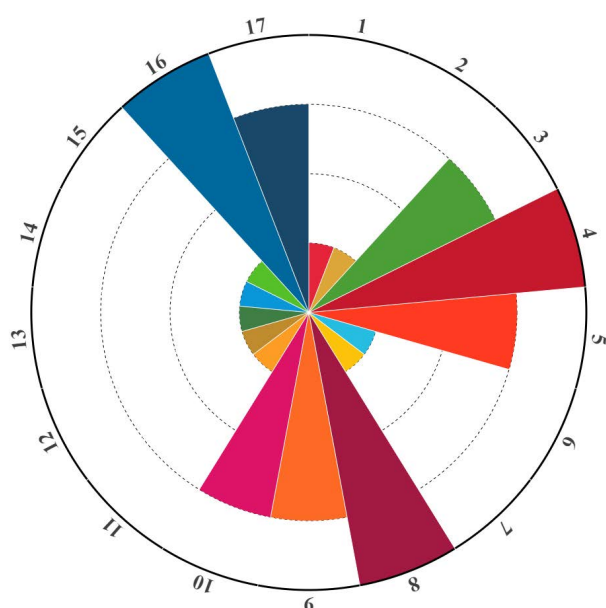
Par conséquent, il est essentiel de leur assurer les clefs de compréhension et leur mettre à disposition des outils adaptés pour faire face à de telles situations.

L'objectif est aussi qu'ils puissent soutenir leur équipe ou d'éviter de s'exposer eux-mêmes.

La formation e-learning proposée sur la plateforme 360Learning a vocation à leur donner les connaissances utiles quant au cadre légal mais aussi aux bons réflexes à adopter.

Elle leur permet d'avoir également une indication précise sur les personnes ressources susceptibles d'aider les victimes ou de les soutenir. Les modules thématiques sont accessibles librement.

La Collectivité s'engage à poursuivre la sensibilisation des équipes par une proposition à venir d'un parcours de formation en ligne pour l'ensemble des agents, mais aussi par des participations aux réunions de service ou de direction coanimée avec la hiérarchie.





LUTTER CONTRE LES LGBT PHOBIES SOUS TOUTES LEURS FORMES

Le Conseil Départemental de l'Hérault a signé le 27 novembre 2023, la Charte d'engagement proposée par l'association l'Autre Cercle, afin d'impulser des actions inclusives au bénéfice des agents de la communauté LGBT+. Cette signature triennale, traduit l'engagement de la Collectivité de soutenir ses collaborateurs volontaires pour affirmer leur orientation sexuelle ou identité de genre.

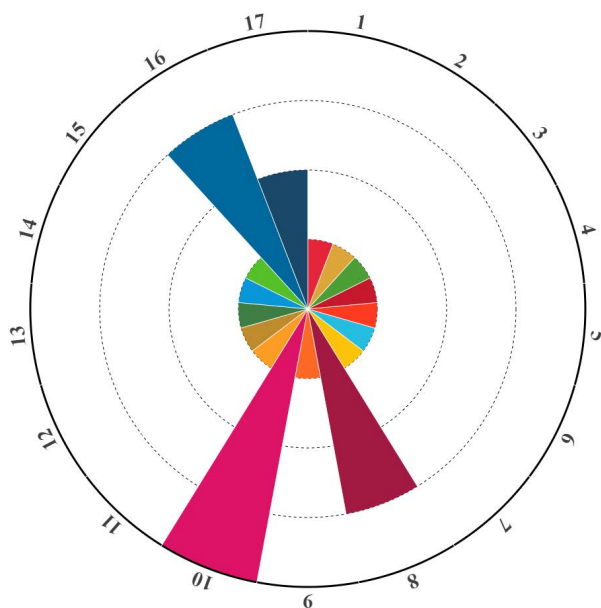
Selon différentes études, environ 8% de la population mondiale est membre de la communauté LGBT+. Fort de plus de 5000 agents, le Conseil Départemental de l'Hérault, dans sa fonction d'employeur, se doit d'assurer une attention particulière à ces agents, encore trop invisibles. En outre, fidéliser ou attirer de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, soucieux d'être reconnus et protégés par leur employeur, est désormais un enjeu essentiel.

Les premiers constats opérés lors de la signature de la Charte doivent se traduire par des politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent l'égalité de droits et de traitements et l'absence de toute discrimination. Et ce, de l'examen d'une candidature à tous les actes ou prestations participant d'une carrière au sein de notre collectivité.

A ce stade, il convient de finaliser le diagnostic des actions LGBT déjà engagées. En effet, des actions en matière de politiques des ressources humaines et publiques, sont déjà conduites. Il faudra suivre et évaluer ces actions au cours de l'année 2024, à l'aide d'indicateurs bien définis.

La prévention des LGBT phobies pourra s'inscrire dans un plan pluriannuel, permettant de décliner des sessions de formation et des actions de prévention, pour sensibiliser aux problématiques subies par les personnes LGBT+.

Le Département, dans sa fonction d'employeur, se doit d'être proactif sur le traitement des demandes individuelles, mais également au vu des modifications réglementaires, qui pourraient se présenter au regard des évolutions sociétales.





MONTREZ QUE LA NEURODIVERSITÉ PEUT ÊTRE UN ATOUT AU TRAVAIL

Dans le prolongement de son plan d'actions pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Département mène plusieurs actions de communication pour promouvoir la diversité de ses effectifs. Dans ce cadre, la campagne de sensibilisation sur le handicap psychique, mental, cognitif et la neuro atypie, avait pour enjeux d'appréhender les composantes de la neurodiversité. Il s'agissait là d'un volet expérimental.

Le département compte près de 5000 agent.e.s, sa politique inclusive pour la qualité de vie et les bonnes conditions de travail implique notamment la prise en compte de tous les profils. En effet, 80 % des handicaps sont invisibles.

A ceux-là s'ajoutent les personnes dites neuro atypiques, comme les hauts potentiels qui représentent 2,3 % de la population. Néanmoins, beaucoup de personnes ne déclarent pas ou ne connaissent pas leur différence, ce qui peut entraîner une souffrance au travail et beaucoup d'incompréhension et de malentendus pour les managers et les équipes.

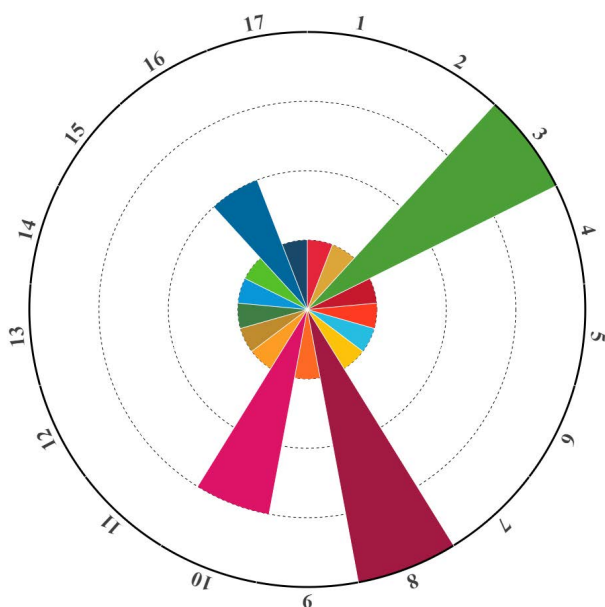


La neurodiversité reste mal connue et très stigmatisée dans le monde du travail. Cela concerne : le handicap mental, le handicap psychique, les troubles cognitifs, le fonctionnement neuro atypique tel que les hauts potentiels (HPI haut potentiel intellectuel, HPE haut potentiel émotionnel, HPC haut potentiel créatif).

Or le Département œuvre pour l'attractivité de tous les talents dans un but d'intégration mais aussi de performance.

C'est dans cet esprit que la Collectivité a pris l'initiative d'organiser pour la première fois un reportage sur le handicap invisible et plus précisément sur le Syndrome d'Asperger, durant le mois d'avril 2023.

Cet évènement avait pour enjeux de faire comprendre la différence, mais aussi de démontrer qu'une intégration peut être réussie grâce à une communication adaptée. Ainsi une agente et son manager ont témoigné sur les points forts et la plus-value de leur collaboration. Ce reportage a été diffusé à l'ensemble des agent.e.s, par le biais d'un film sur YouTube, dans l'intranet. Il a été relayé par une publication sur le réseau social interne avec des liens vers des documents explicatifs. Les divers témoignages prouvent que le film a été très apprécié par les agents et les agentes du Conseil Départemental de l'Hérault et qu'il a permis de déconstruire quelques stéréotypes sur la différence.



FAVORISER L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LES AGENTS DU DÉPARTEMENT : LES CAFÉS DE LA DSI

Saisissant les défis et les opportunités, le Département poursuit sa transformation numérique en renouvelant sa vision stratégique grâce à l'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information pour la période 2024-2028. Le précédent schéma a permis notamment la dotation de tous les agents d'environnements numériques de travail et l'intégration de plus de 50 projets de dématérialisation dans la feuille de route pluriannuelle de la collectivité.

La promotion d'une culture du numérique et l'accompagnement à l'adoption de ses outils participent de cette évolution.

Des actions de sensibilisation et d'acculturation aux usages et outils numériques sont ainsi menées.

Elles ont pour objectif : une meilleure maîtrise des outils digitaux, quels que soient la fonction ou le niveau de compétence initial.

Parmi ces actions : les « Cafés de la DSI ». Ces rendez-vous, organisés par la Direction des Systèmes d'Information, permettent d'explorer différents aspects du numérique en valorisant les bonnes pratiques et des astuces concrètes.

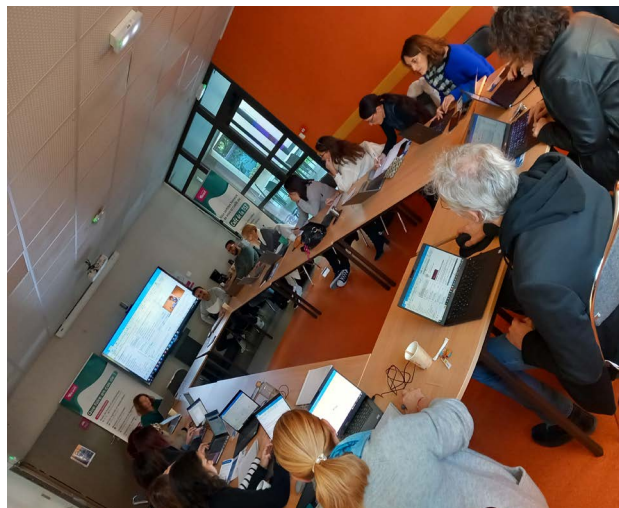
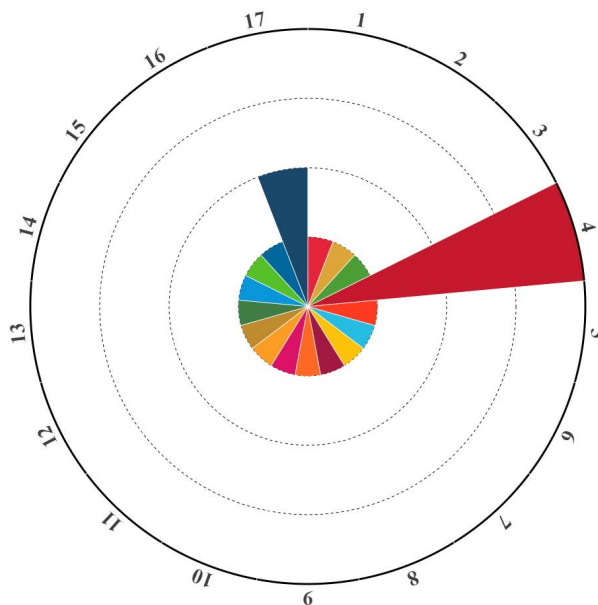
Les sujets abordés couvrent une large gamme de thématiques et sont l'occasion de découvrir ou d'approfondir ses connaissances. Pour garantir une expérience enrichissante et adaptée à chaque participant, une équipe dédiée veille à la dynamique des ateliers, ajustant le contenu et le format en fonction du nombre de présents.

L'objectif est de rendre ces sessions à la fois ludiques et interactives, favorisant ainsi une implication active des agents qui sont encouragés à manipuler les outils et à expérimenter directement les concepts abordés.

Plus de 350 agents ont participé aux 6 « Cafés de la DSI » organisés en 2023 sur le territoire héraultais et ont exprimé à plus de 95% une très grande satisfaction à l'égard du dispositif et du contenu des ateliers.

Ces Cafés de la DSI » viennent compléter d'autres dispositifs mis en place, tels que l'animation de webinaires thématiques, la création de vidéos motions et de guides pratiques, ou encore le partage hebdomadaire de petites astuces sur les plateformes de communication interne.

En résumé, ces initiatives montrent l'engagement du Département à soutenir le développement des compétences numériques de ses agents de manière inclusive et équitable. Elles illustrent sa volonté de placer les agents au cœur de cette transformation, afin que personne ne soit laissé pour compte dans cette ère numérique en constante évolution





METTRE EN ŒUVRE UN OUTIL COMMUN AUX DIFFÉRENTS SERVICES AFIN D'OPTIMISER LES CIRCUITS ET RÉDUIRE LES DÉLAIS DE TRAITEMENT

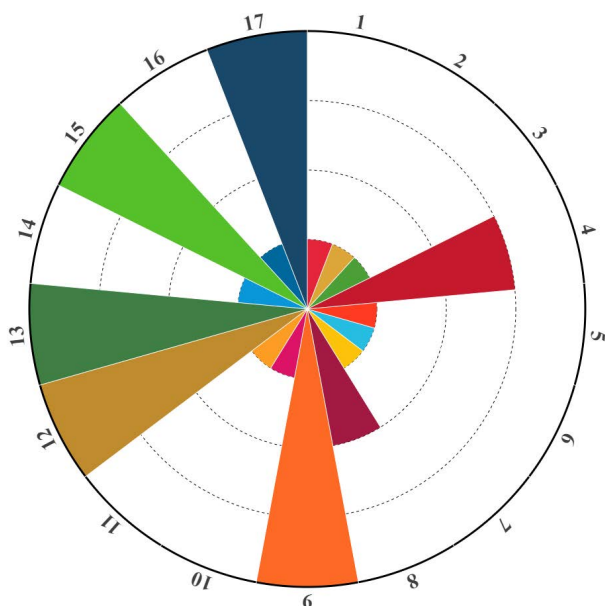
Le Département a lancé un grand programme de transformation numérique visant à rendre un meilleur service public, à inventer une nouvelle proximité avec les usagers et les partenaires, et à mieux piloter ses activités en exploitant tout le potentiel de ses données. L'objectif de tendre vers une administration « zéro papier » participe activement à ces enjeux, et s'inscrit dans le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2020-2023 de notre collectivité.

Dans ce cadre, un projet de mise en œuvre d'un outil de gestion dématérialisée des demandes a été lancé en 2023 pour l'ensemble des directions métiers de la collectivité. Cette plateforme unique permet de déposer, suivre et traiter tout type de demande adressée en interne entre les services, et en externe pour des actions impliquant des partenaires ou des prestataires.

La dématérialisation des formulaires au sein de cette plateforme offre une formidable opportunité de repenser et d'optimiser les circuits de traitement des demandes, d'optimiser les échanges, le suivi et le fonctionnement des activités dans un contexte métier multiple. Grâce à cette transition vers le tout numérique, les échanges entre intervenants sont rendus plus rapides.

La constitution d'un socle technique solide et le paramétrage de modèles de workflow ont permis de préparer la généralisation de l'outil à plus de 50 cas d'usage métier identifiés. Celle-ci se poursuivra en 2024. La démarche projet appliquée en mode agile sous forme de sprints a permis une efficacité dans le déploiement, aboutissant en 2023 à la livraison en quelques mois de 25 cas d'usage répondant aux besoins des métiers. Des actions d'accompagnement au changement de pratiques et à l'usage de la plateforme ont également facilité l'appropriation par tous de l'outil.

Ce projet de dématérialisation des demandes internes est l'un des projets phares de la démarche « Zéro Papier ». Il démontre la capacité du Département à développer des solutions numériques à forte valeur ajoutée pour les agents en déployant industriellement des cas d'usage métiers transverses. L'implication, tout au long du projet, de la Direction des Systèmes d'Information et des services, qui selon leur organisation, ont dessiné les processus et les besoins fonctionnels de l'outil, s'est révélée essentielle dans la généralisation d'un outil ergonomique et intuitif, permettant in-fine, la réduction des délais de traitement des demandes internes ou externes avec les partenaires de la collectivité.





SENSIBILISER LES AGENTS À LA CYBERSÉCURITÉ LORS D'ÉVÈNEMENTS PHARES : LES CYBERDAYS

Le Département a marqué son engagement envers la transformation numérique et la sécurité de ses systèmes d'information en adoptant en avril 2020 sa Politique Globale de Sécurité des Systèmes d'Information, suivi en novembre 2020 du Schéma directeur des systèmes d'information. Face à la menace croissante des cyberattaques et des risques potentiels de violations de données, notamment celles des usagers et des partenaires, un programme de sensibilisation à la cybersécurité a été lancé à l'attention des agents de la collectivité.

Parmi les actions inscrites dans ce programme figurent les « Cyberdays », des journées-événements dédiées à la sensibilisation et à la communication sur la cybersécurité.

Ces sessions informatives comprennent des conférences, des ateliers et des activités ludiques visant à sensibiliser chacun aux risques de cyberattaques et à comprendre les méthodes des attaquants. La reconnaissance des signaux d'alerte et les bonnes pratiques de protection y sont abordées, avec la participation d'experts, la mobilisation d'hackers éthiques et le témoignage de collectivités victimes de cyberattaques.

Les agents ont ainsi eu l'occasion de découvrir les différents modes d'attaques courants des pirates, de s'exercer à reconnaître les tentatives de cyberattaques et de se familiariser avec les gestes de protection et d'alerte à adopter. Des guides réflexes et de bonnes pratiques, ainsi que des formations en e-learning, ont été mis à disposition pour approfondir les connaissances.

Diffusés en direct et en rediffusion sur la chaîne interne du département, les « Cyberdays » contribuent à la sensibilisation des agents et des directions aux enjeux de la cybersécurité. A travers ce type d'initiatives proactives, le Département montre son engagement à protéger ses systèmes d'information et à répondre aux préoccupations de confiance numérique de ses usagers

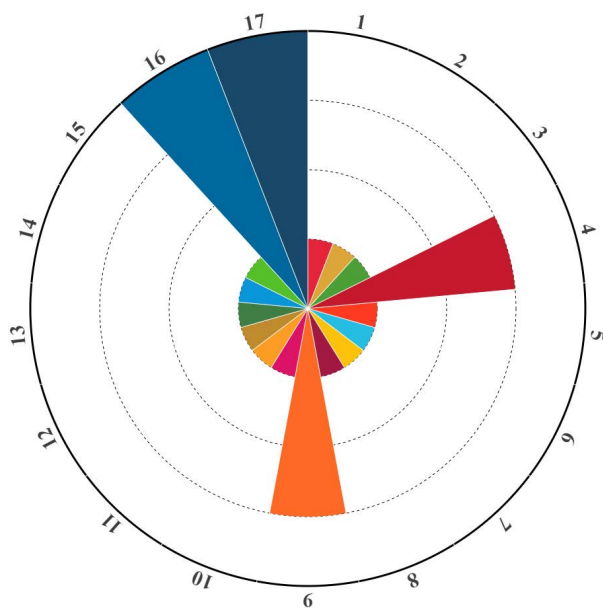


Photo prise par la com' interne

Cyberday

Jeudi 5 octobre de 9h à 12h

Salon Jean Bène - Alco

Conférences, Expertises, Témoignages



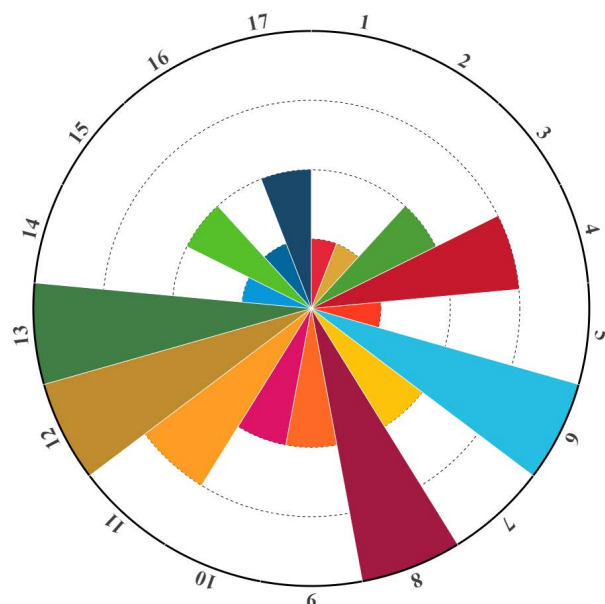
23 INSTAURER UNE TECHNIQUE DE NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE ET FACILITATRICE DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET DES COLLÈGES

Dans le cadre de ses politiques de prévention des risques professionnels et de transition écologique, les directions de la logistique et de la restauration scolaire ont conjugué leurs efforts aux fins de déploiement d'une nouvelle technique de nettoyage des bâtiments administratifs et des collèges du Département.

Cette méthode, dite de pré-imprégnation, consiste à imprégner un nombre de franges ou de lavettes déterminées avec la quantité de solution suffisante, en fonction de la surface à nettoyer. Avec cette technique, il n'est plus manipulé ni véhiculé dans les charriots individuels de seaux d'eau servant respectivement au nettoyage et au rinçage.

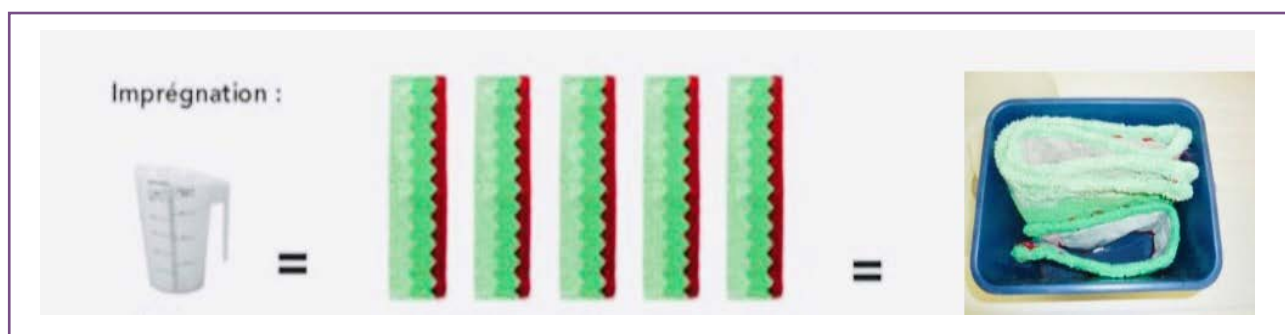
Ce changement présente de multiples avantages :

- En termes d'impact environnemental, la consommation d'eau et de produits chimiques s'en trouve considérablement réduite, les rejets aussi. A titre indicatif, un charriot de nettoyage véhiculait précédemment jusqu'à 25 kg d'eau alors qu'il n'est désormais nécessaire que d'1,8 litres d'eau et 0,25 ml de produit pour pré-imprégner un lot de 10 franges d'entretien des sols.
- En matière de risques professionnels, la limitation des volumes d'eau nécessaires à l'entretien des surfaces se traduit par une réduction des poids et une amélioration de la maniabilité des charriots. Cette technique évite par ailleurs toute gestuelle liée au rinçage par presse des anciens « balais ». Ce sont des facteurs importants en termes de prévention des troubles musculosquelettiques (qui touchent muscles, articulations et tendons) et des inaptitudes au travail qui peuvent en résulter.



- Enfin, concernant les économies financières induites à moyen terme après amortissement du renouvellement des matériels.
- Ce changement de pratique a également nécessité de former et accompagner les agents d'entretien.

Il est par ailleurs prévu de déployer des centrales de dilutions sur certains bâtiments ainsi que d'autres matériels de types monobrosses qu'il conviendra de mutualiser. Enfin, la sélection de produits de plus en plus éco-responsables et la redistribution d'anciens équipements à des œuvres caritatives contribueront encore davantage à la réduction de notre impact environnemental.





24

PROPOSER AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ DES CONSOMMABLES ET FOURNITURES DE BUREAU PLUS RESPONSABLES

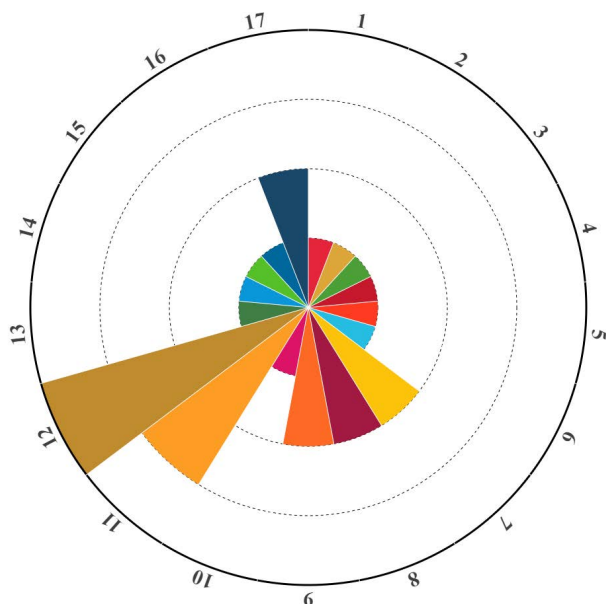
Le département de l'Hérault dispose d'un marché d'acquisition de consommables de bureaux (Cahiers, stylos, pochettes...). Ce marché est suivi par le Service Gestion des Stocks et Patrimoine Mobilier (SGSPM) qui effectue une sélection de produits disponibles pour les commandes faites par chaque service. L'objectif est de proposer un maximum de produits durables.

Afin d'inciter les agents à commander des produits labellisés Développement Durable (DD), le SGSPM a choisi d'adapter en conséquence sa sélection de produits. Ainsi le choix des agents sera « orienté » et l'impact environnemental sera réduit. L'objectif est d'étoffer encore davantage la liste des produits proposés afin d'augmenter nos acquisitions de produits verts concernant les fournitures de bureau.

Des échanges réguliers sont faits avec le fournisseur qui communique les nouveaux produits DD référencés. Le SGSPM, après vérification de l'impact financier sur le budget départemental, valide le remplacement d'un produit « classique » par un produit DD. Une fois la validation faite, seul le produit DD sera disponible à la commande des agents du CD34.

En 2023, 64% des acquisitions de fournitures de bureau concernent des produits durables et 52% des produits verts.

Ainsi, le département de l'Hérault a réduit de façon significative son impact environnemental sur les acquisitions de consommables et fournitures de bureau et entend continuer dans cette voie.





INCITER LES AGENTS À TRIER LES DÉCHETS PRODUITS SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne les professionnels comme les particuliers.

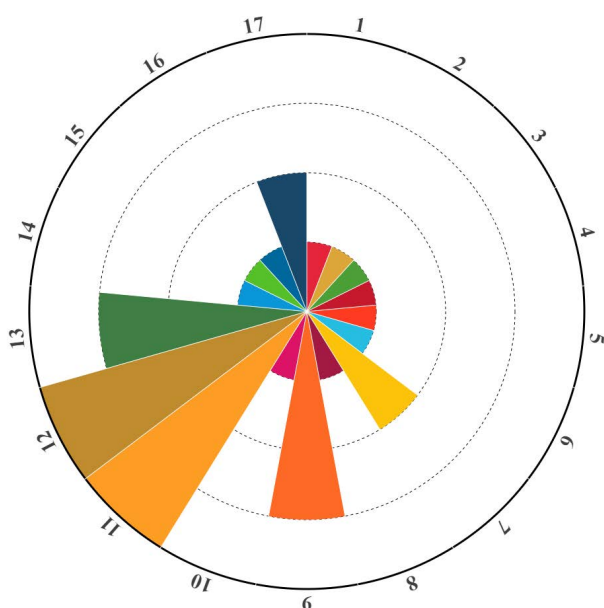
Deux sites sur le biterrois se sont lancés dans l'expérimentation du tri : l'Hôtel du Département et le Chai. Les agents ont à leur disposition 3 bacs de tri répartis sur l'ensemble des bâtiments. Il s'agit de les inciter à trier les déchets qu'ils produisent durant leur journée de travail.

Les trois poubelles de tri mises à disposition sont matérialisées par des affiches de différentes couleurs :

- La jaune pour les emballages en plastique, carton, métal, le papier ;
- La verte pour les déchets alimentaires, les restes de repas, les dosettes de café (...). Il s'agit de la poubelle des biodéchets ;
- La grise qui doit être constituée de tous les déchets qui ne peuvent pas être valorisés comme les débris de vaisselle, les lingettes, les stylos, les mégots, ...

Le tri s'effectue de manière positive, on peut noter un volume moins important d'ordures ménagères. Les déchets produits sur ces 2 sites sont donc mieux valorisés.

Si le test s'avère concluant et faisable, ce dispositif pourrait être étendu à l'ensemble de la collectivité.



26

INSTAURER LE TRI ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Le Département s'inscrit dans cette politique en déployant sur son territoire la collecte de ses biodéchets.

Aligné sur l'anticipation des normes anti-gaspillage, le Département déploie la collecte des biodéchets. L'objectif est de produire du biogaz, destiné à un usage local ou à être réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

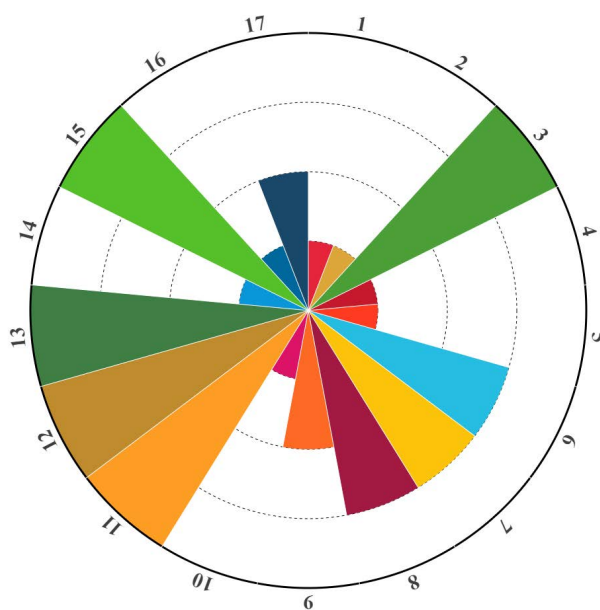
La valorisation des déchets permet également de fournir des engrais organiques aux agriculteurs et gestionnaires d'espaces verts, améliorant la qualité agronomique des sols.

Il a été prévu un diagnostic des sites, en collaboration avec les agglomérations ainsi que les communautés de communes, pour permettre d'évaluer les moyens de collecte des biodéchets. Le déploiement est accompagné d'une sensibilisation active des parties prenantes par des campagnes de communication.

La sensibilisation des professionnels au tri se renforce, visant une diminution de 50 à 90% de la collecte des ordures ménagères.

Le déploiement de la collecte des biodéchets pour l'ensemble du département de l'Hérault est prévu rapidement.

Cela passe notamment, par des propositions de compost pour les professionnels des sites. A terme, cela engendrera une nette diminution des émissions de gaz à effet de serre, résultant de la réduction des collectes, des déplacements et des procédures de traitement.





ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'éducation et le développement humain rassemblent les interventions afférentes aux collèges (construction et aménagement, restauration scolaire), aux secteurs culturels, aux bibliothèques, aux archives départementales, à la jeunesse, aux sports et loisirs mais aussi à la démocratie citoyenne.

PRÉSENTATION DES ODD

EDUCATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

2



ODD 2 – FAIM « ZÉRO »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Faim (l'éliminer)



Alimentation (suffisante, saine et nutritive pour tous)



Petits producteurs agricoles (œuvrer à l'accroissement de leur productivité et de leurs revenus)



Production alimentaire (Agir sur les capacités de production, leur viabilité et leur résilience au regard des besoins des populations, de la qualité des écosystèmes et des sols ainsi que des changements climatiques)



Ressources génétiques et savoir-faire (œuvrer en faveur de leur diversité, de leur accès et leur partage concernant tant l'alimentation d'origine végétale qu'animale)



Infrastructure rurale, recherche, connaissances, réserves génétiques (favoriser la coopération, l'investissement et la transmission)



Marchés agricoles (réguler et assurer le bon fonctionnement des marchés agricoles en s'attaquant aux restrictions et distorsions de toutes sortes, ainsi qu'en garantissant l'accès aux informations relatives aux marchés, aux réserves de denrées et de leurs dérivés)

4



ODD 4 – EDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Préscolaire (accès à activités de développement, de soins et d'éducation de qualité)



Enseignement primaire et secondaire (gratuit, de qualité et efficient)



Enseignement technique, professionnel ou tertiaire (égalité d'accès, de qualité, à coût abordable)



Compétences professionnelles (acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle pour les jeunes et les adultes)



Non-discrimination (à tous niveaux d'enseignement et de formation professionnelle)



Savoir lire, écrire et compter (pour tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes)



Développement Durable (acquisition par tous les élèves de toute connaissance et compétence en la matière)



Etablissements scolaires (adaptés à tous, sûrs et exempts de violences)



Enseignement supérieur (augmentation du nombre bourses d'étude et d'enseignants qualifiés au bénéfice des pays en développement et les moins avancés)

12

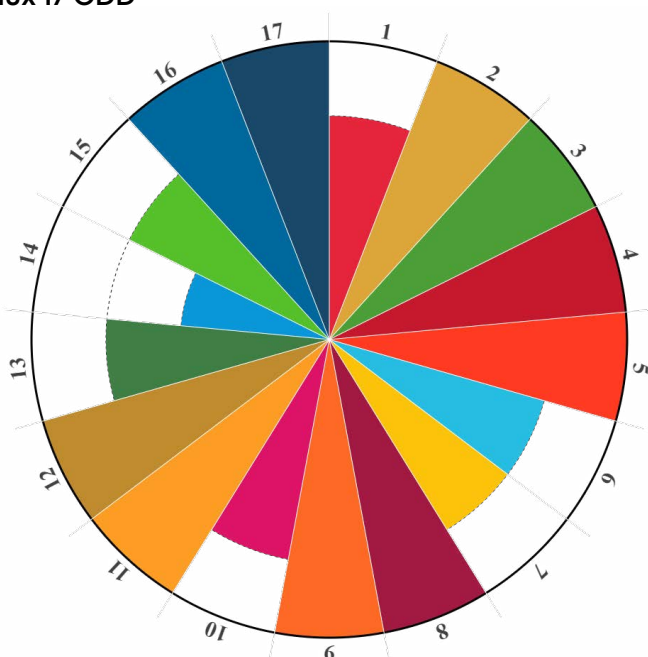


ODD 12 – CONSOMMATIONS ET PRODUCTIONS RESPONSABLES

Etablir des modes de consommation et de production durables

- ∞ **Consommation et production durables** (mise en œuvre participative du programme décennal, les pays développés montrant l'exemple)
- ∞ **Ressources naturelles** (gestion durable et utilisation raisonnée)
- ∞ **Déchets et pertes alimentaires** (réduction conséquente à tous les niveaux de la chaîne de production/diffusion/consommation)
- ∞ **Produits chimiques et déchets** (gestion rationnelle et réduction du déversement tout au long de leur cycle de vie – impact air, eau, sol)
- ∞ **Production de déchets** (réduction considérable par prévention/réduction/recyclage et réutilisation)
- ∞ **Informations et connaissances de tous/développement durable**
- ∞ **Entreprises** (adoption de pratiques viables et transparentes, notamment pour les plus importantes)
- ∞ **Marchés Publics** (promotion de marchés intégrant le développement durable)
- ∞ **Consommation/production durables/Pays en développement** (les aider à se doter de moyens scientifiques et technologiques adéquats)
- ∞ **Tourisme durable** (outils de contrôle des impacts, créateur d'emplois, valorisant la culture et les produits locaux)
- ∞ **Combustibles fossiles** (rationaliser leur utilisation en reconsidérant les systèmes de subvention et de fiscalité tout en tenant compte des besoins et spécificités locales)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **éducation et développement humain** aux 17 ODD

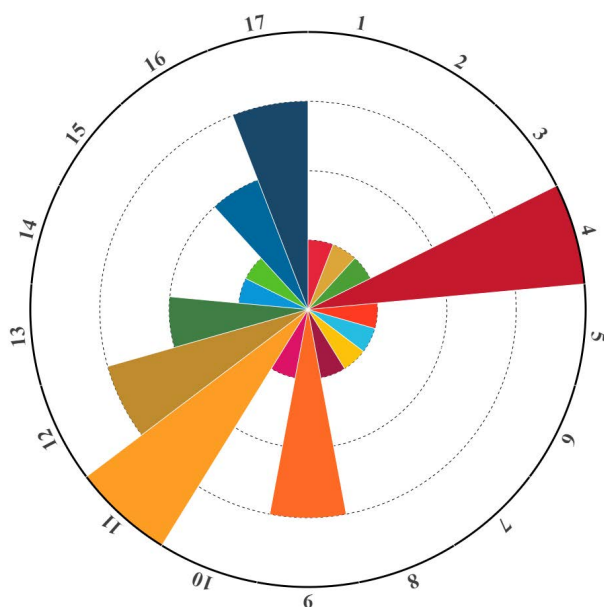
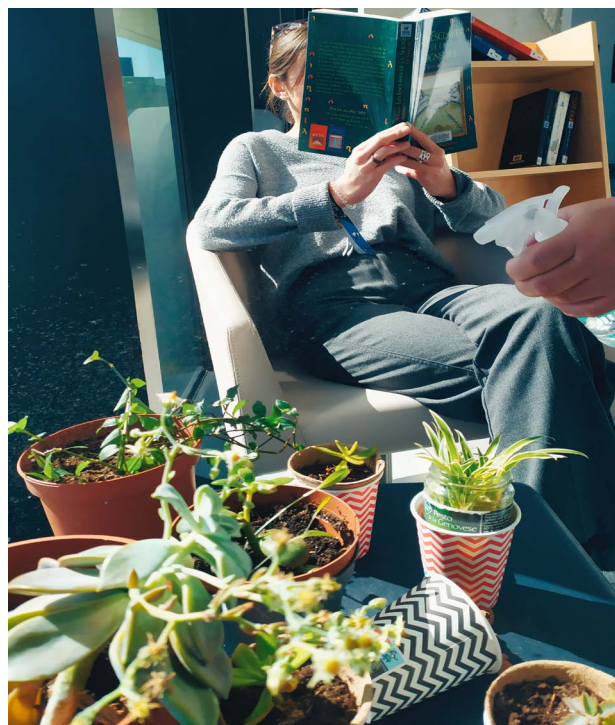




TRANSFORMER LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DES COLLÈGES EN OASIS DE VERDURE POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le prolongement des actions du Département visant à la modernisation des Centres de Documentation et d'Information (CDI) des collèges, ce projet met en œuvre les trois grands axes directeurs du schéma départemental de développement de la lecture voté le 15 mai 2023 : équité, inclusion et expertise.

Avec le projet Oasis, c'est le dispositif « CDI troisième lieu » (qui aide les professeurs documentalistes à conquérir un public plus large en valorisant l'image du CDI : équipement de mobiliers modernes, de collections et d'outils attractifs permettant aux adolescents de réinvestir le lieu et à certains d'y venir pour la première fois) qui s'affine tout en y ajoutant des actions spécifiques relevant des « bibliothèques vertes ». Au-delà du simple verdissement d'un espace culturel et d'une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, il s'agit de créer tout un univers ludique, propice au lien social et à l'acquisition de connaissances.



En son volet végétalisation, ce projet consiste en un prêt d'au moins 20 plantes grasses viables, à l'entretien facilité et peu gourmandes en eau. Après avoir été sélectionnées avec soin et cultivées en pot durant 10 mois au sein d'un « bureau pépinière » de Pierresvives par deux agents de l'unité Médiation (Direction de la Lecture publique départementale), ces plantes sont ensuite mises à disposition des professeurs documentalistes afin de faire du CDI une véritable « oasis de verdure ».

Ce projet comprend aussi un volet médiation documentaire et culturelle avec un conseil apporté au niveau de l'acquisition de collections et de la programmation d'animations dédiées sur les thématiques de l'environnement.

Les résultats obtenus en quinze mois ont largement dépassé les objectifs initiaux : ce sont plus de 40 plants viables qui ont été prêtés à 4 collèges (à Béziers, Castries, Florensac, Montpellier), à partir de la rentrée scolaire 2023).



PROPOSER DES ATELIERS BIEN ÊTRE AUX AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES

Dans la continuité des ateliers organisés lors de la semaine Qualité de Vie au Travail (QVT) en juin 2023 au Conseil Départemental de l'Hérault, la collectivité a souhaité renouveler l'expérimentation spécifiquement pour les Agents Techniques des Collèges lors des journées « ATC » les 23 et 24 octobre 2023. Cette journée des « ATC 2023 » a constitué la 4^{ème} édition de cette rencontre.

La journée en 2022 avait reçu un retour très positif des ATC qui ont plébiscité le format atelier, particulièrement celui portant sur le bien-être au travail.

Les objectifs de la journée ATC ont été de :

développer leur sentiment d'appartenance au Conseil Départemental ; partager et intégrer l'information professionnelle et institutionnelle ; expérimenter et valoriser des actions coconstruites au sein des collèges ; diffuser une culture de prévention pour le maintien dans l'emploi en bonne santé.

Quant aux ateliers « relaxation et bien-être », ils permettent aux agents d'avoir des conseils sur la gestion de leurs émotions au travail et de les mettre en pratique grâce à des intervenants spécialisés dans ce domaine.

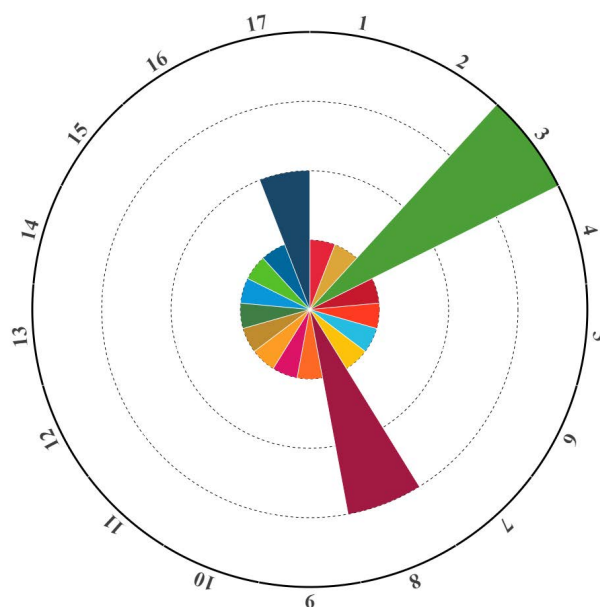
Ces ateliers avaient également pour but de pouvoir reproduire en toute autonomie, au quotidien, les exercices auxquels les ATC ont été initiés : respiration, rire, relaxation, massage...

130 personnes se sont inscrites aux ateliers, animés par 3 prestataires externes, aux approches différentes mais complémentaires.

Les réponses des 118 répondants aux questionnaires d'évaluation, ont été dans leur grande majorité « très satisfaits ou satisfaits ».

Ce moment a permis aux participants de se détendre, de se libérer des tensions et de passer du bon temps entre collègues évoluant au quotidien dans un contexte de travail particulièrement complexe.

Certains ont fait part de vive voix, auprès des intervenants et à la Mission QVT de la nécessité de proposer ce type d'ateliers tout au long de l'année sur des temps de pause. L'objectif étant d'apprendre à s'autoriser un moment de lâcher-prise quand la charge de travail devient trop lourde.



Globalement, cette première expérimentation des ateliers « Relaxation et bien-être » a été marquée par une bonne adhésion des participants. Les retours ont donc été très positifs et la grande majorité d'entre eux ont fait part de l'intérêt d'organiser régulièrement ce type d'ateliers, où l'accent est mis sur le bien-être au travail de l'agent.

2023

REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

La lutte contre le gaspillage de nos ressources et principalement des denrées alimentaires est un axe essentiel dans la stratégie pour une alimentation 100% durable du Département. Aujourd'hui, celle contre le gaspillage alimentaire (GA) est une priorité renforcée par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Elle concerne toutes les étapes de la chaîne alimentaire, allant de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution.

Le Département s'est déjà largement saisi de cette question depuis 2020 avec un partenariat renforcé dans le cadre d'une convention avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

La réduction du GA est donc un enjeu essentiel mobilisant de très nombreux acteurs au sein de notre territoire : fournisseurs, personnels des EPLE (Secrétaires Généraux, Principaux), consommateurs (Collégiens, Parents d'élèves), partenaires (Association Miamuse - Diététicienne, DRAAF, ADEME).

L'objectif étant de réduire de 50% la part des produits alimentaires non consommés dans les phases de préparation des repas, de service, de transport et généraliser les dons alimentaires.

Les travaux menés par les acteurs de la lutte contre le GA ont permis de réaliser un état des lieux dans des collèges volontaires depuis 2019 et la mise en place d'actions correctives. Pour lutter efficacement contre ce gaspillage, il est essentiel de s'attaquer à la fois à la

réduction en amont mais aussi d'identifier des mesures de redistribution des aliments encore consommables. L'objectif étant d'identifier les causes du GA puis de diffuser et de former aux bonnes pratiques.

En 2023, 27 journées de tri et de pesées ont été réalisées par composantes du repas. Le GA moyen constaté est de 22 % dont 30,18 % imputable aux cuisines des collèges (plats non servis) et 69,82 % aux élèves (déchets assiette jetés).

Objectifs	Réduire de 80% la part des produits alimentaires non consommés dans les phases de préparation des repas, de service, de transport et généraliser les dons alimentaires.	Délais
Actions opérationnelles	1-Agir lors de la préparation des repas (30% GA)	1.1-Améliorer l'offre alimentaire
		1.2-Améliorer la gestion des commandes
		1.3-Améliorer la qualité gustative
		1.4-Améliorer la présentation des plats
		1.5-Améliorer l'environnement pour favoriser le plaisir de manger
	2-Agir au moment du service (70% GA)	2.1-Mesurer les GA
		2.2-Sensibiliser et impliquer les parties prenantes
		2.3-Moduler les portions
	3-Valoriser les denrées non servies	3-Généraliser la redistribution des repas non consommés en développant un partenariat

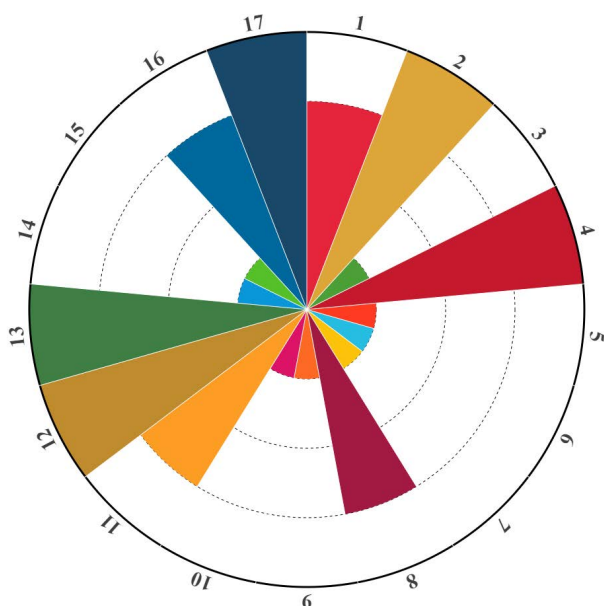
Améliorer la qualité gustative : Séance d'éducation au goût : les élèves découvrent de nouvelles saveurs et textures lors d'une activité dégustation, renforçant ainsi leur appréciation pour une alimentation variée et équilibrée.



Mesure du gaspillage alimentaire : A travers des outils de mesure précis, nous évaluons et analysons le gaspillage alimentaire dans nos cuisines scolaires, afin d'identifier les zones d'amélioration et de mettre en place des stratégies efficaces de réduction.



Sensibiliser et impliquer les parties prenantes : Réunion du comité anti-gaspillage à Bayssan le 5 avril 2023, journée écocitoyenne du 29 septembre 2023. Ensemble, nous collaborons pour sensibiliser et impliquer toutes les parties prenantes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, travaillant main dans la main pour promouvoir des pratiques durables et responsables.





FAVORISER LA PARTICIPATION DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES A LA CREATION CULTURELLE

Dans le cadre du schéma départemental de la Culture 2023-2027, le Conseil Départemental de l'Hérault s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragilisés, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale pour « faire ensemble ».

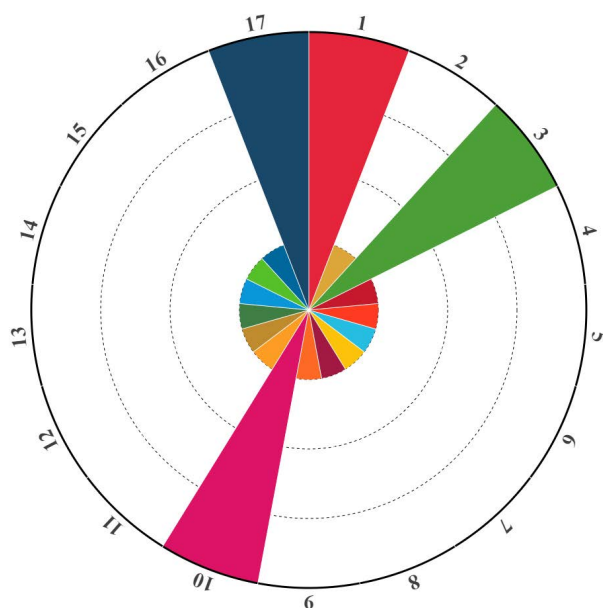
L'Aide Sociale à l'Enfance comptait 6 162 bénéficiaires (jeunes majeurs et mineurs) et 846 places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) en 2023. Depuis quinze ans, les projets « Pouss'Culture » menés par le Département de l'Hérault favorisent l'accès à la culture en permettant aux enfants accueillis au sein de MECS de rencontrer des artistes à travers la création sous toutes ses formes mais aussi de participer avec leurs familles et éducateurs à des manifestations ouvertes à tous. En 2023 « Pouss'culture » explore une nouvelle approche de co-construction avec le projet d'un opéra hip-hop intergénérationnel qui réunit : les jeunes et les équipes éducatives de trois MECS de l'Ouest de l'Hérault, des collégiens, l'orchestre amateur de St Pons de Thomières, les résidents d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et l'association de danse Hip Hop Dimension34.

Pendant huit mois, le chanteur-poète-compositeur Walid Ben Salim de la Cie Les Enchanteurs et le danseur-chorégraphe Hamdi Dridi de la Cie Chantiers Publics vont guider le travail collectif de création au cours d'ateliers

de pratiques artistiques. Les jeunes des MECS ont commencé par rendre visite aux résidents de l'EHPAD de Saint-Pons-de-Thomières pour collecter leurs souvenirs. Cette première rencontre a alimenté des ateliers de poésie menés par Walid Ben Salim. Les productions des enfants sont venues ensuite enrichir le travail d'écriture. Puis ce travail sera mis en chanson par l'artiste. Un orchestre constitué de musiciens amateurs habitant le territoire est animé par Agathe de la compagnie « Les Enchanteurs ». Hamdi, Ewa et William de la compagnie Chantiers publics ont embarqué les enfants dans l'univers de la danse.

De cette expérience unique va naître une création qui parle de résilience, de rêves, et de la quête d'identité, à travers les langages de l'écriture, de la poésie, du chant, de la musique et la danse. Chaque note, chaque mot, chaque scène portent l'empreinte de l'investissement de chaque personne impliquée dans cette aventure. Ce projet artistique est avant tout une histoire humaine et de rencontres où se conjuguent savoir-faire et savoir-être.

Cette création « Opé-rap » sera interprétée par plus de 60 personnes sur scène dans un langage universel, poétique et contemporain. Deux représentations auront lieu les 1^{er} juin 2024 au Domaine départemental de Bayssan et 5 juin 2024 au Théâtre d'Ô à Montpellier. Ce projet fera également l'objet d'un documentaire qui sera présenté sur le territoire héraultais.





FORMER LES BIBLIOTHECAIRES A S'ENGAGER POUR DES BIBLIOTHEQUES VERTES

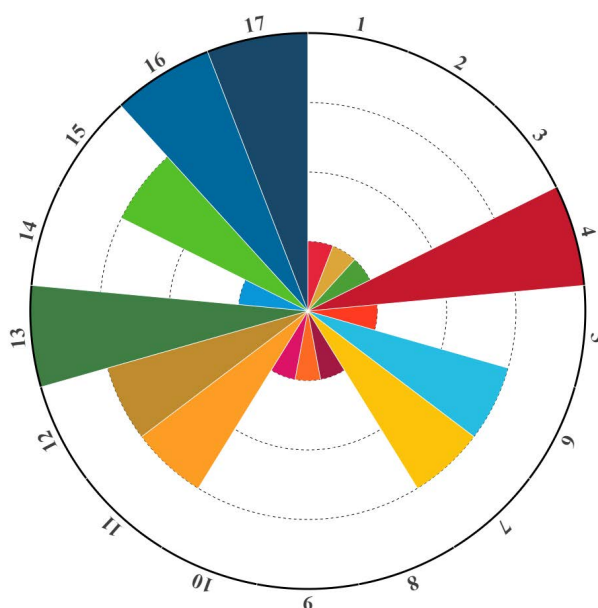
La nécessité de développer des actions de formation pour les bibliothécaires salariés et bénévoles de son réseau de 234 bibliothèques est l'une des missions obligatoires du Département en matière de lecture publique depuis la Loi Robert du 21 décembre 2021. Les problématiques liées à la formation sont également au cœur des axes directeurs du Schéma départemental de développement de la lecture publique (2023-2028).

Consciente des enjeux liés à la transition écologique et à une demande forte d'expertise en la matière, la Direction de la lecture publique départementale (DLPD) a organisé en 2023 deux journées de formation à destination des bibliothécaires salariés et bénévoles de son réseau sur une thématique d'actualité, celle des « bibliothèques vertes ». Lors de ces deux journées, la mission numérique de la DLPD a présenté les grandes lignes du futur guide du numérique prochainement mis à disposition des bibliothécaires du réseau.

La 1^{ère} de ces journées a consisté en une rencontre avec les bibliothèques départementales d'Occitanie, le 13 novembre. La DLPD a invité au domaine de Bayssan des cadres de bibliothèques départementales limitrophes du Département de l'Hérault (Aude, Aveyron, Gard, Pyrénées-Orientales, Tarn) afin qu'ils viennent témoigner en matinée de leurs engagements et de leurs bonnes pratiques en matière de transition écologique, avec la présence de facilitateurs du Département afin de favoriser les interactions entre stagiaires. L'après-midi, le directeur adjoint en charge de la transition écologique de la bibliothèque municipale de Lyon (« Que faire avec une bibliothèque verte ? ») et le responsable de la commission « bibliothèques vertes » de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) - qui dressa un « panorama des actions vertes en bibliothèques » - ont apporté un éclairage très complet des chantiers à mener afin de « verdier » efficacement les établissements de lecture publique.

La 2^{ème} de ces journées de formation à destination des professionnels s'est tenue le 23 novembre à Vendargues. Elle a été l'occasion d'aborder différentes problématiques liées à l'écologie en bibliothèque (bâtiments, recyclage des déchets, collections, actions de médiation, services...) avec des intervenants aux compétences affûtées : principes et domaines d'actions de la transition écologique en bibliothèque, présentation du jeu Agenda 2030, retours d'expériences des actions de la médiathèque de La Canopée (Paris), développement des actions de médiation scientifique...

Ces actions de formation sur les thématiques écologiques ont rencontré un vif succès.



Journée de formation à Vendargues : G. Barbusse CD34



SENSIBILISER LES COLLEGIENS A UNE CITOYENNETE ACTIVE

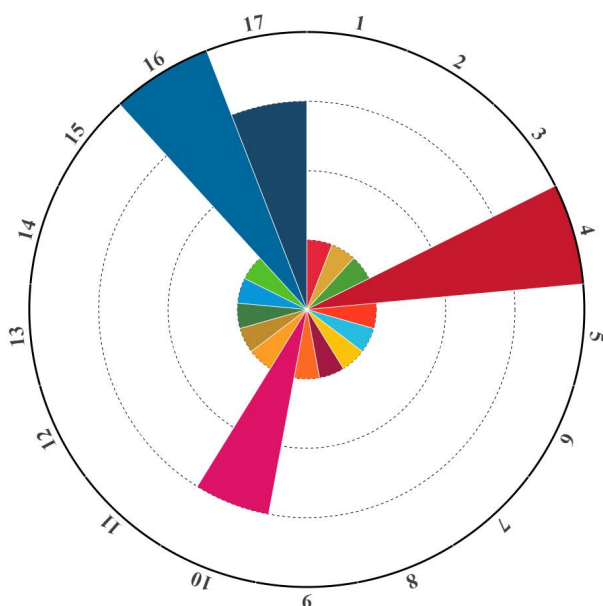
A TRAVERS LA DECOUVERTE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTION DU DEPARTEMENT

Le Département a fait de la participation et de l'engagement des jeunes un axe essentiel de sa politique jeunesse en direction des 11-25 ans afin de permettre à chacun, dès l'âge du collège, de trouver sa place de citoyen et de contribuer en tant qu'acteur éclairé à la construction du monde de demain.

Sur le constat d'une désaffection significative des jeunes pour l'expression de leurs droits et de leurs choix d'avenir (41 % d'abstention des 18-24 ans au 1^{er} tour des Présidentielles 2022, 66,7% d'abstention des héraultais aux élections départementales de 2021), le Département s'engage aujourd'hui dans la reconstruction de liens de confiance et de proximité entre les institutions et la jeunesse.

Depuis 2023, le Département ouvre ses portes de l'Hôtel du Département de Montpellier aux collégiens héraultais afin de leur permettre sur le temps d'une journée à vocation pédagogique : de découvrir et situer le rôle des collectivités territoriales, dont le Département ; d'expérimenter le débat et la fonction d'élu.e lors d'un jeu de rôle au sein de l'hémicycle ; d'échanger avec un.e élu.e sur le parcours d'engagement et la notion d'intérêt général.

Ces 10 « journées de découverte citoyenne au CD 34 », construites en lien étroit avec l'Education Nationale, sont programmées tout au long de l'année sous un format



ludique et immersif. Elles mobilisent un budget maîtrisé (12.000 € en transports et restauration) en complément de moyens d'organisation et d'animation internalisés au sein des services.

Suite aux 4 journées d'accueils réalisées à ce jour, 105 collégiens sur les 250 attendus annuellement ont bénéficié de ces méthodes actives pour mettre en lumière leurs capacités à s'exprimer et débattre de façon argumentée sur des sujets qui les concernent : égalité filles/garçons, sécurité et climat scolaire, gaspillage alimentaire... Autant de points de vue à prendre en compte dans le cadre des politiques publiques portées par le Département en matière d'Education.

Aussi, l'expression de la citoyenneté des jeunes est favorisée quand sont créées les conditions favorables à l'échange structuré et au dialogue avec les institutions. En ce sens, le Département souhaite pérenniser ces journées d'accueil et poursuivre l'objectif par le développement d'outils complémentaires en intervention directe dans les établissements (AET).



Crédit photos : Nicolas LASSERRE



LE COUPON-SPORT 6ÈME, DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLEGIENS

Depuis une dizaine d'années, le Département de l'Hérault accompagne les collégiens de classe de 6^{ème} dans l'accès à la pratique sportive afin de favoriser le vivre ensemble à travers les valeurs du sport, contribuant ainsi au bien-être et à la santé des jeunes collégiens héraultais.

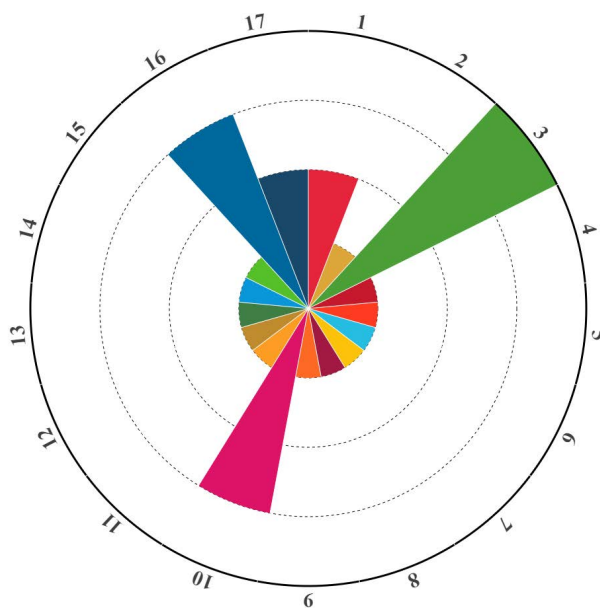
A ce titre, un coupon sport est réalisé et distribué par la collectivité départementale dans chaque collège public et une vingtaine de collèges privés sous contrat, au début de l'année scolaire. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Nationale des Sports Scolaires (UNSS), interlocuteur auprès des associations sportives des collèges et garant des données communicables.

Le principe : un coupon permettant une réduction de 14 € sur le coût de la licence UNSS, le reste à charge revenant aux parents. Ce dispositif, unique en Occitanie, est un réel tremplin pour faire pratiquer un maximum de jeunes en 6^{ème}.

Dans une démarche égalitaire, jusqu'en juin 2023, le Département distribuait à chaque collégien de 6^{ème} des 81 collèges publics et de la vingtaine de collèges privés sous contrats partenaires, le coupon sport accompagné d'un courrier. Sur plus de 14 000 coupons et courriers papiers diffusés, seul un tiers était véritablement utilisé par les collégiens de 6^{ème} s'engageant dans la démarche d'une prise de licence sportive scolaire.

S'engageant dans une démarche de simplification et plus responsable en termes de consommation de papier, en réflexion commune avec l'UNSS, le Département a recouru, depuis la rentrée de septembre 2023, à un processus numérique, reposant sur la mise à disposition du coupon sport et d'une lettre d'accompagnement, sur l'interface ENT (Environnement numérique de Travail) de chaque collège public de l'Hérault.

Malgré une habitude du papier rôdée et ancrée, les premiers retours laissent à penser que les différents acteurs impliqués dans le projet (Education Nationale, UNSS, associations sportives des collèges, administration des collèges, parents, enfants) ont été suffisamment accompagnés et sensibilisés à ce changement pour que le succès sur 2023-2024 ne se démente pas et continue de faire bénéficier près de 5 000 collégiens de 6^{ème} de cette aide départementale.



34 UN PARTAGE AUTOUR DES VALEURS DU SPORT

L'année 2023 a vu la concrétisation de nombreuses actions de la politique sportive départementale. Année préparatoire et de mobilisation du mouvement sportif en vue des prochains Jeux Olympiques Paris 2024, une belle dynamique s'est mise en place autour des valeurs du sport, au travers de plusieurs événements fédérateurs. Ceux-ci ont mobilisé, sous la coordination de la Direction des Sports, le partenariat d'Hérault Sport, des fédérations et associations sportives départementales ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif.

L'accompagnement des fédérations sportives est une réelle préoccupation du Département de l'Hérault, afin de favoriser « un sport encadré, accessible pour tous ».

Nous rendons compte ici de trois moments forts de rencontres et d'échanges autour des valeurs du sport, organisés en 2023.

Le 8 juin, à la Maison des Sports, « un séminaire d'informations et d'échanges avec le mouvement sportif fédéral » a réuni une vingtaine de comités fédéraux autour d'échanges sur la pratique sportive dans l'Hérault, les principales actions de la politique sportive départementale et les projets fédéraux liés aux valeurs de l'olympisme. Ce temps formel apprécié de tous les participants a permis aux acteurs de repartir avec des informations pratiques sur plusieurs questions comme l'écoresponsabilité dans les manifestations sportives, les labels liés aux Jeux Olympiques (Terre de Jeux, Génération 2024).

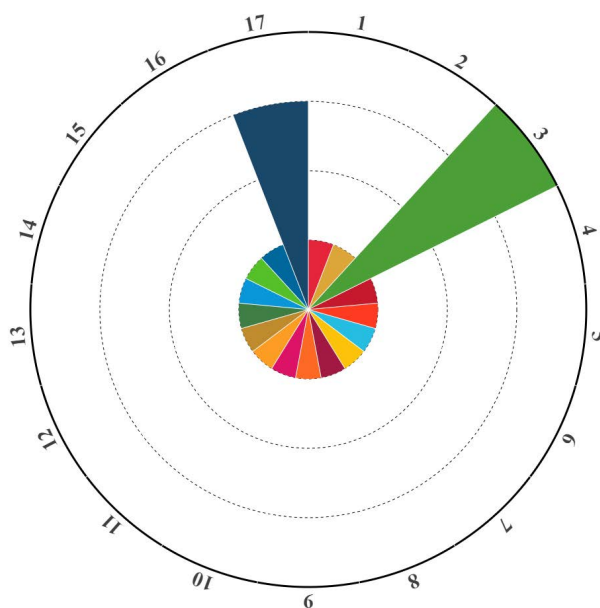
Le 18 septembre, une soirée ciné-débat, « Un monde de rugby paroles de joueurs », a été organisée à l'auditorium de Pierresvives, en partenariat avec le Montpellier Hérault Rugby et en écho à la Coupe du monde de Rugby, avec la présence et le témoignage de joueur et joueuse de rugby de haut niveau.

Le 8 novembre 2023, au CREPS de Montpellier, s'est déroulée la journée « l'Hérault porte les valeurs de l'olympisme », en partenariat étroit avec Hérault Sport, et à destination des jeunes. Cet événement, construit avec et pour les comités, les clubs et les jeunes issus des écoles de sports et des collégiens de 6^{ème}, illustre l'implication de la collectivité départementale en faveur de la cohésion sociale par le sport.

Articulée sur un forum le matin avec plus de 40 intervenants et, sur un après-midi de pratiques sportives et thématiques pour les jeunes, cette journée très appréciée de l'ensemble des acteurs partenaires et des participants, a permis de toucher plus de 200 jeunes. Elle s'est organisée avec le soutien de 40 bénévoles, 5

collèges et a bénéficié d'un vrai travail partenarial avec 12 comités, 14 écoles de sport, 7 services départementaux, et 6 athlètes de haut niveau.

Sur initiative du Département, le partage autour des valeurs du sport et de l'olympisme doit se poursuivre avec les acteurs du monde fédéral et scolaire sportifs, dans une volonté d'échanges et de travail commun, permettant de continuer à définir au plus près de leurs préoccupations, les dynamiques opérationnelles de la politique sportive départementale.



Département Hérault

L'Hérault porte les valeurs de l'Olympisme

Mercredi 8 Novembre 2023
9h-16h au CREPS de Montpellier

Forum de 9h à 12h30 et ateliers multi pratique de 13h30 à 16h

Entrée libre et gratuite - Informations au 06 81 09 50 35

Ouvert aux professionnels, bénévoles, jeunes du monde sportif et services des collectivités

en partenariat avec les comités départementaux et écoles de sport de judo, escrime, basketball, cyclisme, canoë-kayak, tennis, le comité départemental de baseball et le comité régional de canoë-kayak

herault.fr
SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN.
ÉCOLOGIE EN ACTIONS

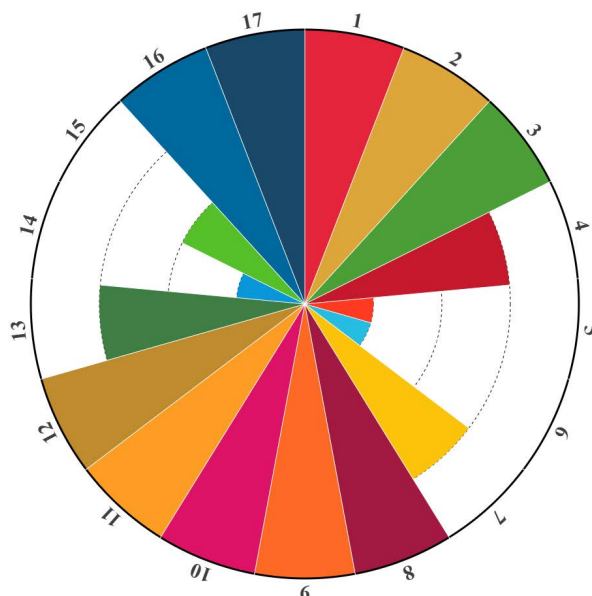
ENCOURAGER L'INNOVATION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

Toujours engagé dans des dispositifs de participation citoyenne, le Département va de l'avant et propose en 2024, la première édition des Trophées de l'innovation sociale. Ce concours est ouvert aux associations et structures de l'Economie sociale et solidaire qui candidatent en proposant des projets répondant à un besoin peu ou pas satisfait sur un territoire donné (projet à visée sociale, écologique, démocratique...) ou qui apportent une solution originale à une problématique sociale. Il s'agit de proposer des actions originales et innovantes, entrant dans l'une de ces thématiques : la transition écologique, l'alimentation, l'usage du numérique et l'aide à la personne.

Les 28 dossiers candidats ont été reçus du 1^{er} février au 15 mai 2024 par les services du Département (DETIE - MDDP), puis examinés et évalués par un jury de professionnels (professionnels de l'ESS, agents Ddu Département des DGA SD et DETIE, élus du Département).

5 projets solidaires et innovants, répartis sur le département, ont été les lauréats de ce concours et ont remporté une subvention d'investissement, pour un montant global de 318 348 €.

Grâce à cette subvention, les structures lauréates pourront mettre en œuvre leur projet et bénéficieront d'un accompagnement des services du Département, durant trois années (durée de la convention qui les lie à notre collectivité).



Les 5 projets lauréats

Thématique	Nom du projet	Structure porteuse	Subvention
Alimentation	Du pain bio, local et solidaire	Pain et Partage Montpellier	50 000€
Alimentation	Bio Hérault Solidaire	Croix Rouge Insertion – Capdife Clermont l'Hérault	51 627€
Aide à la personne	Reconditionner ou réparer (matériel para médical)	Le Bon sens du réemploi - Sauvian	68 500€
Transition écologique	Développement et diversification de la Menuiserie collaborative	Menuiserie collaborative – Montpellier	33 375€
Transition écologique	Le carrefour du réemploi	Re'N'Art - Pézenas	92 596€



PARTICIPER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES DROITS DES FEMMES ET FAVORISER L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à la décision de la commission permanente du 19 février 2024 conventionnant avec les Archives Nationales, le Département souhaite mettre en avant les temps forts de l'histoire des femmes en proposant, en 2024, une exposition itinérante portant principalement sur l'ordonnance du 21 avril 1944 instituant le droit de vote des femmes. Destinée au grand public, cette exposition a vocation circuler sur l'ensemble du territoire départemental afin de toucher le plus grand nombre.

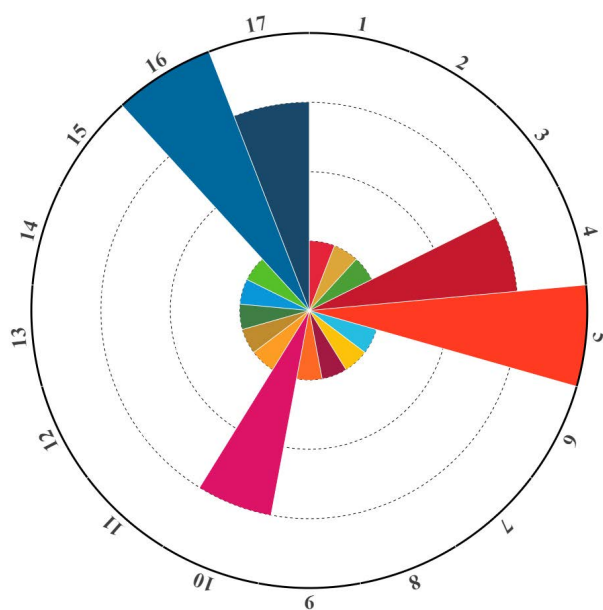
Voter est un droit et un devoir. Il est important pour le Département de l'Hérault de participer à l'éducation citoyenne et permettre, en recontextualisant l'action militante des femmes pour obtenir le droit de vote sur le plan national et local, d'inciter les Héraultais et Héraultaises à exercer leur droit de vote.

L'exposition, qui comprend 3 exemplaires de 5 panneaux (3 nationaux et 2 pour l'Hérault) sur roll-up, a été présentée à Pierresvives du 8 mars au 30 avril 2024.

Elle est empruntable gratuitement par toute structure qui en fait la demande (mairie, bibliothèque, collège, association). En avril 2024, l'exposition sera prêtée à la commune de Vendargues. Le budget alloué par le Département à cette exposition a été de 6000 €.

Cette exposition contribue à une meilleure connaissance de l'histoire de la revendication du droit de vote par les femmes notamment dans notre département.

D'autres expositions sur les droits des femmes sont susceptibles d'être proposées en partenariat avec la mission égalité Femme-Homme. Cette exposition est ajoutée au catalogue des expositions itinérantes des Archives départementales et fera l'objet, annuellement, d'un bilan qualitatif et quantitatif de la part des emprunteurs.





SOLIDARITÉS HUMAINES

Les solidarités humaines recouvrent les politiques et interventions extérieures liées à l'action sociale, à l'insertion et à l'autonomie de publics en difficultés en raison de leur situation familiale, locative, économique, sanitaire et sociale. Les actions de prévention et de protection en faveur de la maternité, de l'enfance et des publics en perte d'autonomie à tous les âges de la vie, constituent un pan important de ces politiques et interventions.

PRÉSENTATION DES ODD

POLITIQUE PUBLIQUE SOLIDARITÉS HUMAINES

1



ODD 1 – PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Extrême pauvreté (l'éliminer)



Toute forme de pauvreté (réduire de moitié les personnes souffrant d'une forme ou d'une autre de pauvreté)



Protection sociale (effective pour tous, notamment pour les plus vulnérables)



Egalité d'accès de tous à toutes sortes de ressources (économiques, naturelles, technologiques, financières, sociales et patrimoniales)



Protection et capacité des plus fragiles face aux chocs (économiques, sociaux et environnementaux)



Ressources et coopérations (mobiliser les ressources et coopérations de tous types)



Stratégies et cadres d'action (adaptés aux pauvres et aux femmes)

3



ODD 3 – BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Mortalité maternelle et infantile de 0 à 5 ans (en réduire le taux)



Epidémies et maladies (mettre fin à certaines épidémies et maladies telles que Sida, tuberculose, paludisme, affections tropicales négligées)



Maladies non transmissibles (réduire le taux de mortalité prématurée d'1/3)



Santé mentale et bien être (promouvoir la santé mentale et le bien-être)



Substances psychoactives (accroître la prévention et le traitement de leurs abus)



Accidents de la route (diminuer de moitié le nombre de blessés et de décès)



Sexualité et procréation (Accès de tous aux services de planification, d'information, d'éducation et de soins)



Couverture sanitaire, soins et traitements (Accès de tous en tout temps à une couverture sanitaire universelle, aux soins essentiels, à des médicaments et vaccins de qualité)



Vaccins et médicaments (Recherche, mise au point et accès de tous aux vaccins et médicaments essentiels)



Eau, air, sol (réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à ingestion de certaines substances, à la contamination/pollution de l'air, de l'eau et du sol)



Tabagisme (renforcer la lutte contre le tabagisme)

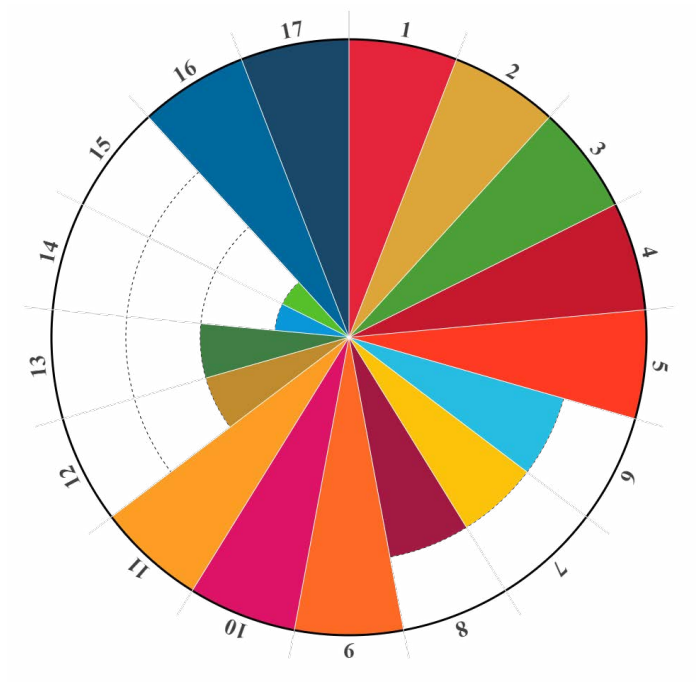


Moyens budgétaires et en personnels (faire un effort considérable en matière budgétaire et de personnels dans les pays en développement et les moins avancés)



Risques sanitaires (renforcer les dispositifs d'alerte, de réduction et de gestion des risques)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **solidarités humaines** aux 17 ODD



DONNER UNE SECONDE VIE AU MATÉRIEL MÉDICAL AVEC LE BON SENS DU RÉ-EMPLOI

En cohérence avec les politiques sociales, d'insertion et de développement durable, le Département, a accompagné la création de la recyclerie « Le Bon Sens du Ré-Emploi ». Cette association a également bénéficié du soutien de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), dans le cadre de l'expérimentation d'une plateforme départementale de réemploi des aides techniques « Recycl'Aides 34 » sur le territoire Ouest-Hérault.

L'action se décline en 3 domaines d'activité : la récupération et le reconditionnement d'aides techniques, la réparation et la maintenance, l'animation et la sensibilisation autour de l'allongement de la durée d'utilisation des aides techniques.

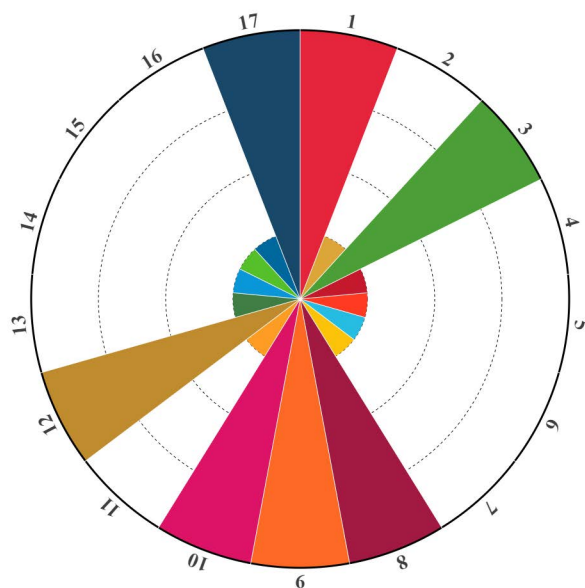
L'association a pour missions de donner une seconde vie aux matériels médicaux spécifiques que sont les aides techniques individuelles aux fins de vente en occasion assortie d'une garantie d'un an, de prêt ou de location. Ces aides techniques individuelles sont entre autres : des fauteuils roulants, des déambulateurs, des équipements d'aide à la toilette, d'aide à la prise des repas, d'aide à la communication comme des téléphones à grosses touches, ...). L'association collecte gratuitement les aides techniques inutilisées chez les particuliers, dans les établissements de santé ou médico-sociaux tels que les EHPAD, dans les services de soins de suite et de réadaptation, ... Les équipements non réemployables sont démantelés pour être recyclés dans les filières ad hoc. L'association travaille en collaboration avec tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie.



photo: Nathalie Casanovas

Le gisement d'aides techniques mises au rebut chaque année dans le département de l'Hérault est estimé à plus de 25 000. Par ailleurs une étude récente montre que 43% des besoins en aides techniques pour des personnes en perte d'autonomie ne sont en France pas couverts.

L'association a obtenu en janvier 2024 un agrément de l'Etat « entreprise adaptée » pour l'embauche de personnes en situation de handicap. Elle accueille déjà deux postes au sein de la recyclerie. Un partenariat technique a par ailleurs été conclu avec l'EBE l'Abeille Verte de Lodève pour mieux couvrir les besoins sur l'ensemble du Département de l'Hérault.



38

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION

Le Conseil département de l'Hérault attache une importance toute particulière à sa politique d'inclusion, d'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. A cet effet, la collectivité a dédié une Mission à la question du handicap, au sein de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est en constante diminution (de 18 % à 14% depuis 2020). Toutefois, il reste deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), la Direction Générale des Ressources Humaines de la Collectivité a participé pour la deuxième année consécutive au « Salon Handi Job, Job Dating » organisé par Cap Emploi Hérault, l'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSH34) et Pôle Emploi. Cet événement est dédié à la rencontre entre employeurs et personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi. Il permet de promouvoir en un seul lieu, à la fois des opportunités d'emploi mais aussi de formation. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent ainsi postuler directement et sans intermédiaire auprès des employeurs, sur des espaces thématiques dédiés.

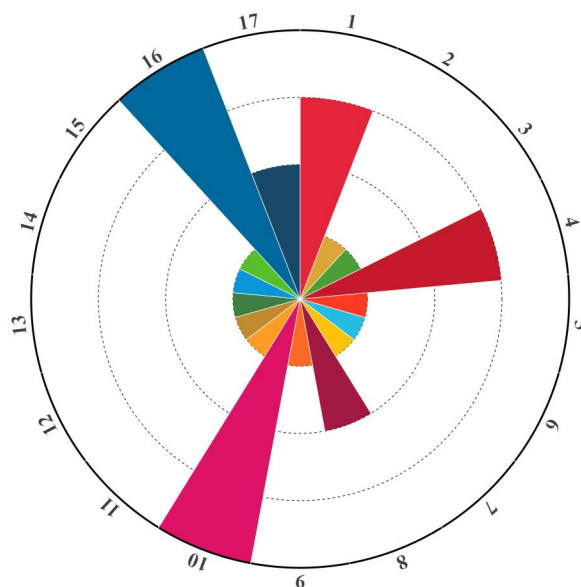
Cette dernière édition était organisée sur les communes de Béziers le 16 novembre 2023, et Montpellier le 21 novembre 2023, l'objectif étant de permettre à l'ensemble des usagers du territoire héraultais en situation de handicap de pouvoir y participer.

Le stand de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines (DGA RH) du Département a reçu 130 candidats sur le salon HandiJob de Béziers et 115 candidats sur le salon HandiJob de Montpellier. Cela a permis de pouvoir répondre à des offres d'emploi, d'apprentissage, mais aussi de stage qui sont proposés par le service Recrutement de la Collectivité.

Cet événement est aussi l'occasion de sensibiliser les chargé.e.s de recrutement à l'embauche des personnes en situation de handicap.

La participation du Conseil départemental de l'Hérault à ce Salon doit se poursuivre. Elle contribue à l'enjeu majeur du Plan handicap qui est de renforcer la politique ressources humaines de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le but étant d'encourager le bien vivre ensemble, l'intégration de tous et de toutes, dans une société, dans un environnement, où l'emploi est le pilier.



39

ACCOMPAGNER DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP SANS SOLUTION DE PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE

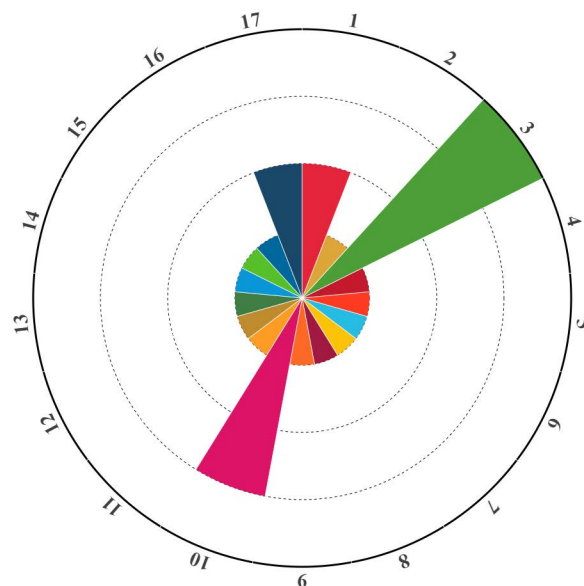
Dans le prolongement de ses actions de prise en charge des personnes en situation de handicap et conformément au schéma départemental de l'autonomie 2023/2027, le Département a décidé d'expérimenter un dispositif local afin de proposer des temps d'accompagnement spécialisé à des personnes en attente de place dans un établissement médico-social.

Nationalement, l'offre d'accueil et d'accompagnement médico-social est un secteur en pleine mutation. Les accueils en établissements deviennent progressivement des accompagnements hors les murs. Du fait de cette transformation, les situations les plus complexes, en attente de prise en charge en établissement médicalisé, restent sans solution. Il est donc nécessaire d'inventer de nouvelles modalités d'accompagnement spécialisé.

En conséquence, il est initié l'intervention auprès d'adultes en rupture de parcours d'éducateurs spécialisés dans le handicap. Ces derniers mettent en place des activités pour travailler les relations sociales ou encore des outils de communication. Ils sont embauchés par une association soutenue et financée par le Département.

Le dispositif en est à ses prémices, mais les 5 premiers bénéficiaires, accompagnés depuis août 2023, montrent déjà des évolutions positives, comme la possibilité de sortir du domicile ou d'hospitalisation sur des petits temps.

L'individualisation de la prise en charge semble un modèle adapté aux situations les plus complexes. Une extension du dispositif vers des situations d'enfants sans solution de prise en charge médico-sociale serait une piste à explorer en fonction du bilan stabilisé de cette action.

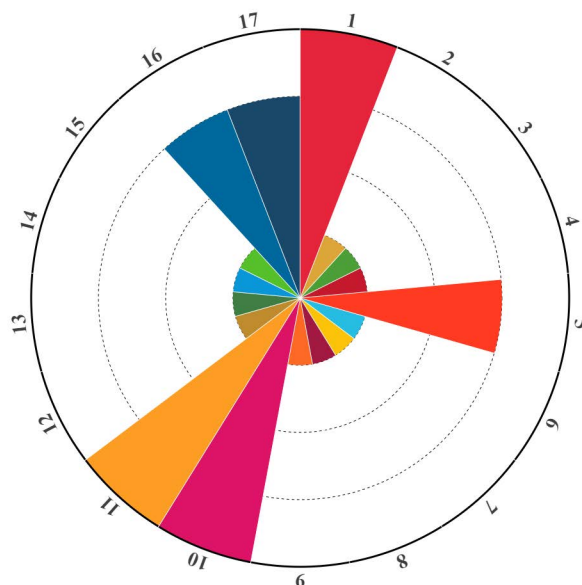


PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN VOIE D'INSERTION GRÂCE À DES SOUS-LOCATIONS À BAIL GLISSANT ET À UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, il est mis en œuvre une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée entre l'Etat et le Conseil Départemental pour la période 2019-2023.

L'action en faveur des familles monoparentales constitue l'un des objectifs de cette convention. Ces dernières sont notamment confrontées à de réelles difficultés d'accès au logement du fait de leur manque de solvabilité, de la pénurie de logements abordables et de l'insuffisance des logements sociaux au regard des besoins (51 162 demandeurs de logement sociaux pour 6448 attributions, soit 7,9 demandes pour une attribution dans l'Hérault en 2022).

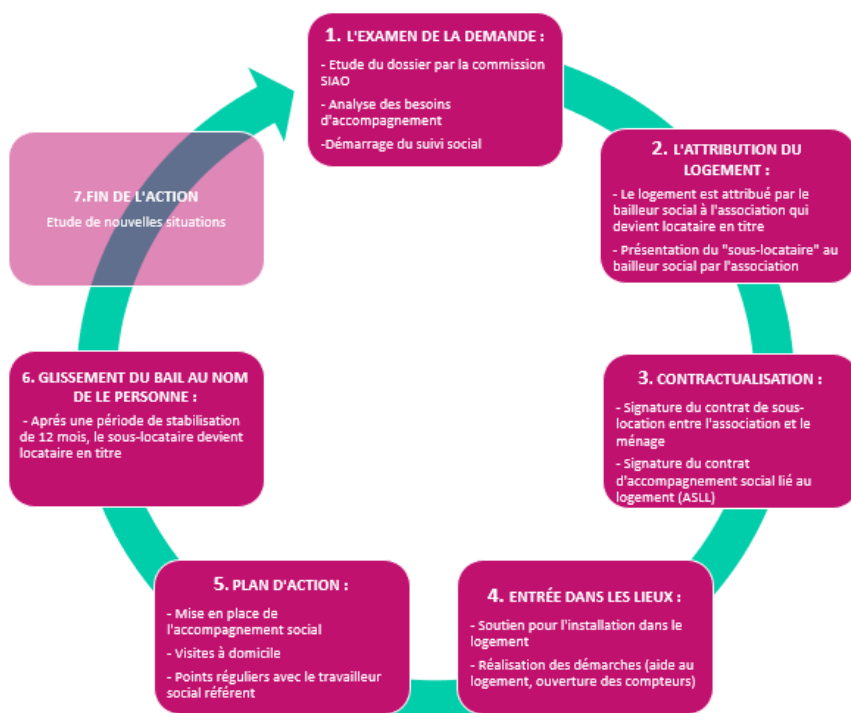
Dans le cadre de cette action, le logement social est loué par une association habilitée qui met en place un accompagnement social renforcé en lien avec le travailleur social référent. Cette action consiste à favoriser l'accès au logement définitif dans le parc social des familles monoparentales confrontées à des difficultés. Il s'agit



d'une prise en charge globale des ménages au vu des problématiques préalablement identifiées et/ou apparues lors de l'entrée dans le logement afin de consolider leur savoir habiter et favoriser une médiation locative entre le bailleur et le locataire. La famille est sous-locataire d'une association conventionnée par le fonds de solidarité pour le logement (FSL) du Département pour une période de douze mois renouvelables, avant que le bail glisse à son nom.

En termes de résultats, 10 logements ont été cofinancés par l'Etat et le Département (Fonds de solidarité pour le logement) en 2022, puis 20 en 2023, répartis sur les territoires des maisons départementales des solidarités : Biterrois, Hauts Languedoc Ouest Hérault, Etang de Thau, Cœur d'Hérault Pic Saint Loup et Petite Camargue.

Au-delà des difficultés de captation des logements, cet accompagnement renforcé donne des résultats satisfaisants. Il permet d'obtenir des bailleurs sociaux des logements choisis en fonction des besoins des ménages identifiés, du lieu géographique et de la composition familiale. Cette mesure d'accompagnement sera intégrée au règlement intérieur du FSL Départemental lors de sa refonte en 2024.



41



DÉPLOYER UN OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (OVFF34)

L'ampleur persistante des féminicides, tant au niveau national que local (en 2019, la région Occitanie était la 2^{ème} région la plus touchée par leur nombre), nécessite afin d'y remédier d'en revisiter l'approche. Dans cette perspective, le 5^{ème} Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et sexistes (2017-2019) promouvait le développement d'observatoires territoriaux.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département de l'Hérault mobilise en territoires ses différents services ainsi que six intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie afin d'accueillir et accompagner les victimes.

Confronté à la gravité et la complexité de ces violences, nécessitant une action publique forte et concertée, le Département s'est engagé dans la création d'un observatoire héraultais. Créé en novembre 2022, en association et dans le cadre d'un cofinancement avec la CAF et la Préfecture de l'Hérault, son déploiement et son pilotage ont été confiés à l'université Paul Valéry.



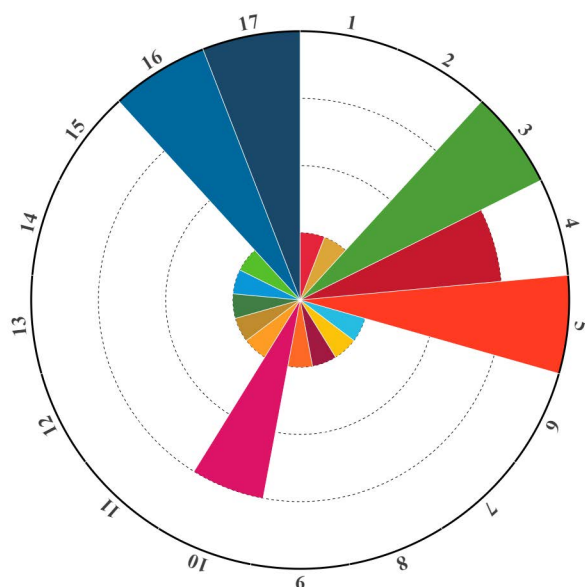
Associant les acteurs institutionnels et associatifs ainsi que les victimes, ce dispositif vise trois objectifs principaux :

- Mieux connaître : informer le grand public, collecter et centraliser les données d'observation, repérer les actions et les dispositifs ;
- Mieux comprendre ce phénomène : études et diagnostic, analyses des besoins en conjuguant les savoirs et méthodologies universitaires et les ressources des acteurs de terrain ;
- Mieux agir contre ces violences : proposer des réponses innovantes et adaptées en mobilisant de l'ingénierie de projet pour soutenir les initiatives.

L'action se décline en 3 volets :

- La mise en place de groupes de travail et de réflexion portant sur les violences chez les jeunes couples, les violences et addictions, les enfants co-victimes ;
- Une mission d'appui et d'animation d'un comité coopératif composé de 20 citoyennes et financé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.
- L'organisation d'une journée d'étude fin novembre 2023 portant sur l'organisation des services judiciaires en matière de violences faites aux femmes et la restitution des premiers travaux de l'observatoire.

Le modèle innovant de l'Observatoire, dans sa capacité à conjuguer les savoirs et ressources des professionnels, universitaires et des personnes concernées, a été salué par la secrétaire générale de la mission interministérielle pour la protection des femmes (MIPROF). La dimension participative nécessite d'être accompagnée et soutenue afin de garantir une régularité d'implication des personnes concernées. Au terme d'1 an de fonctionnement, la place et le rôle de l'Observatoire doivent être précisés sur certains points : modalités de recueil et d'exploitation des données, articulations avec les 10 réseaux interprofessionnels de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.





ECONOMIE GÉNÉRALE ET INSERTION

L'économie générale concerne les interventions en matière d'aide et de soutien aux filières économiques, touristiques, d'insertion sociale et professionnelle, d'économie sociale et solidaire.

PRÉSENTATION DES ODD

POLITIQUE PUBLIQUE ECONOMIE GÉNÉRALE ET INSERTION

8



ODD 8 – TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

-  **Croissance économique** (Taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et maintenu)
-  **Productivité économique** (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par diversification, modernisation technologique et innovation)
-  **Politiques de développement** (favorisant activités productives, création d'emplois décents, entrepreneuriat, créativité et innovation, croissance et intégration des toutes petites aux moyennes entreprises)
-  **Consommation/Production** (s'attachant à l'utilisation efficiente des ressources mondiales et à la préservation de l'environnement)
-  **Emploi et rémunération** (Parvenir au plein emploi productif et garantir à tous un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale)
-  **Jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation** (en réduire considérablement la proportion)
-  **Travail forcé** (supprimer le travail forcé, la traite des êtres humains, le travail des enfants et les enfants soldats)
-  **Défense et protection des travailleurs** (défendre les droits des travailleurs, et promouvoir la sécurité et la protection au travail pour tous)
-  **Tourisme durable** (un tourisme créateur d'emploi, valorisant la culture et les produits locaux)
-  **Services bancaires et financiers** (renforcer l'accès de tous aux services bancaires et financiers)
-  **Emploi des jeunes et pacte pour l'emploi de l'OIT** (mise en œuvre d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte pour l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail)

10

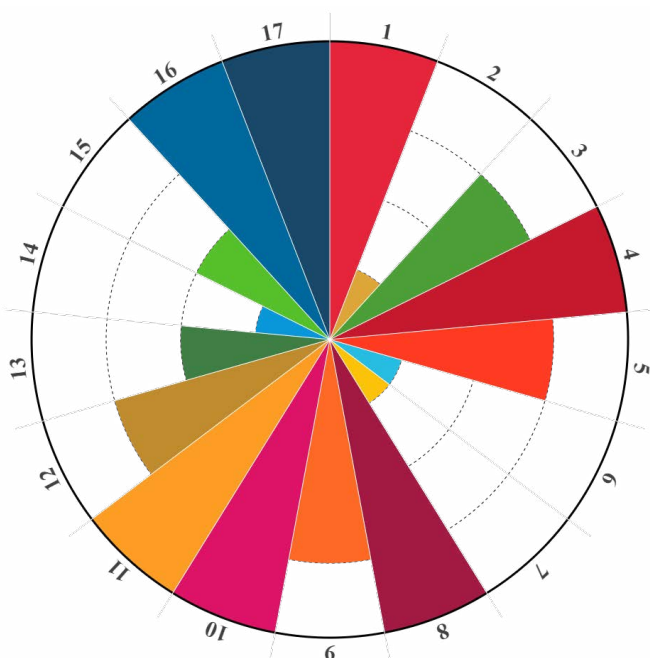


ODD 10 – INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- ⊞ **Bas revenus** (prioriser l'augmentation des 40% les plus pauvres)
- ⊞ **Autonomisation et intégration de tous** (quel que soit le domaine)
- ⊞ **Egalité des chances/Inégalités de résultats** (en tous domaines en agissant sur les plans législatif, politique et en pratique)
- ⊞ **Institutions et marchés financiers** (réglementation et surveillance)
- ⊞ **Instances de décisions économiques et financières** (intégration et prise en considération des pays en développement)
- ⊞ **Migrations et mobilités** (les faciliter, les organiser)
- ⊞ **Aide au développement** (Effectivité d'un traitement différencié, accentuation et adaptation de l'aide en faveur des pays les moins développés)
- ⊞ **Transaction de fonds des migrants** (Abaissement des coûts)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **économie générale et insertion** aux 17 ODD



42

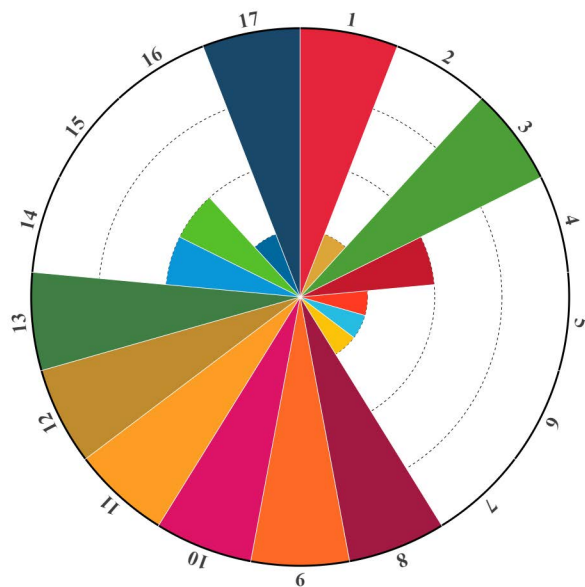
DONNER UNE NOUVELLE VIE AUX VIEUX VÉLOS

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, le vélo constitue un moyen de déplacement à part entière, bon pour la santé et respectueux de notre environnement, mais également performant pour les déplacements quotidiens, tout en contribuant à baisser le budget de transport des ménages ou des usagers les plus fragiles.

Issu du Plan Hérault Vélo, le projet « ReCyclo » s'appuie sur un système de récupération d'anciens vélos en partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault et le Syndicat Centre Hérault. Les vieux vélos seront nettoyés et réparés par des personnes en insertion, qui seront préalablement formées dans une logique de professionnalisation à la mécanique et à l'entretien des vélos, de façon à réintégrer à terme le monde du travail dans un secteur à forte demande.



Opération de gravage par l'association «Le Vieux Biclou» - CD34



En matière de débouchés pour ces vélos solidaires et écologiques, le programme « ReCyclo » intègre 3 déclinaisons opérationnelles :

- « ReCyclo Job » : les vélos recyclés seront donnés aux demandeurs d'emploi, aux personnes en situation d'insertion et aux bénéficiaires du RSA de l'Hérault, pour pouvoir disposer d'un moyen de locomotion pour leurs recherches ou leurs déplacements lors de stages ou de premiers emplois .
- « ReCyclo Teen » : les vélos recyclés seront confiés aux associations engagées sur le programme de formation « savoir rouler à vélo » ou sur des animations de promotion du vélo dans les collèges. Ils pourront également être redistribués gratuitement aux collégiens issus des familles les plus modestes.
- « ReCyclo Lib » : les vélos recyclés seront utilisés dans le cadre de l'expérimentation d'un service de vélos partagés en libre-service pour les touristes et les habitants, dans l'esprit d'un « vélib » rustique et écologique.

Ce projet innovant a été lancé au printemps 2024 avec un marché réservé au secteur de l'économie sociale et solidaire. Il fait l'objet d'un suivi spécifique en partenariat avec l'ADEME qui le soutient financièrement.

43

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DE CHANTIERS D'INSERTION MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Conformément à la décision de la Commission Permanente en date du 13 décembre 2023 visant à soutenir les allocataires du RSA dans leur parcours d'insertion, le Département a mis en place une action d'accompagnement socio-professionnel dans le cadre de 3 chantiers d'insertion portant sur une activité maraîchage biologique. Ces chantiers d'insertion sont situés sur le territoire du Service Départemental d'Insertion du Piémont Biterrois sur le domaine départemental de Bayssan et les communes de Montagnac et Valros.

Les chantiers d'insertion proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Il s'agit d'une étape intermédiaire à une insertion durable par le biais d'un emploi rémunéré.

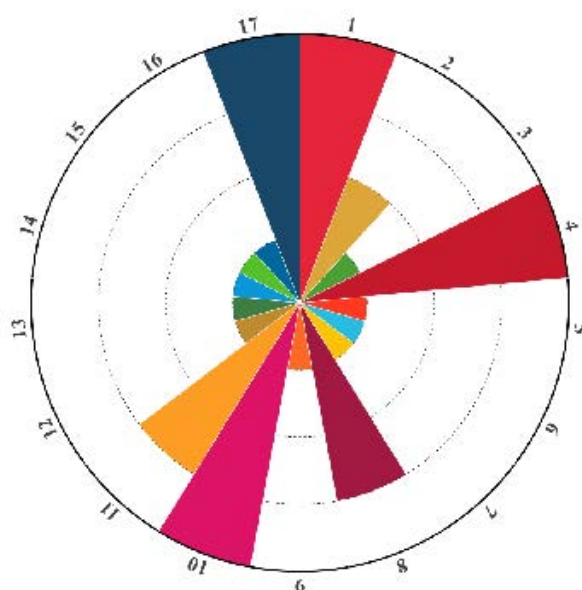
Les salariés occupent des postes d'ouvrier de production ou d'ouvrier polyvalent. Ils réalisent du maraîchage biologique sur des sites aménagés et dans différents domaines : la viticulture, l'arboriculture, l'oléiculture, l'agriculture et des petits travaux de maçonnerie et paysager. En parallèle ils suivent des formations complémentaires tels que les certificats de Qualification Professionnelle de Salarié Polyvalent, de Sauveteur Secouriste du Travail et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique. Quant à l'accompagnement socio-professionnel, il mobilise des partenaires multiples des champs du médico-social et professionnel dans le cadre d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Il vise à soutenir et rendre autonome l'allocataire RSA à travers les différentes étapes et dispositifs jalonnant le parcours vers la formation, l'emploi et l'insertion sociale.



Le budget alloué par le Département à ce dispositif est de 143 400€ sur un coût global de 1 629 946 €.

Au regard des objectifs initiaux et des difficultés du public considéré, les résultats pour l'année 2023 sont satisfaisants tant en cours de processus d'accompagnement que de solutions trouvées en fin de parcours. Ainsi, 53 CDDI ont été signés pour 31 initialement projetés, 60 périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) effectuées hors du lieu du chantier d'insertion et 82 formations suivies. Concernant les sorties du dispositif, 13 allocataires ont intégré un emploi allant du CDI au CDD supérieur ou égal à 6 mois, 8 sont entrés en formation professionnelle, l'un d'entre eux a créé son entreprise et un dernier a pu faire valoir ses droits à pension retraite.

L'outil chantier d'insertion constitue donc bien un véritable tremplin vers l'autonomie par le retour à l'emploi et atteste que l'accompagnement socio-professionnel est essentiel pour atteindre cet objectif. Il permet de mettre en place les étapes nécessaires à l'aboutissement des projets professionnels de chacun. Ces étapes sont jalonnées d'un travail sur la levée des freins : reprise de confiance en soi, mobilité, budget, santé, organisations personnelle et familiale, formation, expérience professionnelle, réseaux...



44

FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MONDE PROFESSIONNEL

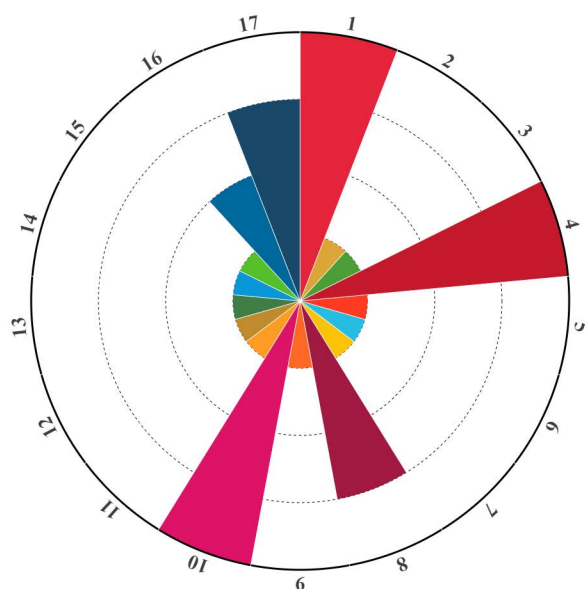
Dans le prolongement de ses actions de solidarité, le Département a reconduit l'embauche de contrats d'insertion au service accueil et information de la Maison de l'autonomie (MDA).

En 2023, avec plus de 22 000 personnes accueillies physiquement, plus de 143 000 appels reçus et plus de 89 000 courriers reçus et numérisés, la MDA assure une mission de service public d'importance. L'enjeu est d'assurer un accueil, une orientation et une information de qualité en direction des nombreux usagers en situation de handicap et en perte d'autonomie tout en favorisant leur accès aux droits.

Depuis l'automne 2023, de nouveaux contrats d'insertion ont rejoint l'équipe du service accueil et information pour une durée de six mois. Les personnes sont accompagnées progressivement à la numérisation du courrier, à l'accueil téléphonique et à l'accueil physique en effectuant des rotations quotidiennes sur ces postes. Les missions proposées, qui correspondent à leurs attentes, leur permettent de découvrir toute la gamme des activités de l'accueil et de l'information.

La 1ère génération de contrats d'insertion a ouvert des perspectives de professionnalisation et permis à deux de ces personnes d'être recrutées sur des postes.

Forte de ces premières expériences, la MDA souhaite continuer à œuvrer pour l'inclusion des personnes en contrat d'insertion en participant à la construction de leur parcours professionnel.



45

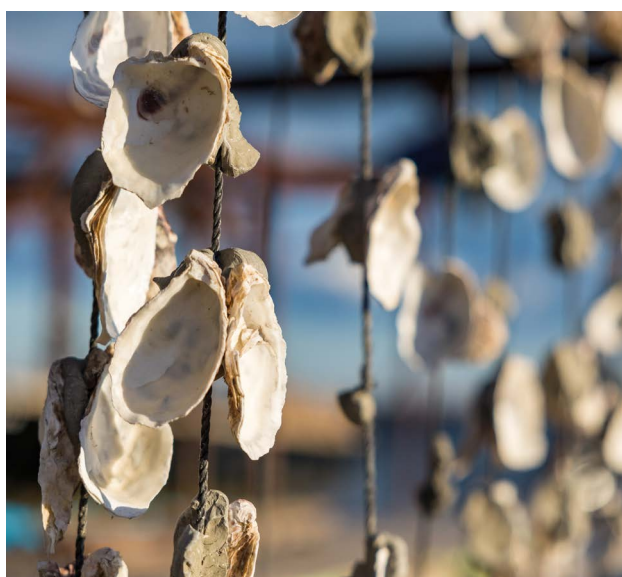
SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME LEVIER D'INSERTION

Cette action s'intègre à la programmation des actions du schéma « Hérault littoral » ainsi que du schéma départemental des ENS 2023-2028. Elle marque les 10 ans d'une collaboration entre la Direction Territoriale de l'Insertion (DTI) et la Maison Départementale de l'Environnement (MDE), permettant d'allier les objectifs d'insertion et la sensibilisation à l'environnement.

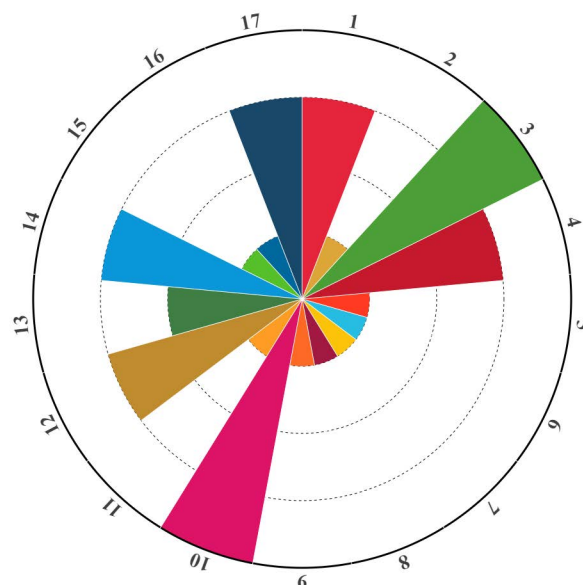
Depuis 10 ans, la DTI et le service « Relations aux associations » de la MDE ont mis en place sur le secteur Étang de Thau, puis sur le secteur Petite Camargue, des actions permettant chaque année à 80 personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle de s'engager dans une démarche citoyenne et d'agir pour la préservation de notre environnement.

Pendant 5 mois, plusieurs rencontres sont organisées avec des professionnels (conchyliculteurs, apiculteurs, patronne de pêche, association Ligue de Protection des Oiseaux...) sur des sites emblématiques (réserve naturelle, salins, domaine de Restinclières, Bessilles ...).

Associant structures de l'insertion et de l'environnement, le programme se décline en parcours thématiques, et permet aux participants d'allier découverte du patrimoine naturel, apport de connaissances par divers outils et supports : livrets, maquettes, créations diverses, film retraçant les éléments clés du parcours.



©Illustration - AdobeStock



Pour clôturer l'action, une journée est consacrée aux échanges, témoignages, présentation des films, partage d'expériences entre participants et partenaires. Elle représente le point d'orgue de l'action et valorise la mobilisation de tous, sur les enjeux environnementaux.

En termes de résultats obtenus, une enquête a démontré l'impact positif tant sur le plan personnel, voire citoyen, que dans le cadre d'une évolution positive dans le parcours d'insertion. Pour les participants, la dynamique collective a permis un véritable « pas en avant » par : la restauration de la confiance en soi, la possibilité de sortir de l'isolement et la capacité à oser s'affirmer dans le groupe.

Une journée de clôture des parcours 2024 sera organisée le 18 Juin au domaine de Bessilles et réunira une centaine de personnes, participants et partenaires. Cette journée sera consacrée au développement durable autour : d'un partage des expériences, la présentation de films, la sensibilisation aux déplacements doux et mobilités durables, la pratique du sport, la découverte des métiers verts et de formations existantes, ainsi que du dispositif participatif,...

46 SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT- FABRIQUER SOI-MÊME

Conformément à la décision de l'Assemblée du 13/11/2023 visant à accompagner les allocataires du RSA, le Département œuvre à la mise en place d'ateliers « de sensibilisation à l'environnement, fabriquer soi-même » à destination de publics en difficulté, bénéficiaires du RSA.

Le budget, alloué à ce programme, était de 12 800 euros sur la convention 2022. Ce dispositif est déployé sur l'Ouest du Département en partenariat avec des organismes conventionnés pour l'accompagnement d'allocataires du RSA. Ces associations recensent les participants qu'elles accompagnent et mettent à disposition leurs locaux aux fins d'animation des ateliers, assurée par le centre Cébenna.

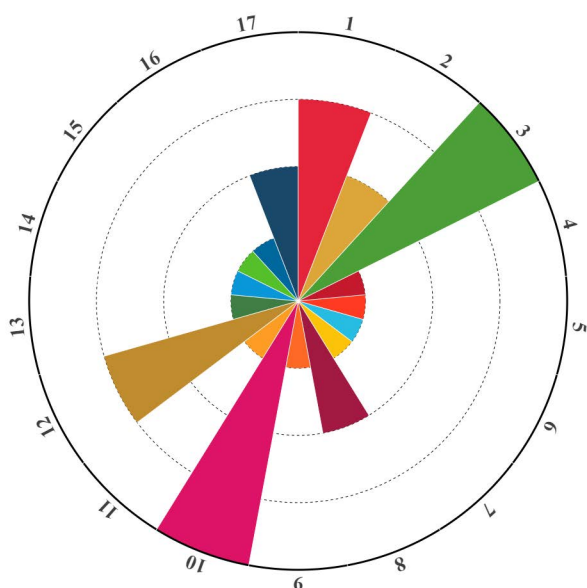
Les ateliers peuvent être soit consacrés à la fabrication d'objets ou de produits, soit à des réalisations culinaires. Les premiers durent en moyenne 2h30. Les seconds, intitulés « Saveurs sauvages », durent au moins 5h. A la cueillette de plantes sauvages comestibles s'ensuit un temps de confection conclu par une dégustation des produits cuisinés.

Tout en présentant l'avantage de faire des économies, ces ateliers permettent de redécouvrir son environnement, d'apprendre à faire soi-même, de favoriser l'entraide, de susciter le plaisir de réapprendre et de partager, de favoriser l'intérêt de la « récup » et du réemploi en détournant la fonction première de certains « déchets ».

Outre leur bénéfice immédiat, ces ateliers contribuent à une reprise de confiance en soi, au renforcement du lien social et in fine à la levée des freins en matière d'insertion socio-professionnelle dont attestent nos partenaires associatifs. Par ailleurs, chacun des participants s'en retourne chez lui avec des fiches recettes et ses créations qui peuvent être de natures diverses (bijoux, bougies, tapis, produits naturels, produits d'entretien, boîtes de rangement, ...). Enfin, ces productions sont potentiellement reproductives et valorisantes au sein de l'environnement familial et relationnel de la personne concernée.

Les volets liés à la découverte de son environnement et de soi-même au travers d'activités créatives constituent un levier pertinent de lutte contre l'exclusion, l'isolement et la précarité économique.

Sur les 42 ateliers conventionnés, 36 ont pu être réalisés au terme de la dernière convention. Il est prévu de poursuivre cette action à raison d'une dizaine d'ateliers par secteur concerné. Mais la poursuite de ces objectifs demeure corrélée à la demande des organismes conventionnés. Enfin, dans un double souci de réassurance en soi et de visibilité, une exposition des réalisations de ces allocataires du RSA est projetée.





ÉCONOMIES RURALE ET LITTORALE

L'économie rurale et maritime traite de l'aménagement, de la mise en valeur et du soutien aux infrastructures et activités propres au milieu rural en matières agricole, forestière et viticole mais également en direction des produits de la mer et plus généralement de l'alimentaire à travers notamment le Plan Alimentaire Territorial (PAT). Cela englobe aussi la mission de contrôle sanitaire dévolue au laboratoire vétérinaire départemental.

PRÉSENTATION DES ODD

POLITIQUE PUBLIQUE ECONOMIES RURALE ET LITTORALE

14



ODD 14 – VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

-  **Pollution marine** (Prévention et réduction des activités terrestres nocives)
-  **Ecosystèmes marins et côtiers** (gestion, protection et restauration)
-  **Acidification des océans** (réduction et lutte notamment par coopération scientifique)
-  **Pêche** (interdiction des subventions favorisant la surexploitation et des pratiques illicites, gestion planifiée fondée sur des données scientifiques afin de rétablir et garantir la préservation des espèces)
-  **Zones marines et côtières** (Préservation d'au moins 10% d'entre elles)
-  **Subventions à la pêche** (Interdiction de celles générant des effets néfastes et pratiques illicites, tout en respectant les spécificités des pays en développement et les moins avancés)
-  **Exploitation durable** (Faire mieux bénéficier les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines résultant notamment d'une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme)
-  **Recherche et connaissance scientifique, transfert des techniques** (les renforcer afin d'œuvrer en faveur de la santé des océans et de la biodiversité marine)
-  **Ressources marines et marchés** (en garantir l'accès aux petits pêcheurs)
-  **Océans et ressources** (conservation et exploitation durables)

15

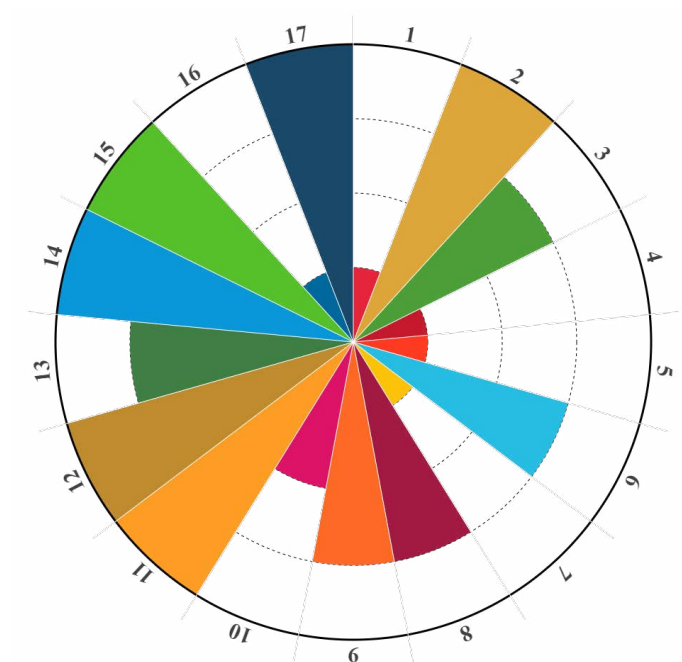


ODD 15 – VIE TERRESTRE

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

-  **Ecosystèmes terrestre et d'eau douce, services connexes** (préservation, restauration et exploitation durables des forêts, zones humides ou arides, montagnes, ...)
-  **Terres et sols** (prévenir ou remédier à leur dégradation)
-  **Milieu naturel, biodiversité** (agir d'urgence contre leur dégradation et leur appauvrissement)
-  **Ressources génétiques** (en faciliter l'accès et partager leurs bénéfices)
-  **Espèces végétales et animales menacées** (prévenir leur extinction, mettre fin au braconnage et au trafic notamment en proposant aux populations locales des alternatives à leur subsistance)
-  **Espèces exotiques envahissantes** (empêcher leur introduction et en atténuer les effets néfastes)
-  **Ecosystèmes et biodiversité** (intégrer leur protection et leur préservation dans la planification nationale, les mécanismes de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité, l'augmentation et la mobilisation de ressources financières Adhoc)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **économies rurale et littorale** aux 17 ODD



47

SENSIBILISER LES HÉRAULTAIS À UNE ALIMENTATION DURABLE

Dans le cadre du plan alimentaire territorial (PAT) et de l'affichage « l'Hérault bien dans son assiette », le Département organise des actions en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité (Soutien aux agriculteurs, protection des surfaces agricoles, circuits courts, alimentation solidaire, restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...).

En 2023, la MDE a fait le choix de s'inscrire dans la démarche du plan alimentaire territorial (PAT), en proposant une programmation autour de la thématique « l'alimentation durable de la terre à l'assiette ». Cela s'est formalisé autour d'expositions, d'animations variées, et d'événementiels intégrant producteurs locaux, stands sur l'alimentation, spectacles, ...

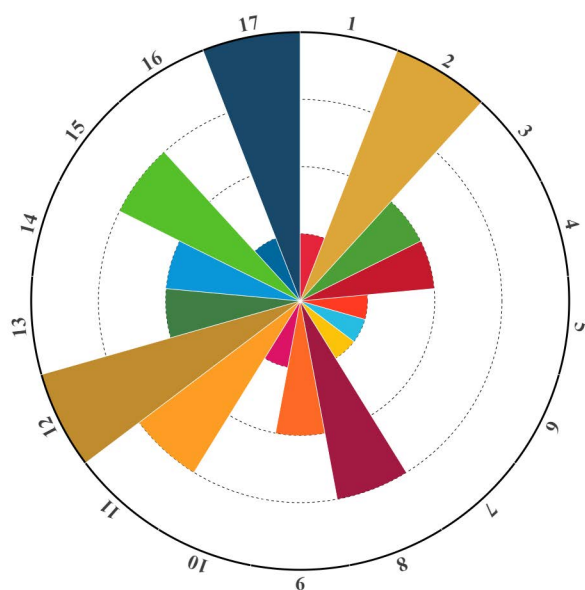
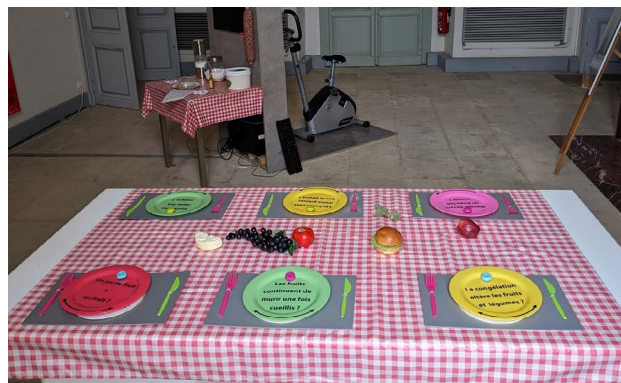
Les expositions ont rassemblé plus de 18 000 visiteurs. Elles s'intitulaient : Croc'expo, La santé dans l'assiette, Le goût, Escapes Games Miam-Miam et Sols émergés, Les nourritures terrestres (arthothèque).

Les animations, organisées par la MDE, ont avoisiné les 700 participants en 2023. Elles ont consisté en des sorties nature, des ateliers spécial enfants pendant les vacances scolaires, un atelier jardin potager, des conférences et visites de fermes...

Les événementiels, organisés au domaine de Restinclières, ont attiré en 2023 près de 4500 personnes. Au rang des innovations plébiscitées très largement par le public : « La guinguette sous les étoiles » et « Le marché de Noël écoresponsable ».

En conclusion, le plan alimentaire territorial (PAT) vise à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle, la cohésion sociale et la santé des populations. Au travers de sa programmation, la MDE a contribué à diffuser ce message et à sensibiliser les héraultais, et notamment le jeune public, aux enjeux d'une alimentation raisonnée. La thématique de l'alimentation durable a rencontré un franc succès auprès du public.

« Privilégier les circuits courts et proposer à tous une alimentation de qualité, c'est respecter l'humain et protéger l'environnement » (K. Mesquida).



48

REMISE EN CULTURE DU FONCIER PUBLIC NON CULTIVÉ



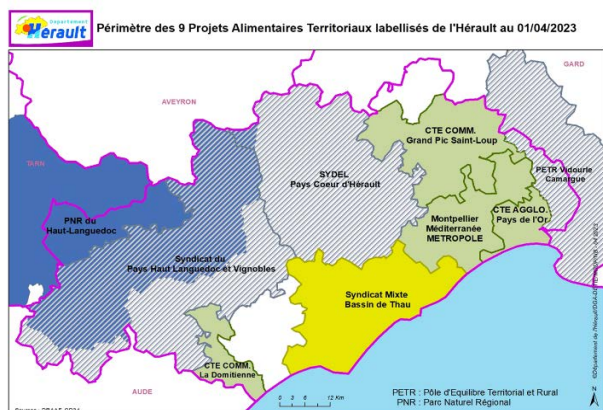
Le Conseil Départemental de l'Hérault est engagé depuis mi-2021 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisée qui vise notamment à relocaliser l'agriculture nourricière afin de mieux satisfaire les

besoins de consommation locale. Cette action du PAT départemental s'inscrit dans les politiques publiques très volontaristes menées par le Département en matière d'aménagement rural, d'accompagnement de la transition agricole et du développement des cultures nourricières.

La remise en état constitue un des principaux freins à l'installation ou l'extension de cultures nourricières (maraîchage, arboriculture fruitière, petit élevage) sur les 9 territoires héraultais engagés dans un PAT.

Face à ce constat, le Département a décidé de mettre en place un Appel à Projet visant à sélectionner et accompagner des collectivités locales dans leur projet de viabilisation de foncier public à potentiel agricole afin d'y voir s'implanter rapidement des cultures nourricières respectueuses de l'environnement et à destination du marché local.

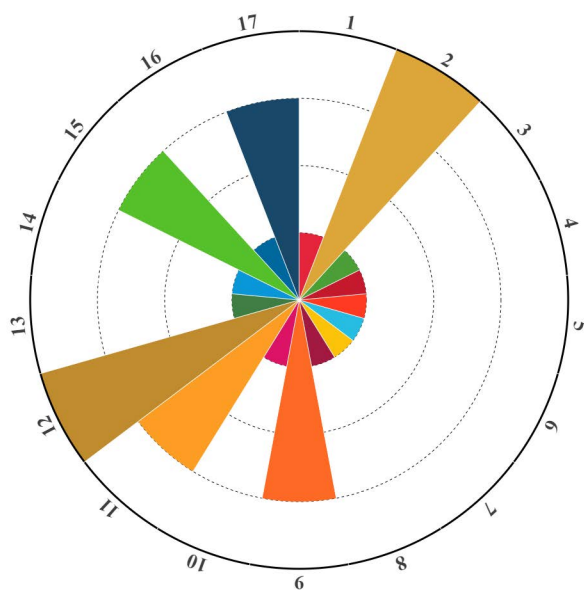
Le Département aide au financement des travaux et de leur maîtrise d'œuvre afin de permettre une remise en état des parcelles cibles. L'implantation d'éléments agroécologiques, de clôtures et d'accès nécessaires sont également éligibles. Les projets devront concerner une ou plusieurs parcelles entre 0.5 et 8 ha.



Le montant de subvention est plafonné à 35 000 € HT/projet et les taux de subventions varient entre 40 et 60 % selon la nature et la taille de la collectivité.

A ce jour, 4 projets ont été déposés. A Félines-Minervois (0.8 ha) pour des travaux de clôtures, pompes et stockage d'eau dans d'anciennes cuves de cave coopérative permettant une remise en culture maraîchère (subvention 8 886 €). Deux projets ont été déposés pour le PAT Pays Cœur d'Hérault ; la commune d'Aniane (1.4 ha) pour des travaux de débroussaillage, labour, clôtures qui permettra l'installation d'une culture arboricole/petit élevage (subvention 9 852 €). La Communauté de Communes Vallées de l'Hérault (2.6 ha) pour un désempierrage/amendement en vue d'une remise en culture d'oliviers anciens/maraîchage/culture céréalières destinées aux épiceries et boulangeries locales (subvention estimée 10 200 €). La commune de Prades-Le-Lez (1.9 ha) pour la pose de clôtures empêchant l'introduction de sangliers d'une future parcelle maraîchère (subvention 3 174 €).

Deux Appels à Projet sont mis en place annuellement jusqu'en 2025. Les prochains AAP se clôtureront le 22/04 et le 02/12/2024. Un Comité technique analyse la viabilité et l'éligibilité des projets déposés. Une action d'accompagnement et de suivi a également sera mise en place en 2024 (Action 7) afin de soutenir le financement des diagnostics et études préalables ainsi que le suivi des candidats installés.





RÉDUIRE L'UTILISATION DES INSECTICIDES DANS LE VIGNOBLE HÉRAULTAIS À TRAVERS UNE EXPÉRIMENTATION INNOVANTE : LES LÂCHERS DE TRICHOGRAMMES

A l'instar de la confusion sexuelle, le Département poursuit son soutien au déploiement des biocontrôles dans les vignes dans le cadre de sa politique de réduction de l'utilisation d'insecticides. Les biocontrôles constituent des méthodes de protection contre les ravageurs, basées sur l'utilisation d'organismes vivants ou de substances naturelles.

Apparue en France il y a 10 ans, *Cryptoblabes gnidiella* est un papillon ravageur qui poursuit son expansion dans les vignobles méditerranéens et peut provoquer des pertes de récoltes importantes à l'approche des vendanges. Le Département a ainsi été sollicité par les viticulteurs impactés par ce ravageur afin de tester l'efficacité d'une nouvelle méthode de biocontrôle : la technique de lâchers de trichogrammes.

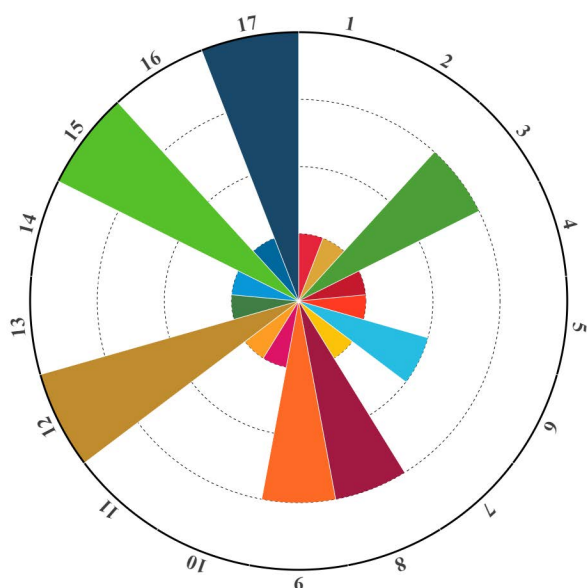
Cette technique consiste à positionner dans les vignes des diffuseurs contenant des œufs de trichogrammes. Après éclosion, ces micro-hyménoptères parasitent les œufs de *Cryptoblabes* et empêchent le développement de la larve et l'éclosion des chenilles.

Quatre caves coopératives et deux caves particulières se sont portées volontaires en 2023 pour tester le dispositif et partager leur expérience et leurs résultats avec l'ensemble de la profession. Pour accompagner techniquement et

assurer le suivi de cette expérimentation, le Département a mobilisé la Chambre d'agriculture de l'Hérault, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agroenvironnement Héraultais (ADVAH), la Coopération Agricole Occitanie et le Syndicat des Vignerons Indépendants de l'Hérault.

A l'issue de cette première année d'expérimentation, 32 viticulteurs ont participé aux lâchers de trichogrammes sur une surface de 116,5 ha, correspondant à une aide départementale de 12 620 €. Le programme d'expérimentation est prévu sur une durée de 3 à 4 ans. Les premiers résultats sont encourageants. Bien que la pression globale du papillon ravageur se soit moins fait ressentir en 2023, la technique de lâchers de trichogrammes semble au moins aussi efficace que l'utilisation d'un insecticide.

Malgré les défis logistiques liés à l'utilisation de matériel vivant que sont les trichogrammes, les professionnels ont exprimé leur volonté de poursuivre l'expérimentation en 2024, en l'élargissant même à de nouvelles parcelles.



Diffuseur cryptogramme



ENVIRONNEMENT

Le champ environnemental couvre les interventions en matière de gestion globale de l'eau, de protection de l'environnement et de démoustication. Il est question à l'échelle départementale de réduction des risques d'inondation, de préservation des milieux aquatiques et de planification des réserves en eau, de gestion du patrimoine hydraulique. Ce champ intègre aussi la préservation des espaces naturels sensibles, le soutien à l'éducation et à la promotion du développement durable, la recherche et l'innovation énergétique, la défense contre tous types de nuisances, la politique partenariale en matière de chasse et de pêche et enfin la climatologie.

PRÉSENTATION DES ODD

POLITIQUE PUBLIQUE ENVIRONNEMENT

6



ODD 6 – EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et une gestion durable des ressources en eau

-  **Eau potable** (accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable)
-  **Services d'assainissement et d'hygiène** (accès de tous à des services adéquats)
-  **Qualité de l'eau** (réduire l'immersion ou le déversement de toute matière dangereuse ou déchets ainsi que les eaux usées non traitées, améliorer le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau)
-  **Ressources en eau** (utilisation et gestion viables et rationnelles de toutes les ressources en eau)
-  **Ecosystèmes liés à l'eau** (les protéger et les restaurer)
-  **Coopération internationale** (concernant toute action liée à la préservation et à l'alimentation en eau)
-  **Participation de la population** (visant l'amélioration de la gestion et de l'assainissement de l'eau)

13

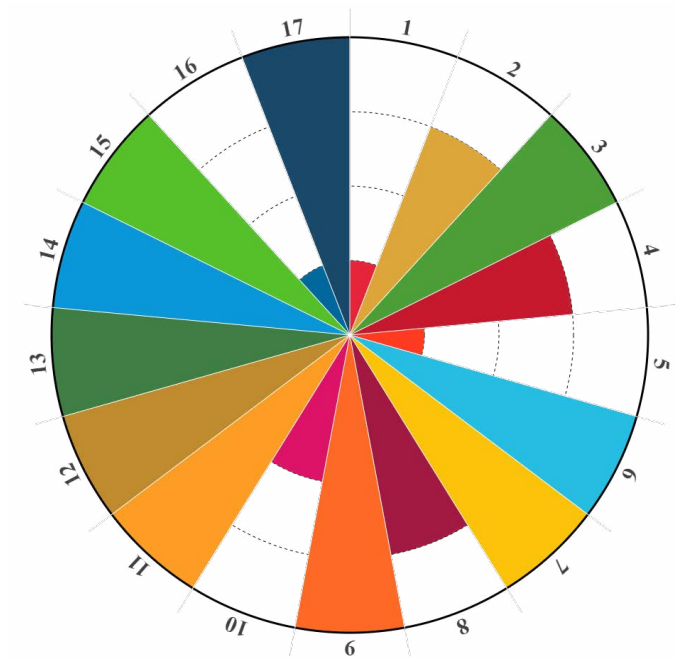


ODD 13 – MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

-  **Aléas climatiques et leurs effets** (Résilience et capacités d'adaptation)
-  **Intégration enjeux climatiques/politiques nationales**
-  **Education/sensibilisation/capabilité** (aux niveaux individuel et collectif pour adaptation, atténuation, réduction et systèmes d'alerte face au changement climatique)
-  **Aide internationale contre le changement climatique** (notamment en faveur des pays dans le besoin)

Radar d'adéquation du champ de politiques publiques **environnement** aux 17 ODD



50x

ORGANISER UNE CONCERTATION TOUS PUBLICS POUR LE PROJET DE MAISON DU LITTORAL

Dans le cadre de la stratégie Hérault littoral, le Département porte à l'étude l'aménagement d'une Maison du littoral héraultais, un établissement dédié à la connaissance et à la sensibilisation aux questions littorales et au changement climatique. Pour ce faire, une propriété a été acquise en 2019, au cœur du site classé des Aresquiers. Le programme élaboré en partenariat avec les collectivités locales concernées, le Conservatoire du littoral et les services de l'Etat a été soumis à une large concertation volontaire portée par le Département en 2023.

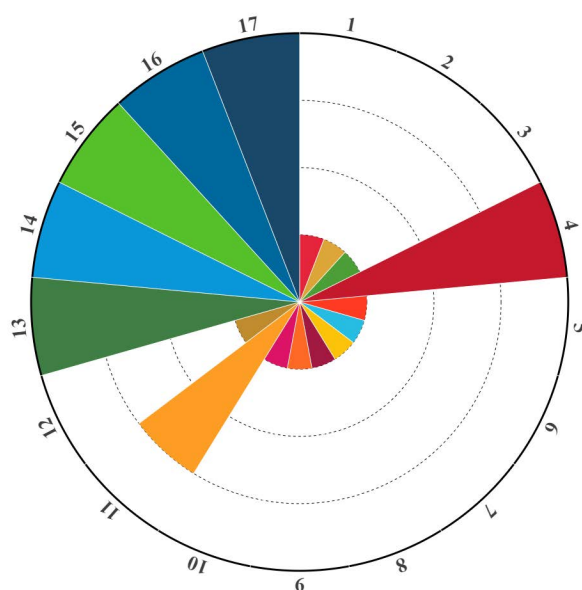
Cette concertation, garantie par la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est donnée comme objectif principal de recueillir en priorité les avis et les propositions de la population locale, afin de contribuer à alimenter le projet scientifique et pédagogique du futur établissement ainsi que la réflexion sur la préservation de l'environnement sur un territoire fragile soumis à des risques multiples.

La concertation s'est déroulée sur une durée de 9 mois depuis la décision de l'assemblée départementale en septembre 2022 jusqu'à la réunion de clôture de juin 2023. Un bureau d'étude spécialisé a été choisi pour accompagner le Département. La concertation s'est appuyée sur divers supports comme un programme diffusé sur le territoire en 2000 exemplaires, un site Internet (maisondulittoral.herault.fr), des documents de communication et des kits de concertation. Des réunions, des ateliers thématiques et du maraudage sur les marchés ont eu lieu dans les communes proches du site (Vic la Gardiole, Frontignan et Mireval) ainsi que des visites du site du Mas Vieux. Une réunion de restitution de la concertation s'est tenue à Vic-la-Gardiole au mois de février 2024 pour faire part des décisions de l'Assemblée Départementale.



La garante de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a salué un droit à l'information respecté durant le déroulement de la concertation et une démarche qui a offert un réel espace d'expression pluraliste. La participation a été importante : plus de 900 personnes présentes à un ou plusieurs temps de la concertation, plus de 110 contributions écrites, l'utilisation de 3 kits de concertation.

A la lumière de cette concertation, le Département a fait évoluer le programme de la Maison du littoral et son projet de fonctionnement afin d'en limiter les impacts sur l'environnement notamment en matière de fréquentation de milieux sensibles du site classé. Les enseignements de la concertation ont fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée Départementale du 13 décembre 2023. Il a été acté de réorienter la fréquentation de l'établissement en priorisant les scolaires, les scientifiques, les publics cibles du Département et d'associer étroitement dans son fonctionnement les associations environnementales, le Conservatoire du littoral et le milieu de la recherche dans l'objectif d'un centre de ressource et laboratoire d'innovation sur les questions littorales.



51

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES CAFÉS DE L'AVENIR DÉSIRABLE, ATELIERS DE VOYAGE DANS LE TEMPS.

Dès 2003, le Département s'est engagé en faveur du développement durable, avec l'adoption de son Agenda 21. Depuis cet engagement est allé crescendo (création du fonds d'aide à la lutte contre la précarité énergétique, adoption de la Stratégie Hérault Littoral, du SPASER etc.). Dans le prolongement de cet engagement, la CoTER Etang de Thau a souhaité proposer une action en faveur de la transition écologique, placée au cœur des politiques portées par la collectivité.

L'action vise à sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, impacter positivement leurs pratiques en tant que citoyens et professionnels, leur donner les clefs pour agir tant dans le cadre privé qu'au sein de la collectivité et essaimer auprès du public ces acquis et bonnes pratiques.

L'action fait l'objet d'une expérimentation sur Etang de Thau. La CoTER organise le 03 octobre 2024 au matin un « café de l'avenir désirable » sur le site du Taurus à Mèze. L'action cible une quarantaine d'agents ayant leur résidence administrative ou personnelle sur le territoire. La matinée s'organisera autour de 3 ateliers ludiques portant sur les thématiques de l'alimentation, du logement et de la mobilité. La conception et l'animation des ateliers est réalisée par les membres de la CoTER. Cette action bénéficie du soutien de l'atelier des moyens graphiques de la DGA Administration Générale pour la réalisation des supports.



Transition écologique : participez aux ateliers

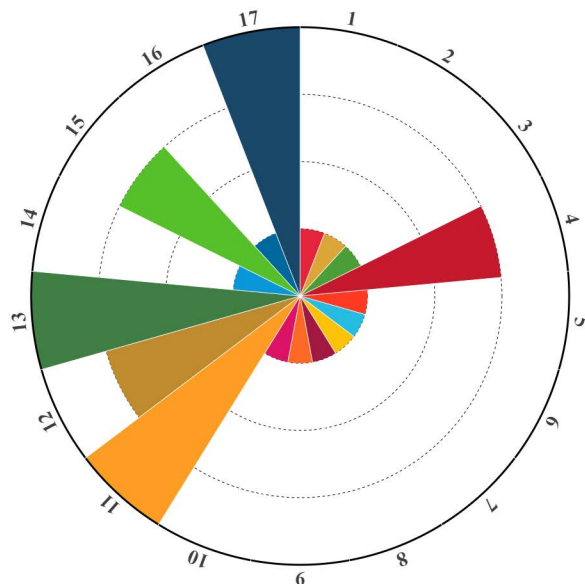
Autour des thèmes de l'alimentation, du logement, et de la mobilité pour vous sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux gestes utiles au quotidien en tant que citoyen et agent de la collectivité.

10 février de 13h30 à 17h à Mèze

- **Sur inscription** depuis le lien : inscr-forma.dept34.intranet
- **Centre Le Taurus – Maison du temps libre**
15 rue de la Méditerranée à Mèze
- **Contact** : Alexandra Mazé et Claudine Cornacchia

Cette action, expérimentale vous est proposée par la coordination territoriale Etang de Thau.

SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN, ÉCOLOGIE EN ACTIONS herault.fr



52

PROGRAMME HÉRAULT NATURE : VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre de ses politiques Espaces Naturels Sensibles (ENS), Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), la Maison départementale de l'environnement impulse chaque année un programme d'animations sur les ENS. La protection et l'ouverture à tous des espaces naturels sensibles héraultais font partie des engagements de l'exécutif pour la mandature 2021-2028 et constituent un des axes du schéma départemental ENS.

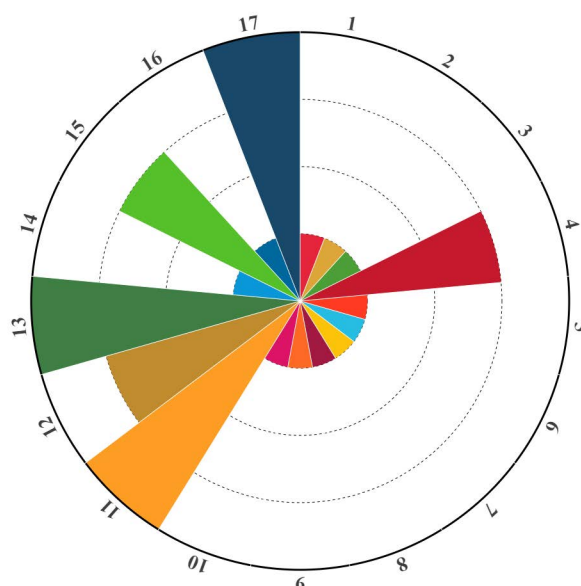
Ce programme d'animations est destiné à faire découvrir aux familles héraultaises et aux touristes, l'environnement, le territoire héraultais, et les espaces naturels sensibles départementaux. Il s'agit également de sensibiliser un public, le plus divers possible, aux enjeux du développement durable. L'objectif est également d'impulser une dynamique territoriale autour de la connaissance, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel mais aussi développer un tourisme vert respectueux de l'environnement. En 2023 l'appel à projet a été remporté par l'association COOPERE34. Celle-ci mobilise les membres du réseau des associations d'EEDD pour assurer les animations. Le budget alloué en 2023 à ce programme est de 62 000€.

Le programme se déroule sur 7 mois (d'avril à fin octobre). Son approche ludique, originale et conviviale, recouvre un double objectif :

- Sur inscription, faire découvrir, valoriser, assurer la promotion des ENS héraultais ouverts au public en menant des actions d'EEDD ;
- De manière spontanée, aller à la rencontre des publics présents au-delà des ENS et investir des lieux et manifestations culturels, sportifs et de loisirs en proposant un programme d'animations ludiques et spontanées.

Le programme est constitué d'une centaine d'animations gratuites.

En conclusion, ce programme permet d'expérimenter de nouvelles approches mettant en synergie l'expertise et l'éducation et de construire une offre d'animations pour un public à la recherche de nature ainsi que d'élargir le public pour toucher celui plus éloigné des questions environnementales. En 2023, 104 animations ont été réalisées (28 ENS concernés et 17 événements). Au total 3552 personnes ont été sensibilisées et 40% des animations étaient accessibles au public en situation de handicap (auditif, visuel, mental et/ou PMR).



53 RENATURER DES PARCELLES CABANISÉES SUR LE CANAL DU MIDI

Historiquement à dominante agricole, le secteur du Canal du Midi a connu un abandon progressif de ces activités. Certaines parcelles sont maintenant en cours de colonisation arbustive et occupées par des activités de loisirs. Pourtant, ce patrimoine naturel inscrit au patrimoine de l'UNESCO doit être préservé au titre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles.

Dans ce secteur, le Département déploie sa politique Espaces Naturels Sensibles en procédant à l'acquisition de parcelles en zone naturelle ou agricole. Ces espaces peuvent être en bon état de conservation et l'objectif est alors de les préserver, mais ils peuvent aussi avoir fait l'objet de dégradations du fait de la présence humaine, et il s'agit alors de les restaurer. Les objectifs poursuivis sont la restauration et la préservation des espaces naturels, la mise en place de mesures de gestion adaptées et l'organisation d'un accueil du public permettant de faire découvrir les sites, tout en les protégeant et en les préservant.

Un chantier de renaturation organisé par le service biodiversité et espaces naturels (DGA DETIE), en partenariat avec l'agence bâtiments Ouest Héraultais (DGA AT), a ciblé une parcelle fortement dégradée sur la commune de Portiragnes. Les équipes ont procédé à la démolition et au désamiantage des 3 cabanons présents (144 m² de toiture en fibre ciment contenant de l'amiante ainsi que du mastic vitrier sur baraquements bois et parpaing) et à l'évacuation des déchets vers des lieux de traitement adaptés. Cette opération a coûté au total 61 040 €.

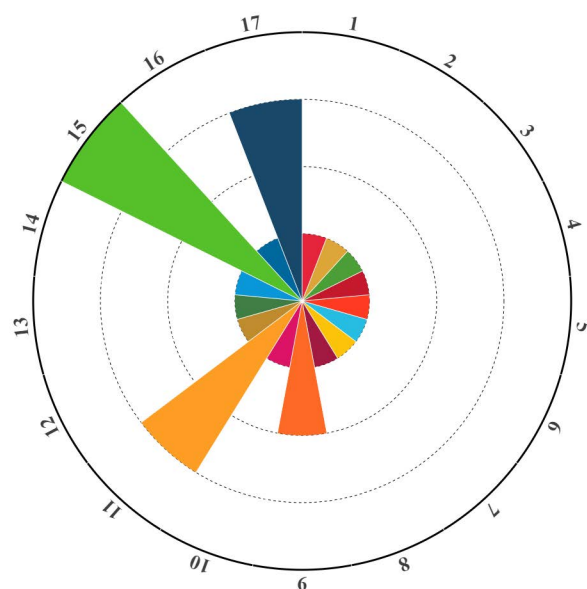
Une fois les parcelles nettoyées, la végétation peut librement pousser. Avec le temps et des mesures de gestion adaptées (fauche tardive, pâturage léger), une faune et une flore spécifiques pourront réapparaître, contribuant ainsi à la préservation des enjeux écologiques, patrimoniaux et paysagers qui reposent sur l'ensemble de ce territoire.



Avant - Crédit photo X. Boutolleau



Après



54

REDUIRE L'UTILISATION DU PLASTIQUE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Les lois « Egalim » (octobre 2018), « AGECE » (février 2020) et « Climat et Résilience » (août 2021) imposent aux professionnels de la restauration collective de nombreux changements. L'échéance Egalim remet en cause l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson en matière plastique dans les services de restauration des établissements scolaires au profit de l'utilisation de matériaux inertes et durables avant 2025.

Les 21 000 repas par jour produits par les 5 Unités de Production Culinaire (UPC) sont conditionnés dans des barquettes plastiques à usage unique en liaison froide, avant d'être distribués et réchauffés dans les 57 collèges dits satellites. En juillet 2022, l'ADEME accorde 680 K€ de subvention sur un budget estimé à plus 1,4 millions d'euros (hors bâti et RH) pour le déploiement de contenants INOX, réutilisables dans les collèges du Département. Après une première période de parangonnage qui a permis aux membres de l'équipe projet de visiter plusieurs collectivités déjà avancées dans cette démarche, le premier diagnostic a été présenté au COPIL en novembre 2022. Jusqu'en août 2023, s'en sont suivis : étude de faisabilité, évaluation auprès de collèges volontaires, réalisation de travaux d'aménagements au sein de 10 collèges et de l'UPC de Puisserguier. Enfin, de septembre 2023 à septembre 2024 : le process de fabrication et de traçabilité en UPC a été modélisé, un guide de bonnes pratiques « 100% INOX » (stockage, réchauffage, distribution, nettoyage) a été élaboré en direction des cuisines des collèges et des travaux ont été effectués au sein de l'UPC de Fabrègues.

Enfin, les UPC sont mises à contribution dans le cadre du suivi et de l'évaluation du déploiement de ce programme. Il leur est demandé de renseigner différents indicateurs socles et obligatoires : % de collèges satellites transformés, % de plastiques évités et % de budget consommé.

En conclusion, l'engagement des collèges est un préalable essentiel au déploiement du projet. Un des points forts du projet a été d'associer autour de cette problématique toutes les parties prenantes dès le démarrage. En juillet 2023, suite à la 1ère phase expérimentale, une évaluation est effectuée auprès des collèges volontaires pour connaître les points positifs ou bloquants. Le questionnaire a permis d'identifier 4 axes d'amélioration qui sont à l'étude avec les équipes de la restauration scolaire, de l'éducation, et des bâtiments pour apporter une solution adaptée. Au niveau budgétaire, de tels changements vont nécessiter des investissements qu'il est important d'anticiper tant en termes d'équipements que de travaux.

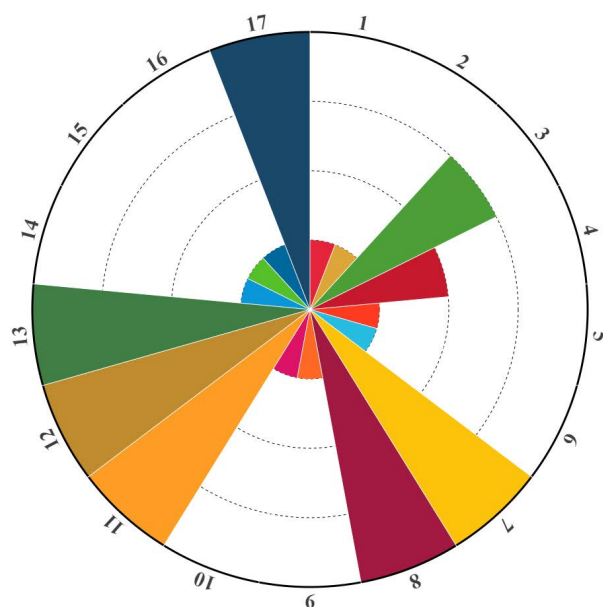


Photo 1 : Barquettes en GN 1/2 (dim 32,5 x 25,6 cm ; poids 60 g)



Photo 2 : Un Bac inox GN 1/2 (dim 32,5 x 25,6 cm ; poids 1 122 g)



Photo 3 : 30 bacs INOX sur une échelle (Augmentation du poids des camions de livraison de 17 kg par échelle)

55

APPRENDRE LA SOBRIÉTÉ ET DEVENIR UN AGENT ÉCO-RESPONSABLE

Dans le cadre de l'engagement n°10 pour le mandat du Département qui consiste à construire des équipements publics éco-responsables avec des matériaux biosourcés et des dispositifs d'économie d'énergie, une semaine éco-citoyenne a été organisée par le Département en partenariat avec Dalkia au mois de juin 2023 pour apprendre la sobriété aux agents et les aider à devenir éco-responsables.

Installé sur le parvis d'Alco en face du restaurant administratif, l'HAPI (Habitat pédagogique itinérant) a permis de découvrir bien des conseils sur la consommation et la façon de réduire ses factures.

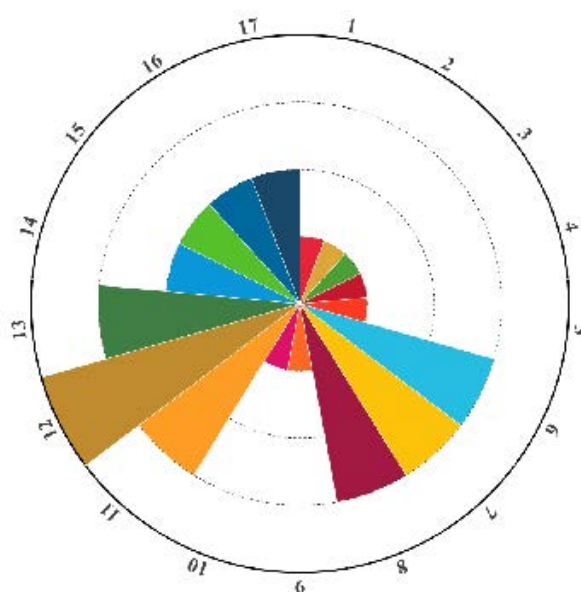
L'HAPI est un container maritime reconditionné par du personnel en insertion et réhabilité en appartement en trompe l'œil, qui sert à reproduire toutes les situations quotidiennes en matière de consommation d'énergie. Développé par LVD Environnement, une filiale du Groupe la Varappe, il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des particuliers vers une réduction de leur consommation énergétique, des fluides et de gestion des déchets.

Les agents étaient guidés par une animatrice à travers les différentes pièces de cet habitat pour découvrir les possibles sources d'économies sur leur consommation énergétique, de fluides et de déchets. A la fin de la visite de cet HAPI, les agents pouvaient participer à un jeu concours « quiz économisez votre énergie » et tenter de gagner une tablette numérique et des chargeurs solaires.



6 ateliers étaient proposés aux agents sur inscription durant cette semaine :

- Tri des déchets – animé par 3m - comment être mieux informé sur le tri et la gestion des déchets
- Comprendre ma facture d'électricité – animé par EDF - comment mieux maîtriser sa consommation d'électricité et son budget. Egalement une information sur les aides existantes et les actions de lutte contre la précarité énergétique.
- Consommation des appareils domestiques – animé par l'association LVD - comment mieux identifier les appareils consommateurs et la consommation non négligeable des appareils maintenus en veille.
- France Rénov – animé par le Geofosat - conseils techniques et financiers sur les économies d'énergie dans l'habitat, de manière neutre et indépendante.
- Jeu HAPI BOX – animé par l'association LVD - jeu de cartes type Trivial Pursuit, pour être le meilleur en économie d'énergie et pour la baisse de la facturation.
- L'eau, une ressource à préserver - animé par LVD Environnement - autour d'une dégustation des eaux, informations et conseils pour faire des économies d'eau, adopter les éco-gestes ou encore économiser l'eau des jardins...



56

ATELIERS JARDIN : VALORISATION DE LA PERMACULTURE ET DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

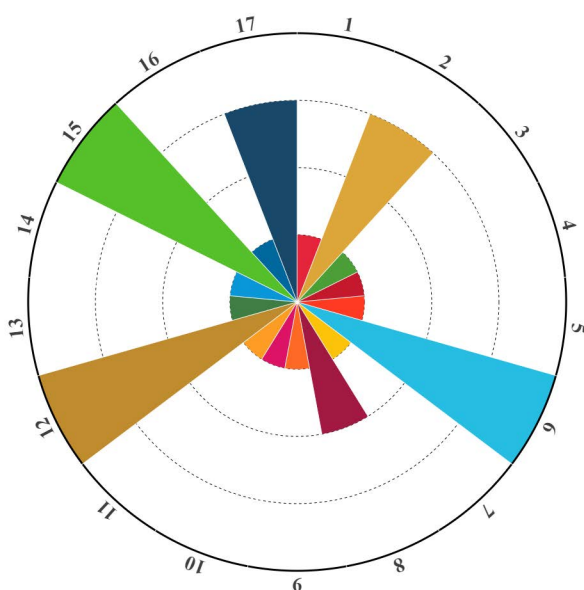
La Maison De l'Environnement (MDE) a créé, il y a une quinzaine d'années, un jardin potager bio qui constitue un support d'animations auprès du grand public. Ce jardin est composé de 2 parties : un jardin naturel, lieu de biodiversité, et un jardin potager. En 2023 le marché d'animation de ses ateliers a été remporté par le réseau Semeurs de jardins qui propose un fil conducteur autour de la gestion de l'eau au jardin. Ces ateliers sont des espaces de nature, de rencontre, de solidarité, d'éducation à l'environnement et de démocratie participative au quotidien.

L'atelier de jardinage biologique participe de l'offre pédagogique de la MDE, permettant ainsi aux jardiniers amateurs de s'initier à la pratique du jardinage biologique ainsi qu'aux concepts de la permaculture. (Mode d'agriculture fondé sur les principes du développement durable, se voulant respectueux de la biodiversité et de l'humain et consistant à imiter le fonctionnement des écosystèmes naturels et notamment en préservant la ressource en eau). Le prestataire a la charge de la conception et l'animation du programme pédagogique. L'animation a lieu sur le domaine de Restinclières dans le jardin situé à l'arrière du château. Les ateliers sont souvent accompagnés de la participation d'un référent MDE et l'entretien du jardin est assuré par l'équipe de la MDE entre les ateliers et durant les intersaisons.

Les ateliers se déroulent en 4 séquences de 4 ateliers pouvant accueillir jusqu'à 15 participants. Ils se déroulent de mars à juin et de septembre à novembre. Ils sont proposés gratuitement au public sur inscription. Le coût pour la collectivité est de 12 080 € pour 2 exercices, soit 6040€ par an. Les L'objectif de cette action consiste en la découverte, au fil des jours et en fonction de la saison, du fonctionnement d'un jardin biologique en permaculture.

Les intérêts pédagogiques du jardin sont multiples. Ils visent à la fois à acquérir des techniques et des savoir-faire de jardinage, des notions d'écologie végétale sur les relations entre les plantes et leur milieu mais aussi à comprendre l'intérêt de la biodiversité et les relations entre les êtres vivants ainsi qu'à acquérir des techniques d'observation et d'inventaire de la faune et de la flore.

En 2023 un évènementiel autour de ces ateliers a permis la création d'un bosquet fruitier (doublé en 2024) qui, à l'instar des « incroyables bosquets fruitiers » plantés sur l'espace public urbain, devrait à terme être proposé en libre accès au public pour permettre la cueillette (le bosquet fruitier se compose d'arbres et d'arbustes indigènes et communs type abricotiers, pêchers, arbousiers, noisetiers...).



57

LUTTER CONTRE L'EXTINCTION DES ESPECES ANIMALES

Dans le prolongement de ses actions intégrées pour lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences, le Département a décidé de réaliser une exposition photographique pour sensibiliser à la cause de l'extinction animale : l'exposition d'Alain Ernout : « la Sixième Extinction ».

Aujourd'hui nous connaissons bien les causes de cette apocalypse environnementale à laquelle nous sommes confrontés : le changement climatique, la surexploitation des ressources, la pollution, la destruction des habitats naturels, les espèces invasives, la déforestation massive et l'agriculture intensive ont entraîné des dommages irréversibles.

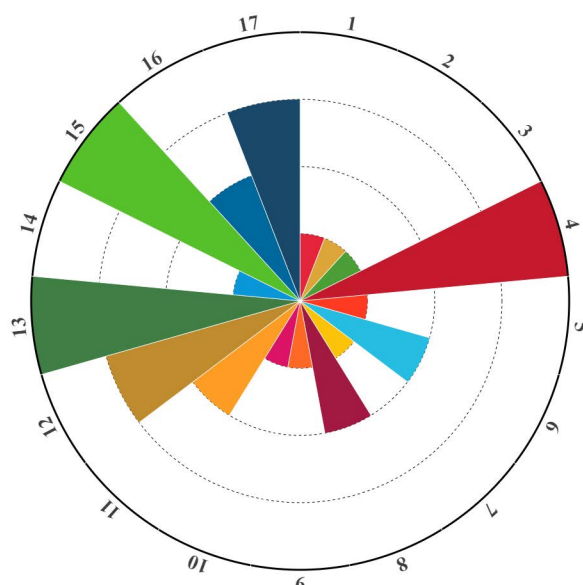
Depuis 1970, les populations de vertébrés ont diminué de plus de 60 %, et depuis 1980, quelque 600 millions d'oiseaux ont disparu en Europe.

Récompensé plus de 100 fois pour ses photographies, auteur de 26 livres, le grand reporter français Alain Ernout a reçu le premier prix du World Press Photo et a publié plus de 15 000 pages dans de prestigieux journaux (National Geographic (U.S.), The New York Times (U.S.), The Daily Telegraph (U.K.), The Sunday Times et bien d'autres). Il a également été élevé au grade d'officier de l'ordre national du Mérite en 2021.

Cette sensibilisation à l'extinction animale s'est tenue dans la galerie d'exposition Pierresvives du 6 octobre 2023 au 27 janvier 2024. Elle a fait l'objet de visites guidées, libres ou en langue des signes française mais

aussi d'ateliers pour enfants dans ou hors cadre scolaire, de jeux et d'animations (Escape Game, Bioviva) et enfin de conférences.

18 000 personnes sont venues à l'exposition qui a joui d'une excellente couverture médiatique. La sensibilisation des visiteurs et notamment des scolaires aux conséquences du réchauffement climatique sur la faune a été très forte. La fréquentation de l'exposition montre l'intérêt du public sur ce sujet.







Alain Ernout
LA SIXIÈME EXTINCTION

Pierresvives
Domaine Départemental ~ Montpellier
pierresvives.herault.fr

Exposition
06.10.23
27.01.24

©Alain Ernout

58



SÉCURISER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES POUR LES CHAUVES-SOURIS

Conscient des limites de la planète, le Département a adopté en 2021 son « Plan Routes et Biodiversité » afin d'envisager d'autres manières d'aménager le territoire héraultais et d'organiser ses mobilités, en utilisant des routes réconciliées avec la nature. Des actions de ce plan stratégique visent à restaurer les corridors écologiques en faveur de la faune.

Dans ce contexte, le Département a souhaité développer un partenariat privilégié avec l'association Groupe Chiroptères LR visant à mieux prendre en compte la préservation des continuités écologiques sur les routes départementales, pour les chauves-souris.

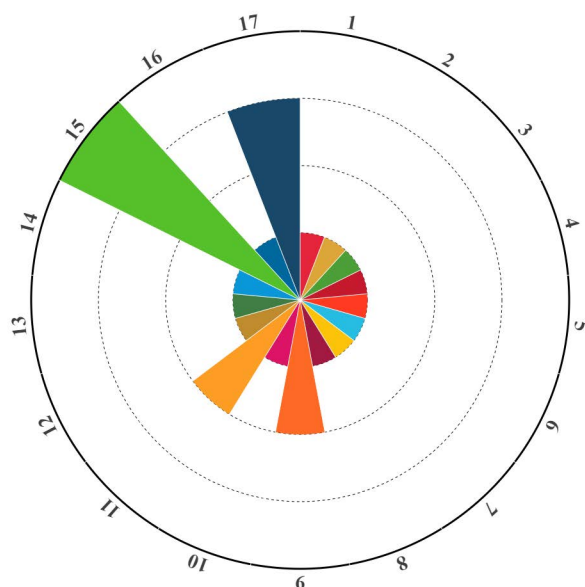
En 2024, deux actions innovantes de restauration et sécurisation de corridors ont été réalisées :

- RD32 Pont de Roussière : afin de protéger une espèce très rare de petites chauves-souris qui nichent dans le pont (Vespères de Savi), des filets ont été tendus de part et d'autre de l'ouvrage, parallèle à la route, afin de favoriser l'envol, et ainsi leur éviter d'être percutées par les véhicules en circulation (50 mètres de long / 4 mètres de hauteur).



- RD908 la Colombière sur Orb : à titre expérimental, un enrobé « sonore » pour les chauves-souris (Murin à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe et Pipistrelle) a été réalisé. La fréquence sonore ainsi obtenue, inaudible par l'homme, va conduire les mammifères volants à passer plus haut au-dessus de la voie.

Ces deux opérations vont faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'association pour vérifier l'efficacité des dispositifs installés. Grâce à ces aménagements, le Département de l'Hérault espère éviter plusieurs dizaines de collisions par an et ainsi contribuer à la préservation la faune.





PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'ODD 17 entend faciliter la mise en œuvre des 16 premiers ODD à dimension thématique en promouvant les partenariats et collaborations les plus larges possibles. Comme nous pouvons le voir ci-dessous, il est également mis l'accent sur les questions de méthode et d'évaluation.

17

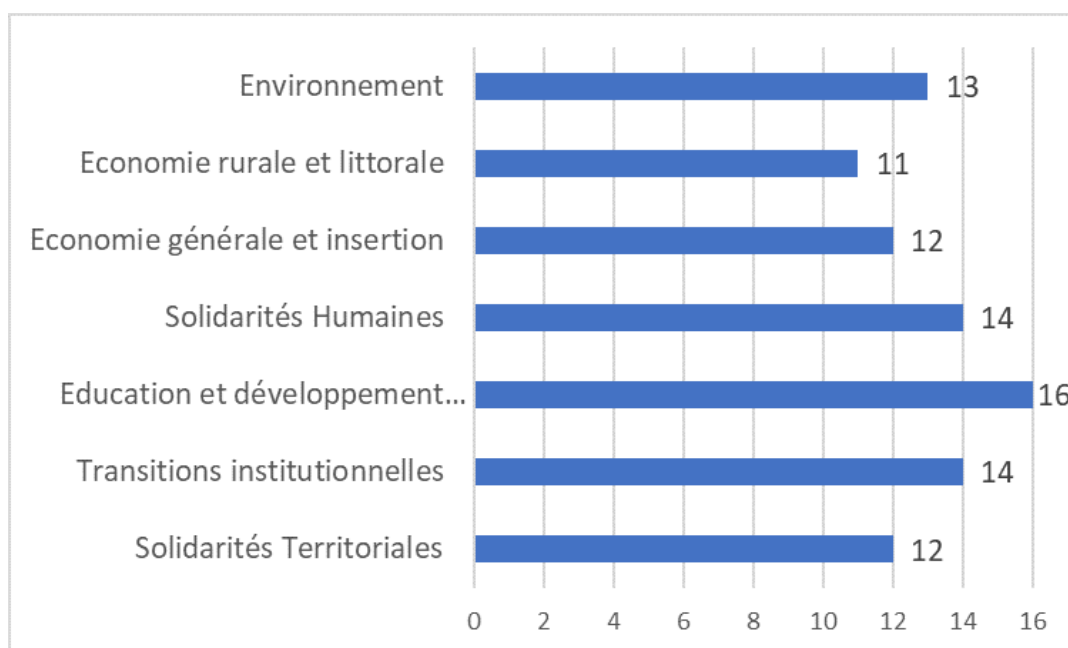


ODD 17 – PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

-  **Politiques de Développement Durable** : renforcer leur cohérence
-  **Tous partenariats** : encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
-  **Initiatives existantes** : en tirer parti pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

De par l'étendue de ses compétences, ses élus et services territorialisés, le Département a non seulement vocation à être l'interlocuteur de nombre d'organisations publiques et privées mais aussi un acteur dont la contribution au développement durable ne saurait être sous-estimée.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser pour chaque champ de politiques publiques départementales le nombre d'ODD thématiques entrant plus ou moins en adéquation (faible, modérée ou élevée).



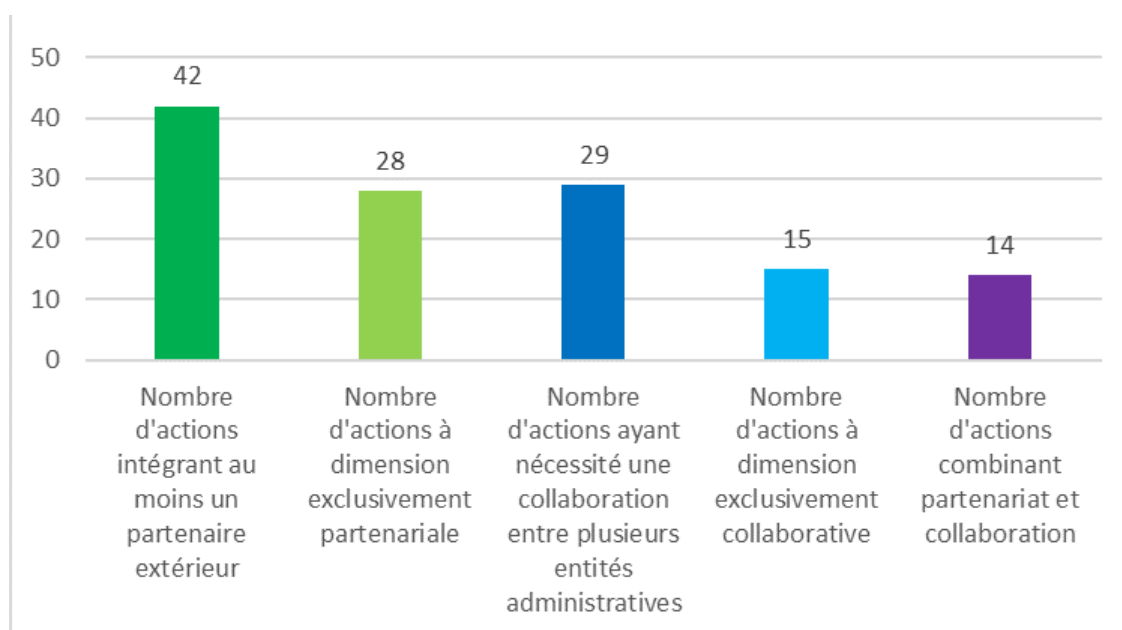
Les différents champs de politiques publiques départementales entrent à minima en adéquation avec 11 des 16 ODD thématiques (champ 6 - « L'Economie rurale et littorale ») et au maximum avec l'ensemble d'entre eux (champ 3 - « Education et développement humain »).

Même s'il ne prétend pas à exhaustivité, l'examen des 58 actions de ce rapport offre un éclairage sur les partenariats et collaborations mobilisés.

Toutes ces actions ont nécessité, de façon plus ou moins importante, des collaborations internes ⁽¹⁾ à l'administration départementale, des partenariats externes ⁽²⁾, voire un combiné des deux.

Le niveau moyen de collaboration et/ou de partenariat est estimé à modéré (moyenne de 2.26 sur une échelle allant de 1 à 3 – faible, modéré ou élevé).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la nature et l'importance de ces collaborations et partenariats.



Il est à noter que 21 actions ont intégré un partenariat avec une association ou une structure d'économie sociale et solidaire.

⁽¹⁾ Entre DGA, entre entités différentes d'une même DGA

⁽²⁾ Etat et ses établissements publics, collectivités locales, entreprises, association ou structures d'économie sociale et solidaire

NOMENCLATURE DES ACTIONS

PAR DGA* RÉFÉRENTES

DGA	N° ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	CHAMP DE POLITIQUES PUBLIQUES
AG	13	Généraliser la signature électronique pour les marchés publics dépassant 40 000€	PP N°2
AG	20	Favoriser l'appropriation des outils numériques par les agents du département - Cafés de la DSI	PP N°2
AG	21	Mettre en œuvre un outil commun pour les demandes internes des services pour optimiser les circuits et réduire les délais de traitement	PP N°2
AG	22	Sensibiliser les agents à la cybersécurité lors d'événements phares : les Cyberdays	PP N°2
AG	24	Proposer aux agents de la collectivité des consommables et fournitures de bureau plus responsables	PP N°2
AG	25	Inciter les agents à trier les déchets produits sur le lieu de travail	PP N°2
AG	26	Instaurer le tri et la collecte des biodéchets	PP N°2
AG/ DETIE	12	Une politique d'achats socialement et écologiquement responsables	PP N°2
AG/ ECJSL	23	Instaurer une technique de nettoyage écologique et facilitatrice des bâtiments administratifs et des collèges	PP N°2
AT	1	Approuver un plan stratégique dédié à la Sécurité Routière	PP N°1
AT	2	Expérimenter des bétons recyclés pour construire un ouvrage hydraulique routier	PP N°1
AT	3	Développer la participation du public pour un projet de traverse à Fontanès	PP N°1
AT	4	Accompagner et financer des projets durables et solidaires	PP N°1
AT	7	Améliorer la qualité du parc de logement privé	PP N°1
AT	8	Aménager des espaces et équipements publics inclusifs	PP N°1
AT	9	Récupérer les eaux de pluies de 400 m2 de toiture des bâtiments	PP N°1
AT	42	Donner une nouvelle vie aux vieux vélos	PP N°5
AT	55	Apprendre la sobriété et devenir un agent éco-responsable	PP N°7
AT	58	Sécuriser les corridors écologiques pour les chauve-souris	PP N°7
AT/AG	10	Favoriser les pratiques vertueuses pour l'environnement dans les déplacements professionnels	PP N°1
AT/ DETIE/ ECJSL	5	Construire un partenariat entre l'Etat, le Département et les communes en faveur des territoires ruraux	PP N°1
DETIE	6	Observatoire citoyen du littoral héraultais	PP N°1
DETIE	35	Encourager l'innovation sociale sur le territoire	PP N°3
DETIE	37	Donner une seconde vie au matériel médical avec Le Bon Sens du Réemploi	PP N°4
DETIE	43	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre de chantiers d'insertion Maraîchage biologique	PP N°5
DETIE	45	Sensibiliser à l'environnement et au développement durable comme levier d'insertion	PP N°5
DETIE	46	Sensibiliser à l'environnement-fabriquer soi-même	PP N°5
DETIE	47	Sensibiliser les héraultais à une alimentation durable	PP N°6

DETIE	48	Remise en culture du foncier public non cultivé	PP N°6
DETIE	49	Réduire l'utilisation des insecticides dans le vignoble héraultais	PP N°6
DETIE	50	Organiser une concertation tous publics pour le projet de Maison du Littoral	PP N°7
DETIE	52	Programme Hérault Nature : Valorisation des ENS	PP N°7
DETIE	53	Renaturer des parcelles cabanisées sur le Canal du Midi	PP N°7
DETIE	56	Ateliers jardin : valorisation de la permaculture et de la gestion de la ressource en eau	PP N°7
DGS	51	Accompagner la transition écologique - Les cafés de l'avenir désirable	PP N°7
ECJSL	11	Utiliser la cuisson basse température dans nos unités de production culinaire	PP N°1
ECJSL	27	Transformer les Centres de Documentation et d'Information des collèges en oasis de verdure pour sensibiliser aux enjeux de l'environnement	PP N°3
ECJSL	29	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective	PP N°3
ECJSL	30	Favoriser la participation des publics les plus fragiles à la création culturelle	PP N°3
ECJSL	31	Former des bibliothécaires à s'engager pour des bibliothèques vertes	PP N°3
ECJSL	32	Sensibiliser les collégiens à une citoyenneté active à travers la découverte du fonctionnement et de l'action du Département	PP N°3
ECJSL	33	Le coupon-sport 6 ^{ème} , démarche écoresponsable pour le bien être des collégiens	PP N°3
ECJSL	34	Un partage autour des valeurs du sport	PP N°3
ECJSL	36	Participer à une meilleure connaissance des droits des femmes et favoriser l'exercice du droit de vote	PP N°3
ECJSL	54	Réduire l'utilisation du plastique en restauration collective	PP N°7
ECJSL	57	Lutter contre l'extinction des espèces animales	PP N°7
RH	14	Déployer une plateforme de formation à distance	PP N°2
RH	15	Renforcer la politique d'apprentissage de la collectivité	PP N°2
RH	16	Faciliter l'accompagnement à la montée en compétence des managers par la mise en place de « Manag'Hérault » dans un objectif de QVCT pour l'ensemble des agents	PP N°2
RH	17	Sensibiliser et former l'encadrement à la lutte contre toute forme de violence, harcèlement, sexisme, intimidation, menace et discrimination entre agents	PP N°2
RH	18	Lutter contre les LGBT phobies sous toutes ses formes	PP N°2
RH	19	Montrer que la neurodiversité peut être un atout au travail	PP N°2
RH	28	Proposer des ateliers bien être aux Agents Techniques des Collèges	PP N°3
RH	38	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi ou de formation	PP N°4
SD	39	Accompagner des adultes en situation de handicap sans solution de prise en charge médico-sociale	PP N°4
SD	40	Permettre l'accès au logement des familles monoparentales en voie d'insertion	PP N°4
SD	41	Déployer un Observatoire départemental des violences faites aux femmes (OVFF34)	PP N°4
SD	44	Favoriser l'emploi des personnes éloignées du monde professionnel	PP N°5

***DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :**

AG Administration générale

AT Aménagement du territoire

DETIE Développement de l'économie territoriale, insertion, environnement

ECJSL Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

RH Ressources humaines

SD Solidarités départementales

DGS - DIRECTIONS GÉNÉRALES DES SERVICES/ MISSION STRATÉGIQUE

RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAR DGA* RÉFÉRENTES

DGA	RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE
AG	Julie Bailly
AG	Maëva Laborde
AT	Cyrille Bacabara
AT	Anaëlle Morel
AT	Eric Saquet
AT	Nicolas Valette
DETIE	Muriel Alexandre
DETIE	Cyrielle Pelissier
DETIE	Justine Richard
ECJSL	Lisa Cruccioli
ECJSL	Rita Viguiier
RH	Monique Ramadier
SD	Louis Leroy
DGS	Jérôme Lapierre

*DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :

AG Administration générale

AT Aménagement du territoire

DETIE Développement de l'économie territoriale, insertion, environnement

ECJSL Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

RH Ressources humaines

SD Solidarités départementales

DGS - DIRECTIONS GÉNÉRALE DES SERVICES/ MISSION STRATÉGIQUE

CONTACT

Direction Générale Adjointe
Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement
Mission Développement Durable et Prospective
Fraisie Christophe
cfraisie@herault.fr

CONCEPTION ET MISE EN PAGE

Atelier Départemental des Moyens Graphiques



Atelier départemental des moyens graphiques - mars 2025